

ATLAS DE LA PAC

Chiffres et enjeux de la Politique Agricole Commune

2019

2^e édition



L'AGRICULTURE
EUROPÉENNE EN
PERSPECTIVE

 HEINRICH BÖLL STIFTUNG
PARIS
France

Pour
une autre
PAC 

Carasso
Daniel & Nina
Fondation sous l'égide de la Fondation de France

MENTIONS LÉGALES

L'**ATLAS DE LA PAC 2019** est publié par la plateforme Pour une autre PAC et la Heinrich-Böll-Stiftung, bureau de Paris

Directeurs exécutifs : Christine Chemnitz (Heinrich-Böll-Stiftung, bureau de Berlin (siège)),

Christian Rehmer (Bund für Umwelt und Naturschutz, Berlin).

Support éditorial : Aurélie Catallo (Pour une autre PAC), Jules Hebert (Heinrich-Böll-Stiftung, bureau de Paris).

Directeur de la rédaction : Dietmar Bartz

Directrice artistique : Ellen Stockmar

Traitement des images : Roland Koletzki



Éditeur pour la version française : François Fouquelle

Avec le soutien de la Fondation Daniel et Nina Carasso

Traduction : e-Zafiro, Marc Arthur Tsanang

Corrections finales : Jean-Michel Very

Documentation et fact-checking : Infotext, Berlin

Contributeurs : Dietmar Bartz, Gilles Bazin, Stanka Becheva, Brîndușa Bîrhală, Harriet Bradley, Christine Chemnitz, Rebekka Frick, Harald Grethe, Hans Martin Lorenzen, Jacques Loyat, Alan Matthews, Oliver Moore, Lars Neumeister, Xavier Poux, Nikolai Pushkarev, Christian Rehmer, Tobias Reichert, Véronique Rioufol, Cornelia Rumpel, François Salmon, Helene Schulze, Matthias Stolze, Berit Thomsen, Aurélie Trouve, Katrin Wenz et Helga Willer.

Page de couverture/image de fond : Collage © Ellen Stockmar, avec une photo d'Alexandre Andreyko, istockphoto.com

Les points de vue exprimés dans cette publication sont ceux de leurs auteurs et ne sauraient obligatoirement refléter les opinions des organisations partenaires.

Responsables de la publication : Quentin Delachapelle (Pour une autre PAC) et Jens Althoff (Heinrich-Böll-Stiftung, bureau de Paris).

Deuxième édition française, mars 2019

Imprimé par Imprimerie Delort, Castanet-Tolosan, sur papier Cyclus Print certifié FSC



Ce matériel (sauf l'image de couverture) est sous licence Creative Commons „Attribution-ShareAlike 4.0 Unported“ (CC BY-SA 4.0). Pour le contrat de licence, voir <http://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/legalcode> et un résumé (et non un substitut) à l'adresse : <http://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/deed.en>

Les graphiques de cet Atlas peuvent être reproduits si l'attribution *Bartz/Stockmar CC BY 4.0* est indiquée à côté du graphique (en cas de modification : (M), *Bartz/Stockmar CC BY 4.0*)



TÉLÉCHARGEMENT :

Pour une autre PAC, www.pouruneautrepac.fr

Heinrich-Böll-Stiftung France, www.fr.boell.org/fr/atlas-de-la-pac



ATLAS DE LA PAC

Chiffres et enjeux de la Politique Agricole Commune

2^E ÉDITION
2019

TABLE DES MATIÈRES

02 MENTIONS LÉGALES

06 AVANT-PROPOS

08 12 BREFS ENSEIGNEMENTS À PROPOS DE L'AGRICULTURE DE L'UE

10 HISTORIQUE PAC : CHANGEMENT DE MISSION

La politique agricole de l'Union européenne a accompli sa mission originelle : sécuriser l'approvisionnement alimentaire durant la période d'après-guerre. Malgré des réformes en série, la PAC ne répond pas aux défis du XXI^e siècle.

12 AGRICULTURE ET ALIMENTATION LE MODÈLE FRANÇAIS EN QUESTION

Le système agricole français a beaucoup évolué ces soixante dernières années, notamment sous l'influence de la PAC. Il est aujourd'hui productif, mais ne couvre pas tous les besoins alimentaires et la pérennité de ses facteurs de production n'est pas assurée.

14 BUDGET FRANCE : LE PREMIER BÉNÉFICIAIRE

La France est le principal bénéficiaire du budget de la PAC. Pour autant, il existe des disparités marquées entre les différentes régions françaises, entre types de production et entre fermes.

16 PAIEMENTS DIRECTS UN PREMIER PILIER MAL PARTAGÉ ET MAL CIBLÉ

Près des trois quarts du budget de la Politique Agricole Commune sont consacrés aux paiements directs aux agriculteurs. Ces paiements ne répondent plus à leurs objectifs.

18 DÉVELOPPEMENT RURAL ÉCONOMIE MAL CHOISIE

La Politique Agricole Commune a deux « piliers ». Le premier, qui consiste essentiellement en des paiements directs aux agriculteurs, a fait l'objet

de nombreuses réserves. Le deuxième, qui soutient la politique de développement rural, intervient de manière plus ciblée. Mais, à mesure que le budget de l'agriculture se réduit, c'est le deuxième pilier qui subit les plus fortes baisses.

20 ZONES DÉFAVORISÉES EN FRANCE TERRITOIRES À HANDICAPS NATURELS

La diversité de ses territoires donne à la France sa richesse agricole. Pour préserver cette diversité, les territoires soumis à des handicaps naturels, liés à au relief, à l'insularité ou à la pauvreté des sols, bénéficient d'aides de la PAC dédiées.

22 FERMES CROÎTRE OU CÉDER

La politique agricole soutient trop peu les petites et moyennes fermes par rapport aux grandes. La disparition de ces petites structures s'accélère tandis que les grandes exploitations n'ont jamais été aussi nombreuses. De ce fait, la succession des fermes est souvent difficile à organiser.

24 TRAVAIL AGRICOLE L'ANGLE MORT DE LA PAC

Le travail agricole évolue à mesure que le capital remplace la main-d'œuvre et que les salariés remplacent les membres de la famille. Bien que les petites exploitations emploient davantage de travailleurs, la PAC ne contribue guère à garantir des salaires ou des conditions de travail décentes.

26 FONCIER DES TERRES RARES ET CHÈRES

Les fermes européennes s'agrandissent. Les petites exploitations familiales sont remplacées par des fermes beaucoup plus grandes. Certaines entreprises investissent dans la terre, comme dans n'importe quelle autre source de profit, plutôt que pour produire de la nourriture ou dynamiser les campagnes. Le déclin de l'agriculture paysanne a des répercussions majeures sur la société et l'économie rurale, mais aussi sur le paysage et l'environnement.

28 BIODIVERSITÉ

DES PRINTEMPS SILENCIEUX ?

L'agriculture intensive est la plus grande menace qui pèse sur la faune et la flore européennes. Pourtant, la PAC actuelle continue à encourager les pratiques qui leur sont néfastes.

30 PESTICIDES

PHOSPHORER POUR MOINS DE CHIMIE

La PAC manque d'instruments pour limiter l'usage d'intrants chimiques de synthèse dans l'agriculture. En conséquence, les quantités de pesticides utilisées restent constantes depuis des années. Pourtant, la PAC représente un levier potentiel d'action majeur pour inciter à la diminution, voire à l'absence totale de pesticides.

32 BIEN-ÊTRE ANIMAL

DOIT MIEUX FAIRE

Le bien-être animal est une préoccupation croissante pour nombre de citoyens européens. Pourtant, la Politique Agricole Commune soutient massivement les élevages sans imposer de critère d'éligibilité lié au bien-être des animaux. En parallèle, les dispositifs incitatifs d'aide à l'amélioration des pratiques dans ce domaine, déjà existants, doivent être largement renforcés.

34 SURFERTILISATION

L'ENJEU VITAL DE LA QUALITÉ DES EAUX

Une trop grande concentration de nitrate dans l'eau mène à des problèmes écologiques, économiques, mais aussi de santé publique. La PAC et le manque de contrôle n'ont jusqu'ici pas réussi à résoudre le problème.

36 AGRICULTURE BIOLOGIQUE

UNE DYNAMIQUE À ENCOURAGER

La persistance du développement de l'agriculture biologique s'explique par la demande croissante des consommateurs. Pour autant, l'Union européenne ne mise que peu sur ce potentiel économique et écologique.

38 AGROÉCOLOGIE

LE PRINCIPE-CLÉ D'UNE PAC DURABLE

En France, la politique agricole est guidée par un projet agro-écologique depuis 2014. Pourtant, cette intention ne transparaît pas dans la mise en œuvre de la PAC. Il y a urgence à faire de l'agroécologie l'élément central de cette dernière.

40 SANTÉ PUBLIQUE

UNE ALIMENTATION SAINNE DANS UN ENVIRONNEMENT SAIN

Nombre d'Européens déclarent vouloir consommer des aliments sains, c'est-à-dire bons pour leur santé, pour celle des paysans qui les produisent, respectueuses de celle des animaux d'élevage et écologiques. En parallèle, les Européens ingurgitent d'énormes quantités de sucre, d'amidon et de matières grasses, produits à bon marché avec peu d'attention pour la santé, au bien-être animal ou à l'environnement.

42 CLIMAT

RÉDUIRE LES ÉMISSIONS POUR PROTÉGER L'AGRICULTURE

Un climat en évolution a plus d'impact sur l'agriculture que toute autre activité humaine. Mais l'agriculture est également l'une des principales causes du changement climatique. La politique agricole de l'Union européenne préconise des solutions d'adaptation et d'atténuation marginales, au lieu d'un changement de paradigme.

44 MARCHÉS MONDIAUX

COMMERCE SANS SOUVERAINETÉ

L'agriculture de l'Union européenne fait partie des chaînes de valeur internationales. Elle influence les marchés agricoles mondiaux et donc aussi les prix, les productions, les revenus et l'alimentation dans les pays du Sud.

46 AUTEURS ET SOURCES DES

DONNÉES ET DES ILLUSTRATIONS

48 À PROPOS DE NOUS

AVANT-PROPOS

L'Europe est riche d'une vaste culture culinaire : mozzarella italienne, champignons polonais, olives grecques, vin français, pain allemand, bière tchèque, jambon autrichien... Autant de spécialités que de paysages divers : telle est la saveur de l'Europe, qui résulte de conditions climatiques, environnementales, de structures sociales plurielles et d'une histoire politique.

Aucun secteur n'est lié aussi intimement à l'aménagement des espaces de vie que celui de l'agriculture. Si elle change, les systèmes écologiques et sociaux qui en découlent changent aussi. De nombreuses fermes et, avec elles, de nombreux paysans disparaissent. Celles qui restent s'agrandissent et chaque espace disponible est utilisé de façon plus intensive.

Que les secteurs économiques évoluent, comme évolue la société n'est pas un mal en soi. Savoir qui influence politiquement ces changements, et comment, est cependant une question clé. Les évolutions du modèle agricole ne concernent pas seulement les agriculteurs et les agricultrices : elles nous concernent tous et toutes, parce qu'elles sont liées à notre alimentation, au climat, à la nature et aux territoires ruraux. Il est donc crucial que la société s'accorde sur la direction que doit prendre l'agriculture. Nous devons décider ensemble quels autres services, en plus de la production de notre alimentation, nous attendons de la part

” Il est crucial que la société s'accorde sur la direction que doit prendre l'agriculture.

des agriculteurs et agricultrices et que nous sommes prêts à financer.

Une fois les objectifs communs définis, il faut encore mener et accompagner la transition agricole. Pour ce faire, l'Union européenne (UE) dispose d'un outil majeur : la Politique Agricole Commune (PAC), avec un budget de près de 60 milliards d'euros par an, soit 114 euros par Européens.

La politique agricole européenne et ses méandres bureaucratiques peuvent être très difficile à comprendre pour les novices. Beaucoup ignorent même jusqu'à son existence. Bien qu'elle soit réformée tous les sept ans, elle continue à soutenir majoritairement un modèle néfaste. Elle n'est pas construite pour répondre aux attentes de nombre d'entre nous : une alimentation saine et de qualité, le bien-être animal, la protection de l'eau, de la biodiversité. Les subventions sont attribuées à la surface (par hectare). Les plus grandes exploitations en captent le plus, tandis que le maintien des petites et moyennes fermes est largement sous-financé.

C'est de tout cela qu'il est question dans cet Atlas de la PAC. D'un côté, il pointe les carences de ce dispositif, qui ne permet pas

d'atteindre les objectifs souhaités par de nombreux Européens et Européennes en matière d'agriculture. D'un autre côté, l'Atlas montre aussi qu'il n'est pas vain de s'engager pour une autre Politique Agricole Commune. Dans de nombreux États membres, les mouvements pour un système agricole et alimentaire durable et juste fleurissent. Les organisations paysannes s'allient avec les associations de consommateurs, de protection de l'environnement et de solidarité internationale, à l'image de la plateforme Pour une autre PAC en France.

Cet Atlas, qui paraît dans six pays européens, est le résultat d'une coopération européenne. En France, la fondation Heinrich Böll s'est associée à Pour une autre PAC pour faire converger leurs objectifs respectifs : une Union européenne renforcée par plus de démocratie et d'écologie - une Politique Agricole Commune réformée, juste, durable et cohérente.

Depuis trop d'années, les gouvernements des États membres ignorent les demandes d'une part grandissante de la population. Pis ! Ils représentent les intérêts des lobbies de l'agro-industrie auprès des institutions européennes. Ce faisant, ils ne rendent pas seulement un mauvais service à l'agriculture européenne et à terme, à nos agriculteurs et agricultrices. Ils se rendent aussi co-responsables de l'échec de l'UE à atteindre certains de ces principaux objectifs, qu'il s'agisse de la lutte contre les changements climatiques, de la protection

” Les gouvernements des États membres ignorent les demandes d'une part grandissante de la population.

des sols, de l'eau et de la biodiversité, ou encore de la justice globale, qui passe par l'accès à une alimentation de qualité pour tous les citoyens et citoyennes, quel que soit leur niveau de vie, l'utilisation durable des ressources et un commerce international équitable.

Les moyens financiers pour une autre politique agricole européenne sont là. Il est grand temps d'ouvrir la discussion sur le modèle agricole. L'Europe peut beaucoup y gagner : en mettant les ressources financières allouées au secteur agricole au service du bien commun et en écoutant les citoyens comme les paysans engagés dans l'agroécologie, elle pourra regagner le soutien des premiers et des seconds. Réciproquement, paysans et citoyens retrouveront de la légitimité à une action publique de niveau européen, tant les défis auxquels nos systèmes de production sont confrontés sont communs et appellent à des réponses coordonnées.

Jens Althoff, directeur, Heinrich-Böll-Stiftung, Bureau de Paris

Quentin Delachapelle, président,
Jacques Morineau, porte-parole, Pour une autre PAC

12 BREFS ENSEIGNEMENTS

À PROPOS DE L'AGRICULTURE DE L'UE

1 Grâce à la **POLITIQUE AGRICOLE DE L'UE**, ce sont près de 60 milliards d'euros qui sont versés à l'agriculture européenne. Cela représente **114 EUROS** par an par citoyen de l'Union.

2 L'agriculture est étroitement liée à **L'ÉQUILIBRE** de notre alimentation, à **LA QUALITÉ** de l'eau et à **LA PROTECTION** de la biodiversité. Pourtant, une faible part des fonds de l'UE est allouée à ces enjeux.



3 La prochaine période de financement de sept ans de l'Union européenne commence **EN 2021**. Les négociations concernant les réformes sont actuellement en cours.

4 La politique agricole européenne se compose de **DEUX PILIERS**. Le premier pilier accorde des aides forfaitaires liées à la surface des fermes, tandis que le deuxième soutient le **DÉVELOPPEMENT RURAL**, dont par exemple l'installation de jeunes agriculteurs et des mesures environnementales.



5 70 pourcents des fonds de l'UE sont alloués à l'hectare sans exigence de grande portée. Ceux qui exploitent **BEAUCOUP DE TERRES**, reçoivent **BEAUCOUP D'ARGENT**.

6 **LES ZONES RURALES** ne se résument pas à l'agriculture. Elles aussi sont soutenues par le budget agricole. Ces subventions sont toutefois dotées de **NETTEMENT MOINS D'ARGENT** que le premier pilier.



7 L'UE s'est engagée sur des objectifs internationaux concernant le **CHANGEMENT CLIMATIQUE** et la **BIODIVERSITÉ**, ainsi que le respect d'objectifs de **DÉVELOPPEMENT DURABLE**. Sa politique agricole n'est cependant pas compatible avec ces objectifs internationaux. Sans un large éventail de réformes, l'UE **NE LES ATTEINDRA PAS**.

8 **LE BIEN-ÊTRE ANIMAL** est très important pour les citoyens de l'UE. Néanmoins, les fonds de la politique agricole de l'UE ne sont guère utilisés pour **AMÉLIORER L'ÉLEVAGE** dans ce sens.

9 Dans l'UE, entre 2003 et 2013, plus d'un quart de toutes les **FERMES** ont mis la clé sous la porte. Leurs surfaces ont été acquises par d'autres. Aujourd'hui, environ 3 pourcents de toutes les exploitations gèrent plus de la **MOITIÉ DES TERRES CULTIVÉES**.

10 La France est le pays membre de l'UE qui **BÉNÉFICIE LE PLUS** du budget de la PAC : environ 9 milliards d'euros par an.



11 La politique agricole européenne **CONTRIBUE** à la lutte contre **L'ÉROSION POLITIQUE** de l'Union européenne. Elle est particulièrement importante dans les régions rurales, où **L'INSATISFACTION ENVERS L'UE** est de taille.

12 Pour que la **POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE** soit acceptée socialement, elle doit favoriser les petites et moyennes fermes, soutenir le dynamisme des zones rurales et favoriser l'environnement, le climat, la biodiversité et le bien-être animal.



HISTORIQUE

PAC : CHANGEMENT DE MISSION

La politique agricole de l'Union européenne a accompli sa mission originelle : sécuriser l'approvisionnement alimentaire durant la période d'après-guerre. Malgré des réformes en série, la PAC ne répond pas aux défis du XXI^e siècle.

Environ 175 millions d'hectares de terres agricoles constituent le paysage en Europe, soit 40 % de la superficie totale. Pâturages de moutons en Irlande, vignobles en France, vastes champs de céréales en Allemagne de l'est ou encore, petites fermes de Roumanie : l'agriculture européenne est diversifiée à tous points de vue. Elle est façonnée par les conditions écologiques, la culture, l'histoire, la politique, les développements économiques, et les façonne tout autant en retour.

Les paysages culturels qui ont émergé au fil des siècles reflètent l'histoire de l'Europe. Ces terres sont utilisées par un peu plus de dix millions d'exploitations agricoles. Un tiers d'entre elles se situent en Roumanie, un peu plus de 13 % en Pologne, suivie de l'Italie et de l'Espagne. La taille moyenne des fermes varie considérablement. Tandis qu'en Roumanie, elle s'étend sur un peu plus de trois hectares, en République tchèque, elle couvre 133 hectares. La contribution de l'agriculture à la production économique globale varie également d'un pays à l'autre. Si la moyenne européenne pour 2017 était d'environ 1,4 %, dans de nombreux nouveaux États membres de l'est, elle serait supérieure à 3 %,

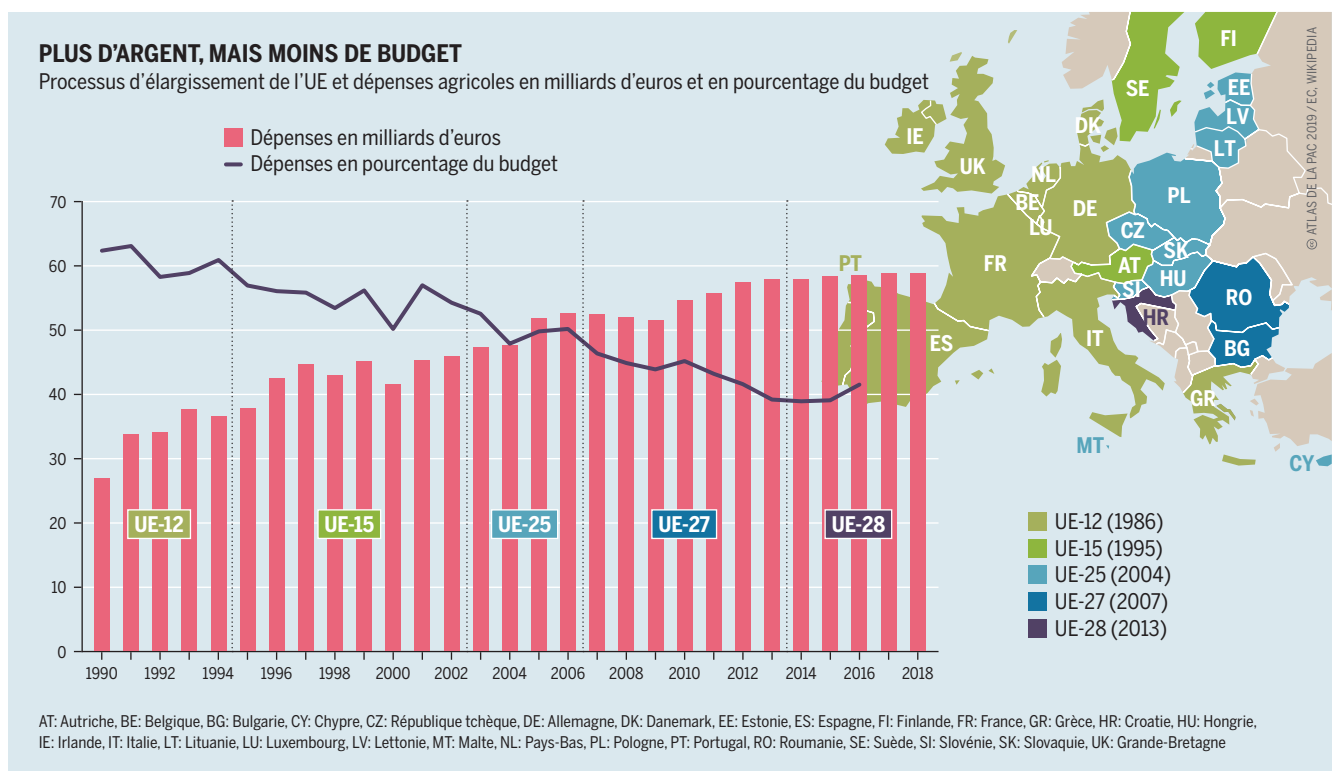
tandis que dans les anciens États occidentaux, elle se situait entre 0,5 et 1 %.

Malgré cette diversité, la politique agricole n'est pas élaborée à Dublin, Paris ou Bucarest, mais plutôt à Bruxelles. Aucun autre secteur économique de l'Union européenne n'est aussi fortement influencé par les règles communes que le secteur agricole – il est assujéti à la Politique Agricole Commune (PAC). Ses objectifs et ses tâches ont été définis pour la première fois en 1957, soit il y a plus de soixante ans.

La Communauté européenne, qui ne comprenait au départ que six pays, voulait fournir suffisamment de nourriture à des prix raisonnables aux populations d'une Europe en ruine au lendemain de la guerre. Il convenait donc de promouvoir la productivité agricole, de stabiliser les marchés – c'est-à-dire d'éviter de fortes fluctuations des prix – et de garantir un niveau de vie équitable aux paysans. La PAC a atteint son objectif d'autosuffisance en très peu de temps. Dès les années 1970, les agriculteurs de l'UE produisaient plus de denrées alimentaires que l'Europe avait besoin. L'attrait pour des prix et des revenus stables ont rapidement montré leur aspect négatif : surproduction laitière et gaspillage systématique des fruits.

Bien que la politique agricole de l'UE a été fondamentalement révisée à plusieurs reprises depuis lors et que les

L'agriculture n'est plus le thème dominant de l'intégration européenne, mais elle demeure une dépense budgétaire prédominante



174 MILLIONS D'HECTARES DE TERRES ARABLES, DE CULTURES PÉRENNES ET DE PÂTURAGES

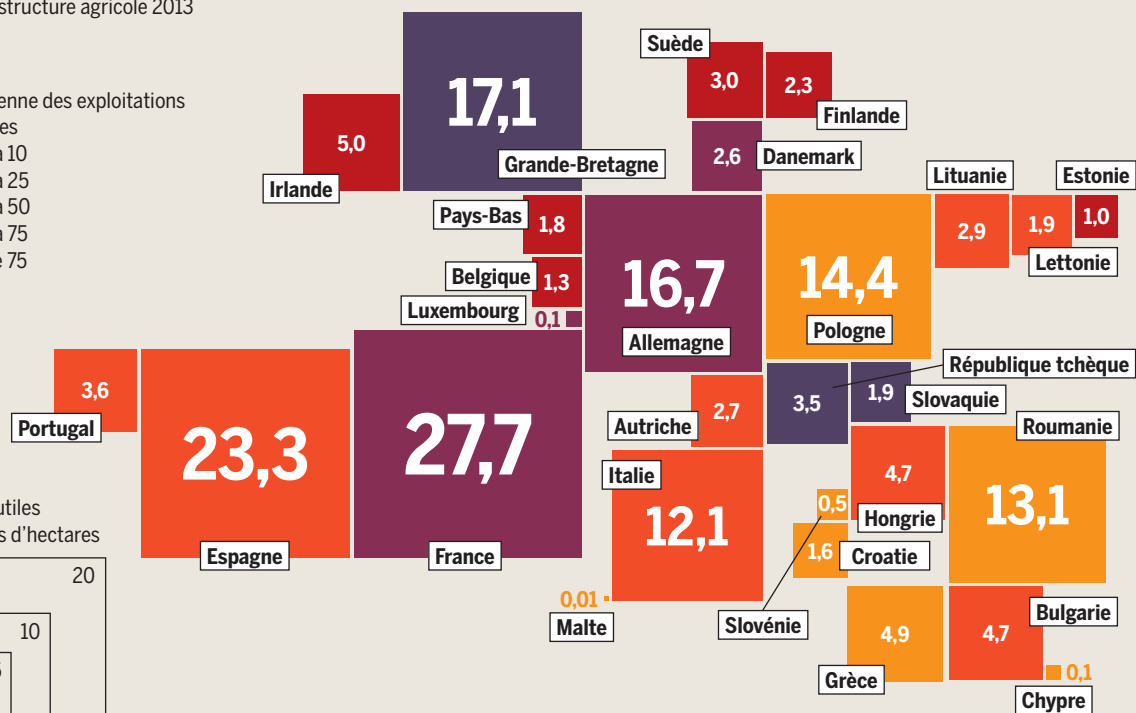
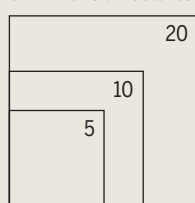
Surfaces agricoles utiles dans l'UE en fonction des pays membres et de la taille des exploitations, analyse de la structure agricole 2013

© ATLAS DE LA PAC 2019 / EC

taille moyenne des exploitations en hectares

- jusqu'à 10
- jusqu'à 25
- jusqu'à 50
- jusqu'à 75
- plus de 75

Surfaces utiles en millions d'hectares



subventions aux exportations ont disparu, un nouveau catalogue d'objectifs qui puissent répondre aux défis du XXI^e siècle n'a jamais été fixé. Cela concerne le type d'alimentation produite, l'influence de l'agriculture sur l'environnement et la nature, le développement durable et de manière générale, la justice. La protection de l'environnement, des animaux et du climat, la santé humaine et le développement social dans les zones rurales sont les principaux défis qui devraient être réglés au niveau européen. Toutefois, ces questions n'ont été définies qu'au cas par cas, par des clauses transversales et jamais dans leur globalité.

Comment pourrait fonctionner une réforme agricole de l'UE, au sein de laquelle de nouvelles priorités, paiements ou économies doivent être ancrés ? La Commission européenne a élaboré une proposition de réforme : le Parlement européen et le Conseil des ministres de l'Agriculture débattent et modifient, puis décident, dans le cadre d'une coordination minutieuse entre les trois institutions concernées appelée « trilogie ». Une fois le texte législatif adopté, ses dispositions devront être mises en œuvre par les lois et les réglementations nationales dans les États membres. Les organisations environnementales, paysannes et de développement ont critiqué à plusieurs reprises le fait que le processus de négociation a dilué toutes les propositions de réforme visant à rendre la PAC plus durable et plus équitable. Depuis sa création, son objectif reste en effet de stabiliser les revenus agricoles.

Actuellement, la politique agricole dispose d'environ 38 % du budget de l'Union européenne. Cela représente 58 milliards d'euros par an dans toute l'UE. En d'autres termes,

Les petites fermes dominent dans certains pays de l'UE. Elles sont exploitées en partie comme activité principale, et en partie comme activité secondaire

chaque citoyen de l'UE paie 114 euros par an pour la politique agricole de l'UE. Bien que la PAC soit le poste budgétaire le plus important de l'UE, son pourcentage diminue depuis des années. En 1988, ce chiffre était de 55 % - d'ici à 2027, on s'attend à ce qu'il ne soit plus que de 27 %.

La PAC est divisée en deux parties. On les appelle des « piliers ». Le premier, le Fonds européen agricole de garantie (FEAGA), représente 75 % des fonds de la PAC. Les paiements forfaitaires sont versés aux exploitations agricoles à partir du FEAGA : il s'agit des primes à la surface. En moyenne, ces dernières s'élèvent à 267 euros par hectare et par an dans toute l'UE. En raison de la taille différente des fermes, ce fonctionnement signifie que 82 % des fonds de l'UE ne vont qu'à 20 % des bénéficiaires des aides.

Le deuxième pilier, le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), ne dispose que de 25 % du budget de la PAC. Il finance des programmes de développement rural, d'agriculture biologique, de soutien à l'agriculture dans les zones défavorisées ou de protection de l'environnement, du climat et de la biodiversité.

Bien que le FEADER récompense les performances environnementales de l'agriculture de l'UE, la Commission a proposé de réduire ce budget d'environ 27 % au cours de la prochaine période de financement. Le premier pilier, cependant, ne serait réduit que d'environ 11 %. Ce serait la dernière erreur en date dans une histoire de la PAC jusqu'ici riche en failles. ●

LE MODÈLE FRANÇAIS EN QUESTION

Le système agricole français a beaucoup évolué ces soixante dernières années, notamment sous l'influence de la PAC. Il est aujourd'hui productif, mais ne couvre pas tous les besoins alimentaires et la pérennité de ses facteurs de production n'est pas assurée.

La baisse de l'emploi agricole, l'agrandissement des exploitations, la motorisation et l'utilisation des engrais et des produits phytosanitaires ont permis une forte augmentation de la production et de la productivité du travail qui caractérise les transformations majeures de l'agriculture française depuis les années 1950. En 60 ans, l'agriculture française a perdu 80 % de ses exploitations et plus de cinq millions d'emplois agricoles. En 2016, il reste 824 000 actifs agricoles dont 143 000 salariés permanents, répartis dans 440 000 exploitations de 63 hectares de moyenne. L'ensemble des actifs permanents et temporaires travaillant sur les exploitations représentent 711 000 équivalents temps plein en 2016 soit 1,6 par exploitation, La baisse du nombre d'exploitations se poursuit, mais le rythme annuel diminue passant de -3 % entre 2000 et 2010 à -1,9 % entre

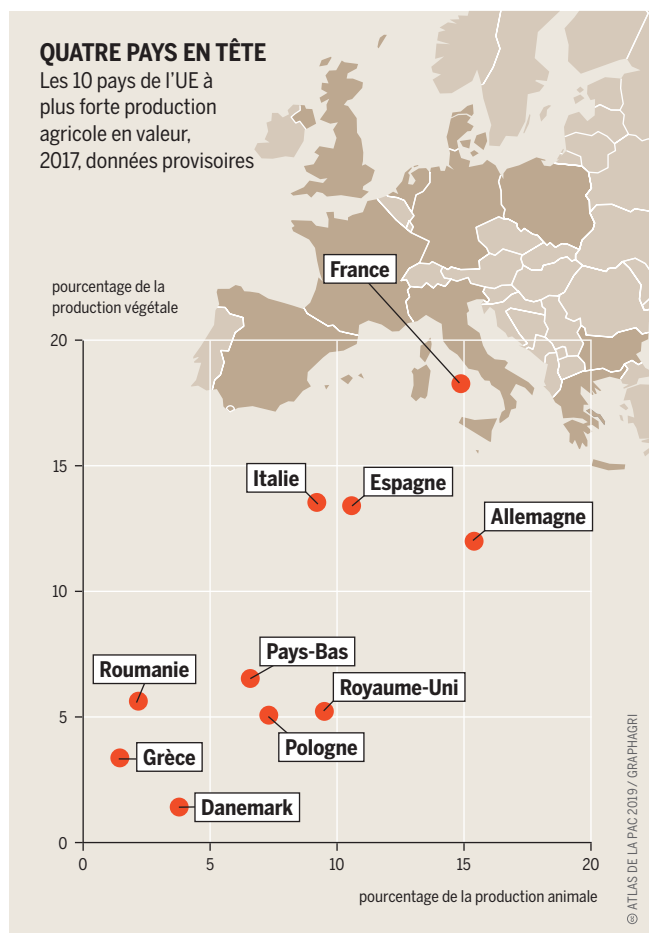
2010 et 2016. À ce rythme, il devrait rester environ 340 000 exploitations en 2030 avec une surface moyenne de l'ordre de 82 hectares.

L'agriculture utilise 54 % du territoire français, soit 28,7 millions d'hectares, dont 19,1 millions d'hectares cultivés et 9,6 millions d'hectares de pâturages. La surface agricole diminue d'environ 60 000 hectares chaque année, essentiellement du fait de l'extension des habitations et des infrastructures. Avec 13,3 millions d'hectares, les grandes cultures (céréales, colza, tournesol, betteraves...) occupent une surface stable depuis 20 ans, alors que les surfaces fourragères (13,9 millions d'hectares) diminuent de 700 000 hectares depuis 2000 et que les cultures permanentes (990 000 hectares de vignes et vergers) baissent de 150 000 hectares sur la même période. Les exploitations spécialisées en grandes cultures (27 % du total) sont majoritairement situées dans les grandes plaines du centre, du nord et de l'est de la France, les exploitations bovines lait et viande (20 % du total) dans le grand ouest et les zones de montagne. La viticulture (14 % du total) est présente dans de nombreux territoires (Bordeaux, Bourgogne, Loire, Provence...). Les fruits et légumes (7 % du total) se concentrent dans la vallée du Rhône et le sud de la France. Une exploitation sur trois produit sous labels de qualité (dont 36 000 exploitations en agriculture biologique qui couvrent 6,7 % de la surface agricole en 2016).

L'agriculture française reste à dominante familiale, mais le travail salarié progresse et représente aujourd'hui le tiers de l'activité totale. Les formes sociétaires, majoritairement familiales, se développent et représentent 36 % des exploitations et 54 % de la surface agricole en 2016. Les femmes représentent 28 % des 560 000 chefs d'exploitations et coexploitants.

L'agriculture et les industries agroalimentaires représentent 5,5 % de l'emploi français et 3,5 % de son produit intérieur brut (PIB). La France est le premier producteur agricole européen avec un chiffre d'affaires de 70,7 milliards d'euros en 2016, le second après l'Allemagne pour l'agroalimentaire avec 370 milliards d'euros. La France est le premier producteur européen de céréales (54,2 millions de tonnes en 2016), le second producteur de lait après l'Allemagne avec 24,7 millions de tonnes, le troisième producteur de porcs après l'Allemagne et l'Espagne avec 2,5 millions de tonnes, à égalité avec l'Italie pour le vin avec 45 millions d'hectolitres.

La France a exporté 64,1 milliards d'euros de produits agricoles et alimentaires en 2015, et 72 % de ces exportations se font dans l'Union européenne (UE). Le solde agroalimentaire de la France est positif depuis 1974 et varie entre +6 et +11 milliards d'euros dans les dernières années. Les principaux soldes positifs en 2015 sont les vins et les alcools



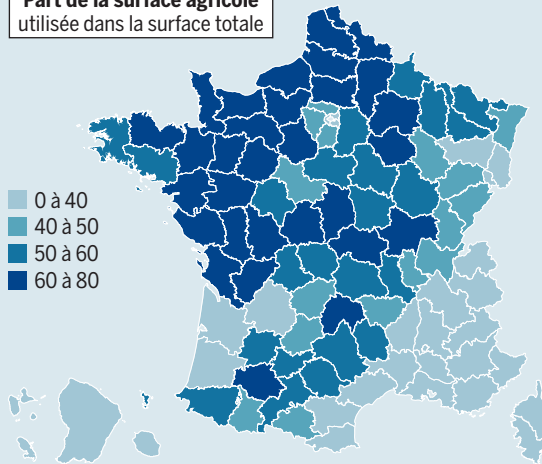
Pays clé : La France représente 15 % de la production de viande de l'UE et 18 % de celle en végétaux

SPÉCIALISATION DES TERRITOIRES

Pourcentages surfaciques agricoles, 2017, données provisoires

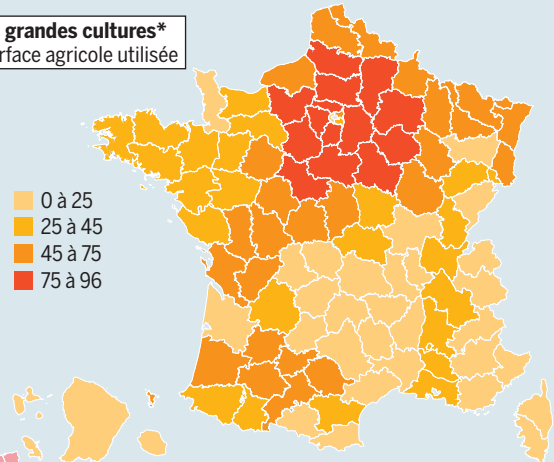
Part de la surface agricole utilisée dans la surface totale

0 à 40
40 à 50
50 à 60
60 à 80



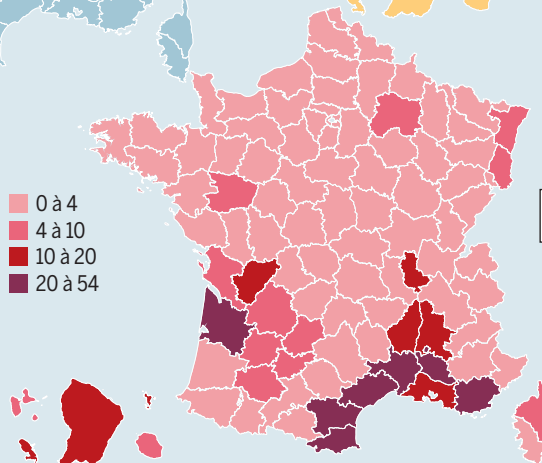
Part des grandes cultures* dans la surface agricole utilisée

0 à 25
25 à 45
45 à 75
75 à 96



Part des cultures permanentes dans la surface agricole utilisée**

0 à 4
4 à 10
10 à 20
20 à 54



* Céréales, oléagineux, protéagineux, cultures industrielles (betteraves industrielles, plantes à fibre...), pommes de terre, jachères

** Vignes, vergers, pépinières, autres cultures pérennes

© ATLAS DE LA PAC 2019 / GRAPHAGRI

(+11,4 milliards d'euros), les céréales (+6,3 milliards d'euros), les produits laitiers (+3 milliards d'euros), les animaux vivants (+1,7 milliard d'euros) et le sucre (+1,1 milliard d'euros). Les principaux soldes négatifs en 2015 sont les fruits et légumes (-4,7 milliards d'euros), les poissons et crustacés (-3 milliards d'euros), le café et le thé (-1,7 milliard d'euros), le tabac (-1,4 milliard d'euros), les viandes et abats (-1,2 milliard d'euros). Le solde positif repose de plus en plus sur quelques produits à forte valeur ajoutée, et sans les boissons la balance agroalimentaire serait négative. La détérioration du solde de certains produits de base est liée à la baisse de la production nationale (fruits et légumes notamment) et à la concurrence de produits qui ne respectent pas nos normes sociales et environnementales (huiles végétales et viandes de poulet et de porc par exemple).

Les revenus agricoles sont très variables selon les années, les régions et les productions. De graves crises plongent certaines exploitations dans des situations financières critiques. En 2015, année moyenne, le revenu net agricole par travailleur non salarié des exploitations moyennes et grandes était de 26 300 euros en moyenne. Il atteignait 53 300 euros en viticulture, 43 200 euros en maraîchage et 27 400 euros en

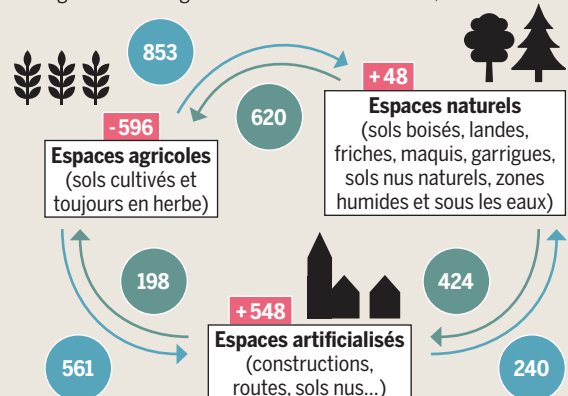
En dix ans seulement, un demi-million d'hectares de terres ont changé d'utilisation – au détriment de l'agriculture et de l'environnement

Le vin et les fruits ne représentent qu'une faible proportion de l'utilisation des terres. Mais leur valeur ajoutée par hectare est beaucoup plus élevée que celle des grandes cultures

grandes cultures, mais seulement 18 800 euros en lait et 17 400 euros en porcs. La France a donc une agriculture très productive mais de plus en plus dépendante de l'importation d'intrants (en pétrochimie notamment) et de certains produits agricoles et agroalimentaires. ●

OCCUPATION DES SOLS – GAGNANTS ET PERDANTS

Changements d'usage des sols entre 2006 et 2015, millier d'hectares



© ATLAS DE LA PAC 2019 / GRAPHAGRI

FRANCE : LE PREMIER BÉNÉFICIAIRE

La France est le principal bénéficiaire du budget de la PAC. Pour autant, il existe des disparités marquées entre les différentes régions françaises, entre types de production et entre fermes.

Depuis une trentaine d'années, le budget communautaire alloué à la France dans le cadre de la Politique Agricole Commune (PAC) a évolué. Il est passé de 5,6 milliards d'euros en 1990, à 9,3 en 1995, 10,4 en 2005, 9,7 en 2011, 9,3 en 2013, et enfin 9,1 milliards pour la période 2014-2020. Cela représente une diminution en valeur courante depuis les années 2000.

La France a toujours été le principal bénéficiaire du

budget européen dédié à la PAC, qui s'élève aujourd'hui à environ 60 milliards d'euros à échelle européenne. Le budget français de la PAC est quant à lui de 9,1 milliards d'euros (courants) de crédits européens par an sur la période 2014/2020, dont 1,4 milliard pour les aides au développement rural (deuxième pilier). Après la réforme de la PAC post 2020, la France en restera la première bénéficiaire.

En France, 44 % du revenu agricole était assuré en 2013 par des aides, principalement des aides directes, avec une moyenne de 266 euros par hectare éligible. On observe de fortes disparités entre orientations, entre régions et entre exploitants, elles sont dues à un système d'attribution des aides fondé sur une approche historique : 345 euros par hectare en Picardie contre 120 en Languedoc-Roussillon ; 300 euros par hectare pour les grandes cultures, 285 pour la polyculture-élevage et 200 pour l'élevage bovin à l'herbe.

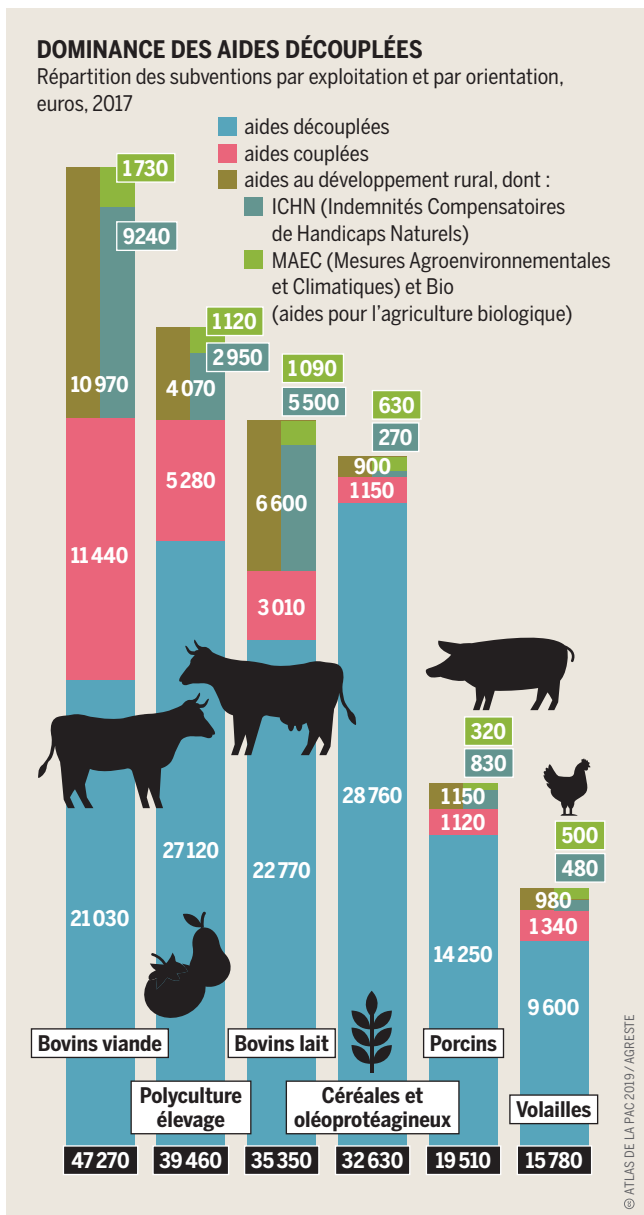
En 2015, l'enveloppe nationale française du premier pilier de la PAC de 7,44 milliards d'euros était partagée de la façon suivante : 30 % étaient consacrés au verdissement, 5 % à la surprime pour les premiers hectares (paiements redistributifs), 1 % aux jeunes agriculteurs, 15 % aux aides liées à la production (aides couplées). Le reliquat, soit 49 %, était alloués aux droits à paiement de base.

En 2011, le budget de la PAC était réparti entre les différentes catégories d'exploitations ainsi : 2,91 milliards d'euros (soit 30 % du budget PAC) versés aux exploitations spécialisées en céréales et grandes cultures (dont 2,06 milliards pour les exploitations spécialisées en céréales et oléo-protéagineux). Suivaient les secteurs bovins lait et bovins viande, avec respectivement 1,61 milliard d'euros et 1,54 milliard, puis celui de la polyculture-élevage (1,45 milliard). Enfin, les exploitations viticoles, arboricoles et maraîchères fermaient la marche, en se partageant 0,35 milliard d'aides PAC.

Pour les moyennes et grandes exploitations, les montants des aides par exploitation étaient les suivants en 2016 : 47 270 euros en bovins viande, ce qui représentait 54,4 % de leur chiffre d'affaires ; 39 460 euros en polyculture élevage, soit 21,1 % du chiffre d'affaires ; 35 350 euros en bovins lait, soit 20,0 % du chiffre d'affaires ; 32 630 euros pour les céréales et oléo-protéagineux, ce qui représentait 25,7 % ; 19 510 euros en porcins, équivalant à 3,3 % ; enfin, 15 780 euros en volailles, soit 4,2 % de leur chiffre d'affaires.

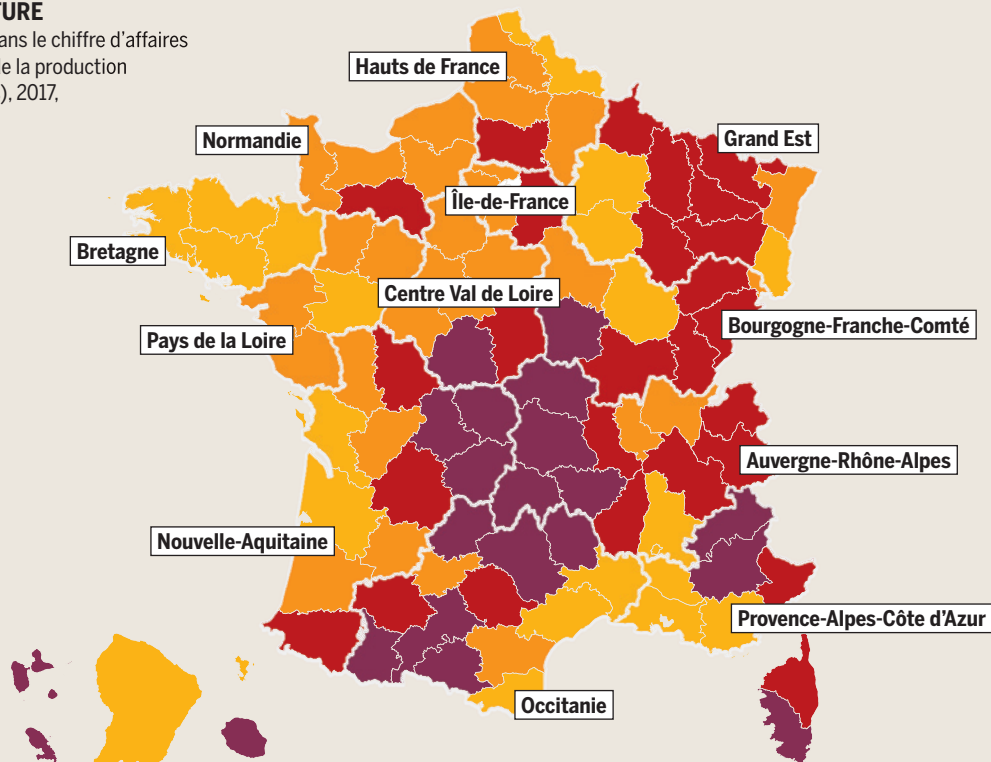
On le voit, les bovins lait et viande sont les mieux dotés en subventions. Ils bénéficient d'importantes aides couplées et des indemnités compensatoires de handicaps naturels, marque de leur implantation en zones difficiles. Les exploitations spécialisées en polyculture-élevage bénéficient à la fois des aides couplées, des aides découplées et des aides au développement rural, signe de la diversité des productions et de leur implantation.

En France, deux-tiers des subventions de la PAC sont des paiements à la surface dit découplés, accordés indépendamment de la manière dont la production est menée



AIDES À L'AGRICULTURE

Part des subventions* dans le chiffre d'affaires de l'agriculture (valeur de la production plus subventions totales), 2017, en pourcentage



* paiements PAC, crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, aides de crise nationales

© ATLAS DE LA PAC 2019 / AGRESTE

La répartition entre régions est aussi à la fois le résultat des orientations dominantes et de l'importance des aides au développement rural. En région Centre, les 25 000 exploitations reçoivent en moyenne 27 700 euros de subventions. En Rhône-Alpes, 39 000 exploitations perçoivent en moyenne 11 700 euros, contre une moyenne de seulement 6 500 euros en Languedoc-Roussillon pour les 30 800 exploitations qui y sont établies.

La différence entre l'importance des aides du deuxième pilier par rapport aux aides totales est fortement variable d'une région à l'autre. Alors que le pourcentage des aides

Les paiements de la PAC représentent environ 95 % des subventions totales des exploitations

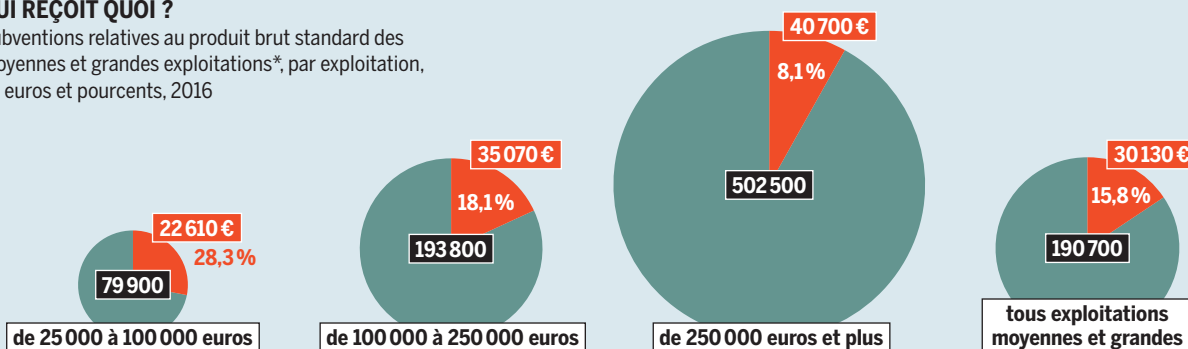
du second pilier dans les aides totales est supérieur à 30 % en Auvergne, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon, il est en moyenne de 11 % sur toute la France. En Aquitaine, Bourgogne et Midi-Pyrénées, il est compris entre 10 et 20 %, entre 20 à 30 % en Limousin, Franche-Comté et Rhône-Alpes, et inférieur à 10 % dans toutes les autres régions.

Pour conclure, l'importance des subventions aux exploitations agricoles, certes variable selon les orientations et les régions, explique que la défense du budget de la PAC reste le principal combat de la France à chaque nouveau budget européen, soit pour le maintenir en valeur, soit pour maintenir sa part dans le budget total européen. ●

Plus les fermes sont grandes, moins la part des subventions européennes est importante pour elles

QUI REÇOIT QUOI ?

Subventions relatives au produit brut standard des moyennes et grandes exploitations*, par exploitation, en euros et pourcents, 2016



* exploitations dont le produit brut standard est supérieur à 25000 euros

© ATLAS DE LA PAC 2019 / AGRESTE

PAIEMENTS DIRECTS

UN PREMIER PILIER MAL PARTAGÉ ET MAL CIBLÉ

Près des trois quarts du budget de la Politique Agricole Commune sont consacrés aux paiements directs aux agriculteurs. Ces paiements ne répondent plus à leurs objectifs.

Les paiements directs sont le principal instrument d'aide aux agriculteurs dans le cadre de la Politique Agricole Commune (PAC) de l'Union européenne (UE). Introduits pour la première fois dans la réforme de la PAC de 1992, ils sont justifiés comme moyen de soutenir les revenus agricoles. Sur la période budgétaire 2014–2020, les paiements directs représentent 72% du budget total de la PAC.

Les paiements directs peuvent être couplés à la production ou découplés de ceux-ci. Les paiements directs couplés sont accordés aux agriculteurs sur la base de la quantité produite, à savoir par tonne de blé produite ou par litre de lait, ou liée aux intrants de production, par exemple les hectares de cultures arables ou le nombre de têtes de bétail. Le paiement découplé, lui, est lié à la superficie cultivée, mais aucun agriculteur n'est tenu de produire. Environ 90 % des paiements directs sont découplés. Cela permet aux agriculteurs de prendre des décisions de production sur la base des seuls rendements du marché, sachant que leur choix n'influence pas le montant du paiement qu'ils reçoivent.

Les agriculteurs qui reçoivent des paiements directs doivent respecter certaines règles de base (appelées « conditionnalité »). Celles-ci se réfèrent principalement aux normes législatives relatives à la protection de l'environnement, à la sécurité sanitaire des aliments, à la santé des animaux et des plantes et au bien-être des animaux. Les agriculteurs qui ne respectent pas ces exigences voient leurs paiements réduits.

La réforme de la PAC de 2013 a restructuré les paiements directs. Pour preuve, 30% de ceux-ci ont été attribués en tant que « paiement vert », pour lequel les agriculteurs doivent respecter trois critères environnementaux. Mais la Cour des comptes de l'UE a montré que ce paiement n'a pas atteint ses objectifs, tandis que les syndicats agricoles déplorent que les règles ne tiennent souvent pas compte de la situation sur le terrain. La Commission propose de supprimer le paiement vert à partir de 2021, en laissant plus de flexibilité aux États membres pour concevoir leurs propres mesures environnementales.

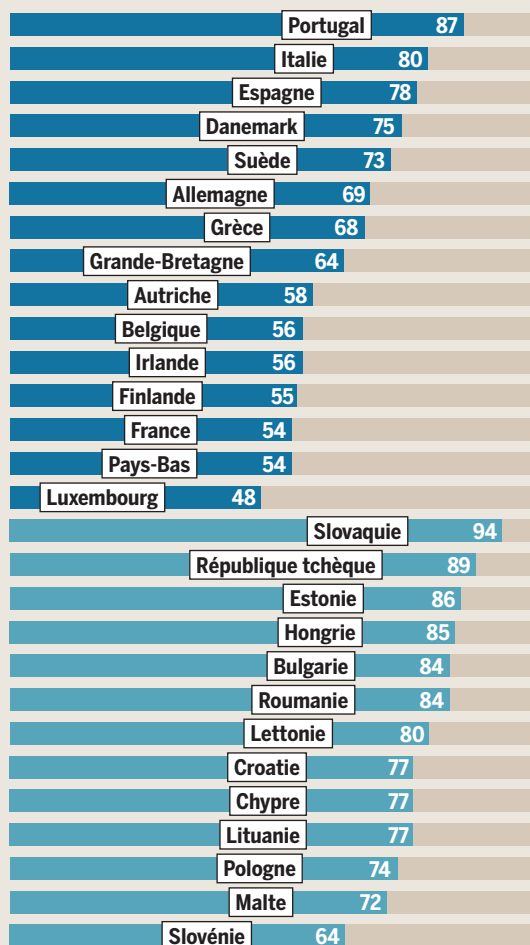
La plupart des nouveaux pays membres de l'UE ont des paiements moyens par hectare inférieurs à ceux des membres plus anciens. Lors des négociations sur la réforme de la PAC de 2013, les nouveaux arrivants ont exigé une répartition plus équitable, avec des allocations nationales basées sur un paiement uniforme par hectare. Le compromis final a introduit une réduction progressive des inégalités de distribution : aucun État membre n'aurait un paiement par hectare inférieur à 90 % de la moyenne de l'UE. Dans les négociations pour la PAC après 2020, ces mêmes pays préconisent à nouveau des paiements uniformes par hectare.

Les paiements directs étant liés à la superficie, leur impact sur les revenus agricoles dépend du système agricole. Lorsque la surface n'est pas importante (comme dans la production porcine et avicole) ou que la valeur de la production par hectare est très élevée (vin, horticulture), les paiements directs jouent un rôle limité. Ils sont plus importants pour

CONCENTRATION DES BÉNÉFICIAIRES

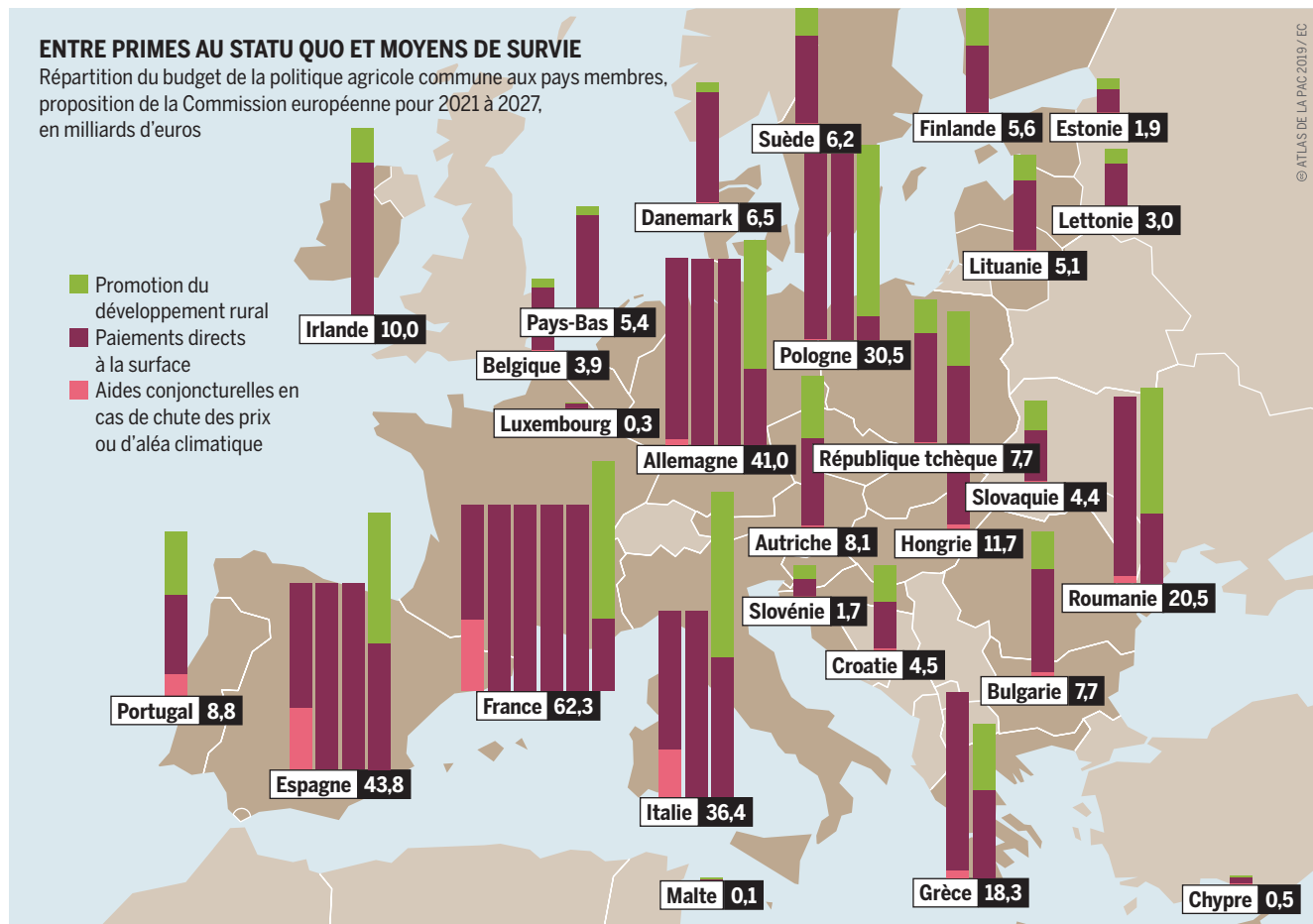
Part des paiements directs qui revient à un cinquième des bénéficiaires du pays, en pourcentage, 2015

Adhésion à l'UE ■ depuis 1995 ■ depuis 2004



© ATLAS DE LA PAC 2019 / FEC

Dans de nombreux pays, un cinquième des exploitations reçoit plus des quatre cinquièmes des paiements directs



les cultures arables et l'élevage, où ils peuvent dépasser les revenus tirés de la vente des produits agricoles.

La taille des fermes étant très différente dans l'UE, la répartition des paiements est très inégale. Dans l'ensemble de l'UE, 80 % de ces paiements vont à seulement 20 % des bénéficiaires. Ainsi, plus de 30 % de la somme totale est versée à 131 000 des 6,7 millions d'exploitations agricoles que compte l'Union. Il est difficile de justifier des paiements substantiels à des fermes dont les revenus sont nettement supérieurs à la moyenne de l'UE. La Commission a souvent proposé de plafonner les paiements au-delà d'un certain seuil, mais ces propositions ont toujours été diluées lors des négociations.

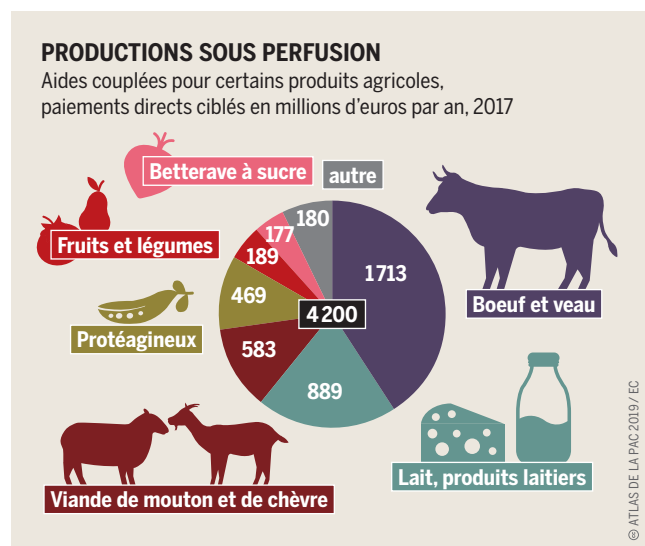
Les paiements directs ne profitent pas toujours au paysan bénéficiaire. Une bonne partie est captée par l'amont ou l'aval de la filière, par exemple par les propriétaires terriens qui facturent des loyers plus élevés, ou par les coopératives qui achètent la production moins cher. Même si l'objectif initial des paiements directs était louable, ils ne semblent aujourd'hui plus justifiés : d'abord, parce qu'ils profitent aux agriculteurs les plus aisés (au lieu de soutenir tous les revenus agricoles), ensuite parce que leur montant est le même indépendamment des cours du marché (donc pas réactif face à la volatilité des prix) et enfin parce qu'ils ne sont pas étalonnés en fonction de coûts supplémentaires (malgré les

Les aides couplées devraient aider les secteurs en difficulté à évoluer. Pourtant, elles sont utilisées pour les maintenir dans le statu quo

L'agriculture française restera le premier bénéficiaire des fonds de la PAC

normes contraignantes que les agriculteurs de l'UE doivent respecter par rapport à leurs concurrents).

En juin 2018, la Commission a présenté des propositions pour la PAC après 2020. Elles maintiendraient les paiements directs comme principal élément. Il s'agit d'une opportunité manquée car ces derniers sont, dans le contexte de l'économie agricole d'aujourd'hui, inefficaces et inéquitables. ●



ÉCONOMIE MAL CHOISIE

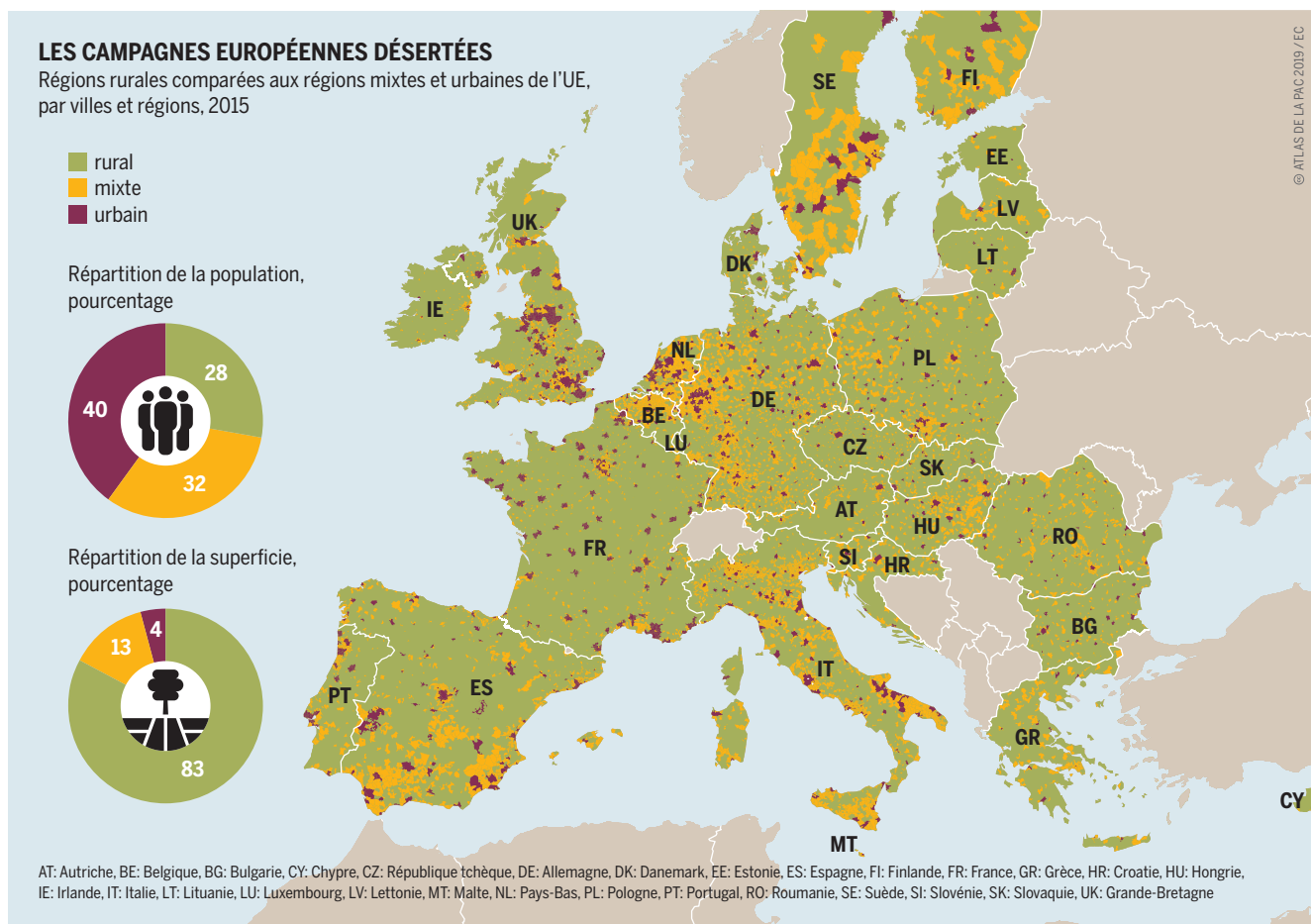
La Politique Agricole Commune a deux « piliers ». Le premier, qui consiste essentiellement en des paiements directs aux agriculteurs, a fait l'objet de nombreuses réserves. Le deuxième, qui soutient la politique de développement rural, intervient de manière plus ciblée. Mais, à mesure que le budget de l'agriculture se réduit, c'est le deuxième pilier qui subit les plus fortes baisses.

La Politique Agricole Commune (PAC) ne concerne pas uniquement l'agriculture. Son deuxième pilier vise à promouvoir les « bonnes pratiques », telles que la coopération entre producteurs ou des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et du bien-être animal. Le deuxième pilier peut être considéré comme le volet social et environnemental de la politique agricole de l'Union européenne (UE), contre un premier pilier économique. Il doit être cofinancé par les États membres, contrairement au premier pilier dont la totalité des subventions provient directement du budget européen.

Moins du quart du budget total de la PAC (409 milliards d'euros sur la période 2014-2020), soit environ 100 milliards, ont été affectés au deuxième pilier. L'efficacité de ces fonds dans la promotion du développement rural durable dépend des programmes que les gouvernements nationaux choisissent de soutenir et de la part de leur budget de la PAC qu'ils y consacrent. L'Autriche consacre 44 % de son budget de la PAC au deuxième pilier, tandis que la France n'y alloue que 17 %. On peut en déduire que le deuxième pilier a des résultats mitigés selon les pays.

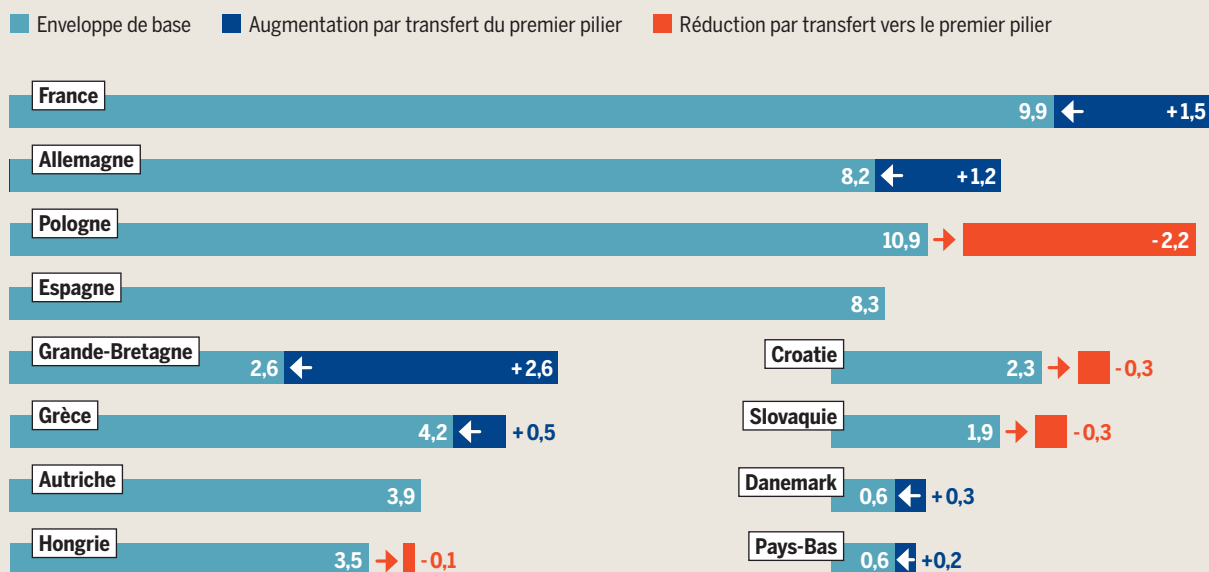
Le deuxième pilier est actuellement supposé poursuivre trois objectifs : la compétitivité, la durabilité et l'action climatique, ainsi que le développement équilibré au niveau régional. Ces priorités globales se traduisent en six domaines prioritaires : transfert de connaissances et innovation ; viabilité et compétitivité des exploitations agricoles ; organisation de la chaîne alimentaire, bien-être animal et gestion des risques ; conservation des écosystèmes ; préservation du climat et résilience de l'agriculture et de la fores-

Les fonds du développement rural s'adressent à une vaste majorité du territoire européen



TRANSFERTS DANS LES DEUX SENS

Enveloppe du Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader - deuxième pilier) au cours de la période budgétaire 2014–2020 et augmentation (+) ou réallocation au premier pilier (-) par les gouvernements nationaux, en milliards d'euros



© ATLAS DE LA PAC 2019 / EC-EP

terie ; et développement économique des zones rurales.

Un cinquième de la population européenne vit en zones rurales. Celles-ci sont très diverses, de sorte que l'approche flexible du deuxième pilier est judicieuse pour élaborer des programmes adaptés aux besoins locaux. Cela permet aux gouvernements nationaux et régionaux de choisir parmi un large éventail d'options. On peut citer par exemple l'aide à l'installation des jeunes agriculteurs, un soutien à la plantation d'arbres pour l'agroforesterie, un soutien à la coopération ou au transfert de connaissances entre agriculteurs, ou encore une aide à l'assurance récolte. Les mesures les plus fréquentes sont l'indemnité compensatoire de handicaps naturels (conditions climatiques difficiles, pentes abruptes, qualité des sols), les aides à l'investissement, ainsi que les mesures agro-environnementales et climatiques. Certaines mesures du deuxième pilier ne sont quant à elles pas directement liées au secteur agricole. Il en va ainsi des aides aux zones forestières et des investissements en service de base ou de rénovation des villages (haut débit, infrastructures touristiques, etc.). Les mesures choisies doivent répondre à au moins un des objectifs principaux. De plus, au moins 30% du deuxième pilier doit être consacré à des objectifs environnementaux et climatiques.

Chaque pays choisit une approche différente. L'Irlande, par exemple, soutient l'agriculture biologique car elle contribue à la protection de la biodiversité, à la diminution de la pollution de l'eau et des sols, etc. La Lituanie, avec plus de 40% de ruraux mais une population paysanne vieillissante, encourage la modernisation et le soutien économique des petites et moyennes fermes qui ont du mal à être compétitives sur le marché européen. Elle encourage également la création d'emplois en milieu rural et le développement économique. Aux Pays-Bas, seulement 0,6% de la population totale est classée comme rurale. Les financements se concentrent donc d'avantage sur la stimulation de

Certains États membres transfèrent des fonds du premier pilier vers le deuxième afin de renforcer leur soutien aux zones rurales et au développement agricole

l'innovation et la durabilité environnementale de l'industrie agricole intensive, spécialisée et axée sur l'exportation.

Malgré les différences entre les pays, l'Europe partage certaines tendances et défis majeurs. Les zones rurales se vident et les personnes qui y demeurent tendent à être plus âgées. Les jeunes agriculteurs sont rares ; les potentiels futurs installés peinent à acquérir des terres. Les petites et moyennes fermes sont en train de disparaître à mesure que d'autres s'agrandissent. Les services numériques y sont peu développés. C'est à ces défis que le deuxième pilier de la PAC doit répondre.

À l'été 2018, la Commission européenne a proposé que le budget du deuxième pilier soit réduit d'environ 27%. De plus, la Commission souhaite que les États membres apportent plus de contributions financières nationales pour pouvoir bénéficier du FEADER ; autrement dit, elle veut augmenter la part de cofinancement des États membres. Pourtant, certains États membres ont déjà du mal à utiliser tous les crédits du deuxième pilier qui leur sont alloués, faute de disponibilité financière au niveau national. Cela aurait donc pour effet de priver encore davantage les zones rurales les plus pauvres d'un apport budgétaire de l'UE.

Une telle réforme maintiendrait la dynamique actuelle, en préservant les paiements directs aux agriculteurs, tout en diminuant globalement les financements au secteur agricole. Cette proposition n'est pas vue du bon œil par les partisans d'une PAC adaptée aux besoins locaux et accordant de l'importance aux objectifs d'intérêt général. Si l'Europe souhaite résoudre les nombreux problèmes sociaux, économiques et environnementaux auxquels sont confrontées les zones rurales, le deuxième pilier doit être protégé. ●

TERRITOIRES À HANDICAPS NATURELS

La diversité de ses territoires donne à la France sa richesse agricole. Pour préserver cette diversité, les territoires soumis à des handicaps naturels, liés à au relief, à l'insularité ou à la pauvreté des sols, bénéficient d'aides de la PAC dédiées.

La notion de territoire à handicap apparaît dans la Politique Agricole Commune (PAC) en 1975, conduisant à la création de l'« Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel », (ICHN). L'objectif est de contribuer au maintien de l'activité agricole dans des territoires dits défavorisés dans lesquels il est plus difficile pour l'agriculteur de dégager un revenu en raison de contraintes physiques ou socio-économiques particulières. Les grands enjeux du maintien de l'agriculture dans ces régions sont principalement la préservation des paysages et donc de leur attractivité, la préservation de la biodiversité, l'occupation et le développement équilibré des territoires, la réduction des inégalités économiques. La montagne est bien sûr la cible principale de cette mesure compensatrice, en raison notamment de ses très fortes pentes et des rigueurs de son climat.

Les zones défavorisées sont divisées en trois catégories : les zones de montagne, comprenant elles-mêmes

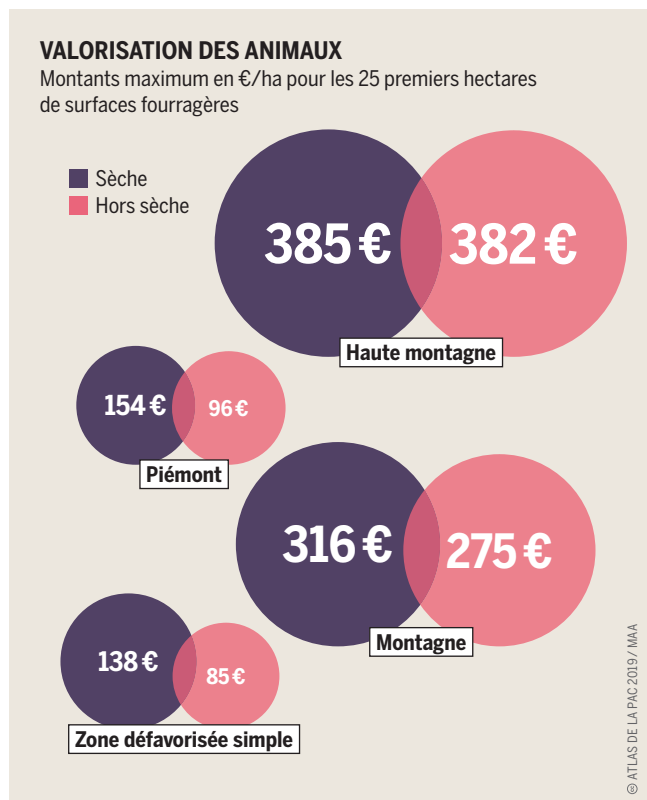
une sous-catégorie « haute montagne », les zones défavorisées simples, comprenant une sous-catégorie « sèche » et les zones à handicaps spécifiques. Ce zonage national sert de cadrage aux zonages régionaux qui permettent quant à eux de définir précisément les secteurs et les montants des aides auxquelles peut prétendre un agriculteur dans telle ou telle localité. Toutefois, le zonage de tous les pays membres de l'Union européenne est en cours de révision. En France, la nouvelle carte devrait s'appliquer à partir de 2019. Elle a été âprement discutée car elle a pour conséquence d'exclure certains territoires qui étaient jusqu'alors éligibles à l'ICHN.

L'indemnité compensatoire est principalement conçue pour aider les élevages, c'est pourquoi elle s'applique donc essentiellement aux surfaces fourragères. Toutefois, pour les zones de montagne seulement, elle s'applique aussi aux cultures non fourragères. Dans le premier cas on parle alors d'ICHN « animale » et dans le second, d'ICHN « végétale ». Afin de ne pas favoriser l'agrandissement des fermes, le nombre d'hectares éligible à l'ICHN a été plafonné à 75 en France. Actuellement, les montants maxima que peut toucher un agriculteur français s'échelonnent de 385 euros par hectare en haute montagne sèche pour l'ICHN « animale » à 35 pour l'ICHN « végétale » hors zone sèche. Le rapport entre le montant d'aides touchées au titre de l'ICHN et à celui des droits à paiement de base est très variable d'une région à l'autre : alors qu'une ferme de montagne peut percevoir cinq fois plus de paiements de l'ICHN que des aides de base, d'autres fermes bénéficient avant tout des droits à paiement de base.

Le dispositif mobilise en France un budget de plus d'un milliard d'euros par an, qui provient à 75 % des crédits européens du deuxième pilier de la PAC, pour 95 000 bénéficiaires. En moyenne, les régions françaises y consacrent 40 % du budget du deuxième pilier. Ce chiffre varie cependant de 0 % en Île-de-France ou dans les Hauts-de-France, à plus de 45 % en Auvergne-Rhône-Alpes (300,8 millions d'euros en 2015). Il est inférieur à 10 % dans tous les territoires d'outre-mer.

Le budget alloué aux zones à handicaps naturels aurait pu être encore supérieur si la France avait choisi l'option permise par le règlement européen d'affecter aussi jusqu'à 5 % du budget du premier pilier à des ces zones-là. Néanmoins, des difficultés budgétaires font craindre une contraction des montants alloués à l'ICHN d'ici à 2020.

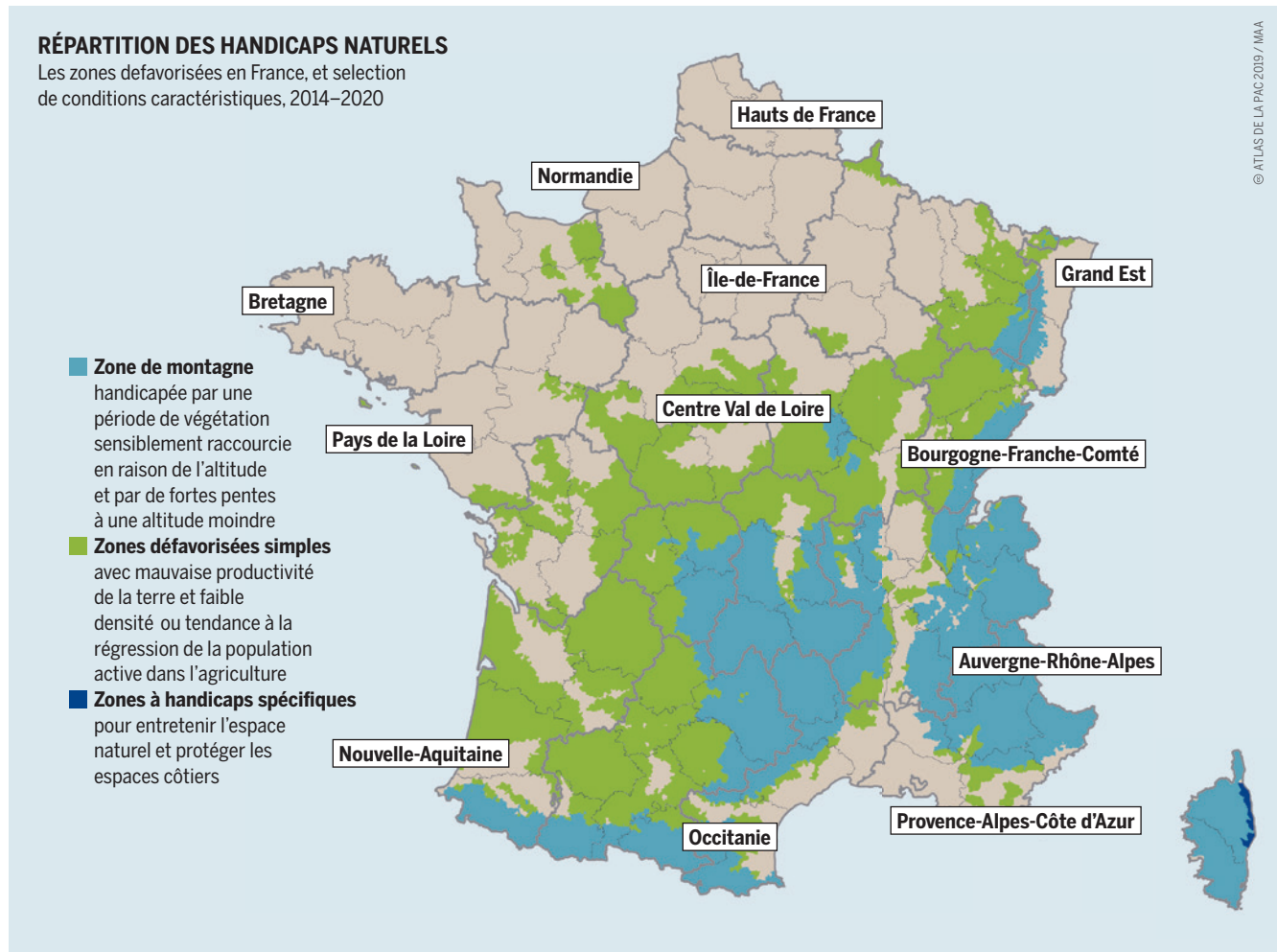
L'évaluation de ce dispositif commanditée par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation en 2017 montre



L'élevage extensif en zone de montagne bénéficie d'un fort soutien

RÉPARTITION DES HANDICAPS NATURELS

Les zones défavorisées en France, et sélection de conditions caractéristiques, 2014-2020



que l'objectif de l'élévation du niveau de revenus dans les zones défavorisées est presque atteint pour les systèmes « lait », « bovins mixte » et « bovins viandes », mais pas pour la polyculture-élevage en zones de piémont et les ovins/caprins en montagne. De plus, en France, la tendance à l'agrandissement des exploitations, la diminution de leur nombre et de celle des actifs est globalement la même qu'ailleurs. En termes d'environnement, l'impact positif tient au fait que l'indemnité permet de cibler la quasi totalité des surfaces toujours en herbe et donc d'aider à leur maintien. La modulation des paiements en fonction du chargement en bétail permet quant à lui d'éviter les systèmes trop ou trop peu intensifs. En revanche, le dispositif ne permet pas d'adapter précisément les modes d'exploitation des surfaces en herbe (fertilisation, pâturage, fauche) aux enjeux écologiques des territoires.

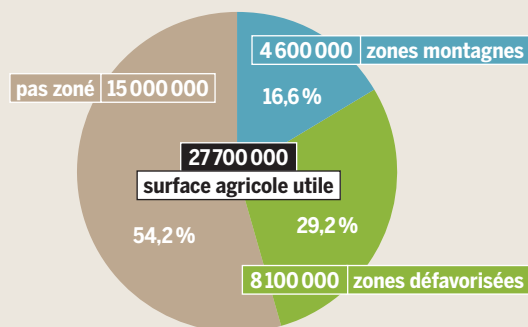
Au-delà de l'ICHN qui s'applique à tout le territoire français, y compris les départements et régions d'outre-mer, ces derniers bénéficient d'un programme de soutien particulier intitulé « Programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité » (POSEI). Il est financé par l'Union européenne en plus de la PAC pour compenser un type de handicap supplémentaire spécifique à ces régions. Les bud-

En France en 2017, 95000 agriculteurs répartis sur 16120 communes ont bénéficié de l'ICHN. Certains d'entre eux n'y ont aujourd'hui plus droit

gets alloués, de l'ordre de 320 millions d'euros par an pour la France, abondent aussi l'ensemble des filières, de l'approvisionnement à la transformation et la commercialisation. Outre les filières traditionnelles (banane, sucre-rhum, etc.), un volet important vise à soutenir le développement de la diversification de l'agriculture. ●

PRÈS DE LA MOITIÉ DU TERRITOIRE EST À HANDICAP

Part des zones de montagne et défavorisées dans la surface agricole utile, avec montants d'aides de l'UE, hectares et en pourcentage



Pour les régions qui en bénéficient, l'ICHN est un levier majeur du dynamisme des zones rurales

CROÎTRE OU CÉDER

La politique agricole soutient trop peu les petites et moyennes fermes par rapport aux grandes. La disparition de ces petites structures s'accélère tandis que les grandes exploitations n'ont jamais été aussi nombreuses. De ce fait, la succession des fermes est souvent difficile à organiser.

Le visage de l'agriculture européenne et des zones rurales a fortement changé depuis le début de la Politique Agricole Commune (PAC). Aujourd'hui, de moins en moins de fermes, mais de plus en plus grandes, alimentent la population de l'UE. De 2003 à 2013, un quart de toutes les exploitations agricoles européennes ont mis la clef sous la porte. Cette évolution s'est observée dans tous les pays européens.

Sur le critère de l'agrandissement, la République tchèque est championne. La surface moyenne là-bas a augmenté de 80 à 130 hectares en dix ans. En ce qui concerne l'élevage, la tendance est similaire : en 2013, les trois quarts des animaux européens étaient élevés dans d'énormes exploitations. Le nombre d'animaux dans de petits et très petits élevages a diminué de moitié depuis 2005. Dans 50 % des États de l'Union européenne (UE), plus de trois quarts de toutes les unités de gros bétail (une unité correspondant à un bovin, cinq porcs ou dix ovins) se trouvent dans de grandes exploitations. Dans les pays du Benelux et au Danemark, ce sont plus de 90 %. En Roumanie, en revanche, plus d'un tiers de tous les animaux se trouvent dans de petites fermes.

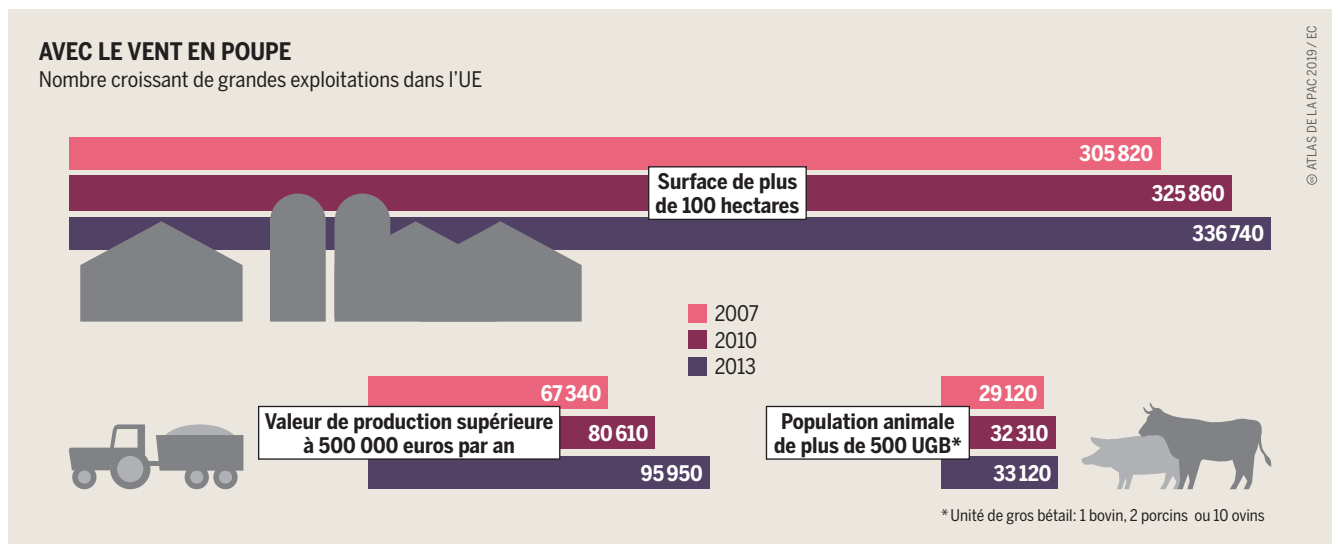
Les statistiques de l'UE divisent les exploitations agricoles en cinq catégories, selon les surfaces et les revenus d'exploitation : très petite, petite, moyenne, grande et très grande. Les petites et moyennes fermes constituent encore la majorité sur les critères du nombre et de la main-d'œuvre. Mais leur nombre est en forte baisse. Les grandes et très

grandes exploitations acquièrent de l'importance économique. Les fermes de plus de 100 hectares représentent seulement 3 % de toutes les exploitations agricoles de l'UE. Mais leur nombre a augmenté de 16 % en dix ans, et elles utilisent maintenant 52 % de l'ensemble de la superficie agricole. L'expansion des grandes exploitations va de pair avec la perte d'emplois, avec moins de diversité des cultures et avec une agriculture plus intensive.

D'autre part, les petites fermes (avec moins de dix hectares et une production assez variée) constituent environ 80 % de toutes les exploitations agricoles dans l'UE. Mais elles ne couvrent que 10 % des terres. Leur nombre diminue de manière rapide : 96 % des exploitations qui ont disparu entre 2003 et 2013 disposaient de moins de dix hectares. La chute des prix de vente ne permet plus de couvrir les coûts de production. Les producteurs ne réalisent pas de profits, leur budget n'est même souvent pas à l'équilibre : ce sont surtout les maillons aval de la chaîne (transformateurs et distributeurs) qui récupèrent la valeur.

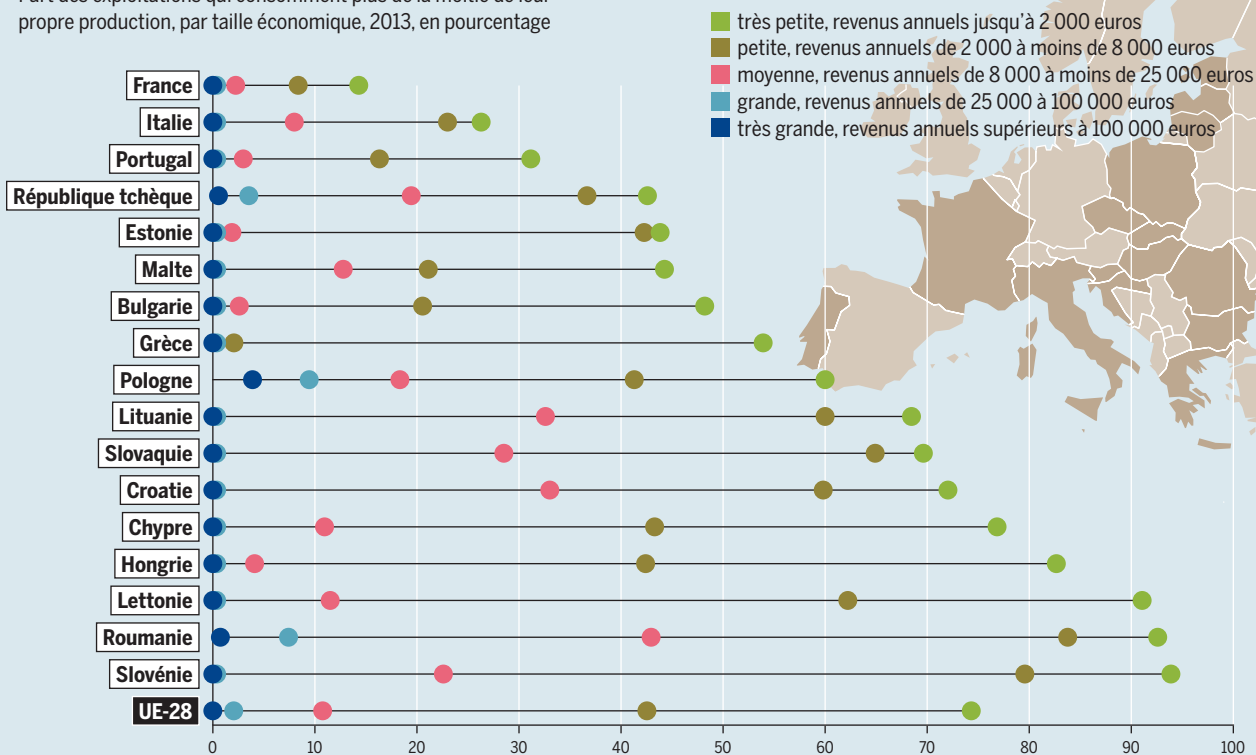
Ces tendances sont aussi le reflet de la libéralisation des marchés agricoles et de la politique agricole de l'UE, avec ses subventions et ses règles du marché. La PAC a encouragé la spécialisation des fermes et des territoires. Depuis 2003, ils bénéficient de paiements directs alloués par hectare, ce qui signifie que les agriculteurs reçoivent plus d'argent s'ils possèdent plus de terres. Lorsque ces subventions constituent une partie substantielle du revenu, cela incite à l'acquisition de plus de terres. Les grandes fermes, qui exploitent déjà beaucoup de surfaces, bénéficient en conséquence de plus de capital et ont ainsi la possibilité d'emprunter de l'argent pour acheter plus de terres. Cela met les nouveaux entrants

Une exploitation qui reçoit des paiements de l'UE élevés peut se développer plus facilement qu'une petite ferme à faible capital



DE LA MAIN À LA BOUCHE

Part des exploitations qui consomment plus de la moitié de leur propre production, par taille économique, 2013, en pourcentage



© ATLAS DE LA PAC 2019 / EUROSTAT

en difficulté pour leur recherche de foncier. Les paiements directs ont conduit à ce que la propriété foncière soit concentrée dans les mains de peu de personnes. Cela est un frein à la transmission des fermes et à l'acquisition de fermes pour les candidats à l'installation.

Même si des aides à l'installation pour les jeunes agriculteurs existent depuis 1980, leur portée n'est pas suffisante pour convaincre les jeunes à se tourner vers l'agriculture. Entre 2007 et 2013, environ 190 000 jeunes agriculteurs ont bénéficié de cette aide, mais environ 3,5 millions d'agriculteurs de plus de 65 ans prendront leur retraite dans les prochaines années. La plupart de ces futurs retraités exploitent de petites ou moyennes fermes, sur lesquelles souvent personne ne prendra la relève. L'actuelle politique agricole soutient les jeunes à hauteur d'environ 2% de son budget, mais ces fonds sont insuffisants et manquent souvent de cohérence avec les politiques nationales telles que celles pour la transmission des fermes ou l'encadrement du foncier.

Malgré tout, de plus en plus de personnes non issues du milieu agricole veulent devenir paysans, avec ou sans aide. Certains profitent d'initiatives telles des aides pour les start-ups agricoles, l'acquisition collective de terres ou les coopératives agricoles. De nombreuses nouvelles fermes innovent et travaillent par exemple en agriculture biologique, en circuits-courts, s'engagent dans l'agriculture solidaire ou transforment les denrées alimentaires produites sur leur propre ferme. Tout ceci augmente la valeur ajoutée créée et

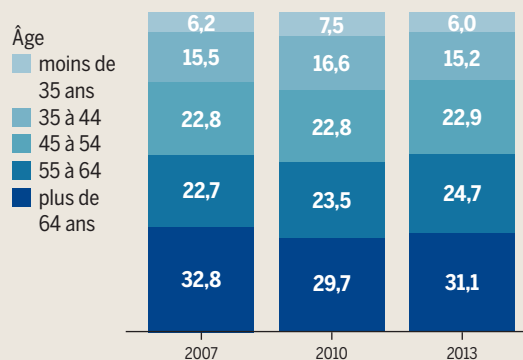
Dans les pays de l'est de l'UE, il reste encore beaucoup de petites fermes qui produisent pour l'autoconsommation

restant sur la ferme. Cela contribue aussi à un approvisionnement local en denrées alimentaires saines ainsi qu'à la dynamisation des territoires ruraux.

La PAC doit sérieusement s'atteler au problème du renouvellement générationnel de l'agriculture européenne. Elle doit viser une augmentation du nombre de fermes et d'actifs agricoles, le tout dans le cadre d'un système agro-alimentaire résilient, durable et fournissant une alimentation de qualité accessible à tous. ●

AUCUN RENOUELEMENT GÉNÉRATIONNEL EN VUE

Structure d'âge des chefs d'entreprises agricoles de l'UE, en pourcentage



© ATLAS DE LA PAC 2019 / EC

Près d'un tiers des agriculteurs de l'UE est à l'âge de la retraite, sans reprenneur assuré

L'ANGLE MORT DE LA PAC

Le travail agricole évolue à mesure que le capital remplace la main-d'œuvre et que les salariés remplacent les membres de la famille. Bien que les petites exploitations emploient davantage de travailleurs, la PAC ne contribue guère à garantir des salaires ou des conditions de travail décentes.

Le fait que plus de 22 millions de personnes travaillent dans l'agriculture au sein de l'UE ne signifie pas que ces 22 millions parviennent à en vivre. De nombreux travailleurs agricoles n'ont que des emplois à temps partiel ou saisonniers, en particulier pendant les récoltes. Les pays comptant de nombreuses petites fermes ont un pourcentage particulièrement élevé de travailleurs à temps partiel et de saisonniers. En Roumanie, par exemple, seul 1,5% de la population agricole a un emploi à temps plein.

L'agriculture représentait environ 9,5 millions de postes à temps plein en 2016, soit 4,4% de l'emploi total dans l'UE.

L'importance de l'emploi agricole varie beaucoup d'un pays à l'autre : de moins de 2% de l'emploi au Royaume-Uni et en Allemagne, à plus de 10% en Roumanie, en Bulgarie, en Grèce et en Pologne. Et sa part est en baisse : dans les États membres actuels de l'UE, il a diminué de plus d'un quart entre 2005 et 2016. Cela s'inscrit dans une tendance à long terme. En France, par exemple, l'agriculture représentait 27% de l'emploi en 1955 ; aujourd'hui, elle ne représente plus que 3%.

La plus grande partie du travail dans les fermes est effectuée par les chefs d'exploitation et les membres de leur famille, ce qui représente environ les trois quarts de la main-d'œuvre agricole. Les femmes sont également moins engagées dans l'agriculture (35,1% de la main-d'œuvre agricole) que dans l'ensemble de l'économie, où elles représentent 45,9% de la population active. Les deux pays aux plus faibles pourcentages de femmes impliquées dans l'agriculture sont le Danemark (19,9%) et l'Irlande (11,6%).

L'investissement dans la modernisation du matériel agricole a déjà supplanté une grande partie de la main-d'œuvre et continuera de le faire dans un avenir proche. Les produits chimiques, les machines et la numérisation remplacent les travailleurs, ce qui fait augmenter la productivité. La perte d'emplois dans l'agriculture est un problème particulièrement important pour les pays d'Europe orientale et méridionale, où le chômage est élevé et où les possibilités d'emploi se raréfient.

Les types d'emplois évoluent rapidement. Le travail indépendant et le travail familial diminuent, alors que la proportion de postes salariés augmente. Mais ces emplois sont souvent précaires - les contrats à court terme et la main-d'œuvre migrante sont fréquents. Le travail illégal est également répandu : selon une étude réalisée en 2010 par la Fédération européenne des syndicats de l'alimentation, de l'agriculture et du tourisme (EFFAT), il représente environ 25% des activités agricoles en Europe.

Par rapport à l'économie dans son ensemble, la productivité agricole est faible : la valeur ajoutée par heure travaillée est bien inférieure à la moyenne. C'est un argument majeur utilisé en faveur de la poursuite des paiements directs aux agriculteurs dans le cadre de la PAC. Mais les revenus tirés de l'agriculture ne sont pas toujours représentatifs de ce que les agriculteurs gagnent réellement car, pour beaucoup, l'agriculture n'est plus leur seule source de revenus.

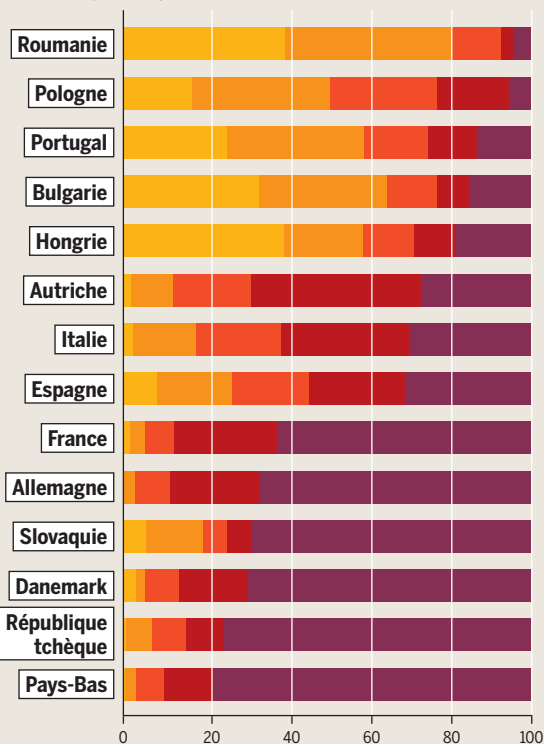
À l'origine, la Politique Agricole Commune (PAC) réglementait les marchés pour stabiliser les prix, en particulier pour les céréales, le bœuf et le sucre. Mais les revenus agricoles moyens ont très peu augmenté. En 1992, les réglementations du marché ont été démantelées et des subventions ont été versées directement aux agriculteurs en fonction de

LES GRANDES FERMES EN TANT QU'EMPLOYEURS

Répartition des travailleurs (équivalents temps plein) dans l'agriculture par force économique des exploitations dans les pays de l'UE, sélection, revenus annuels en euros, 2013

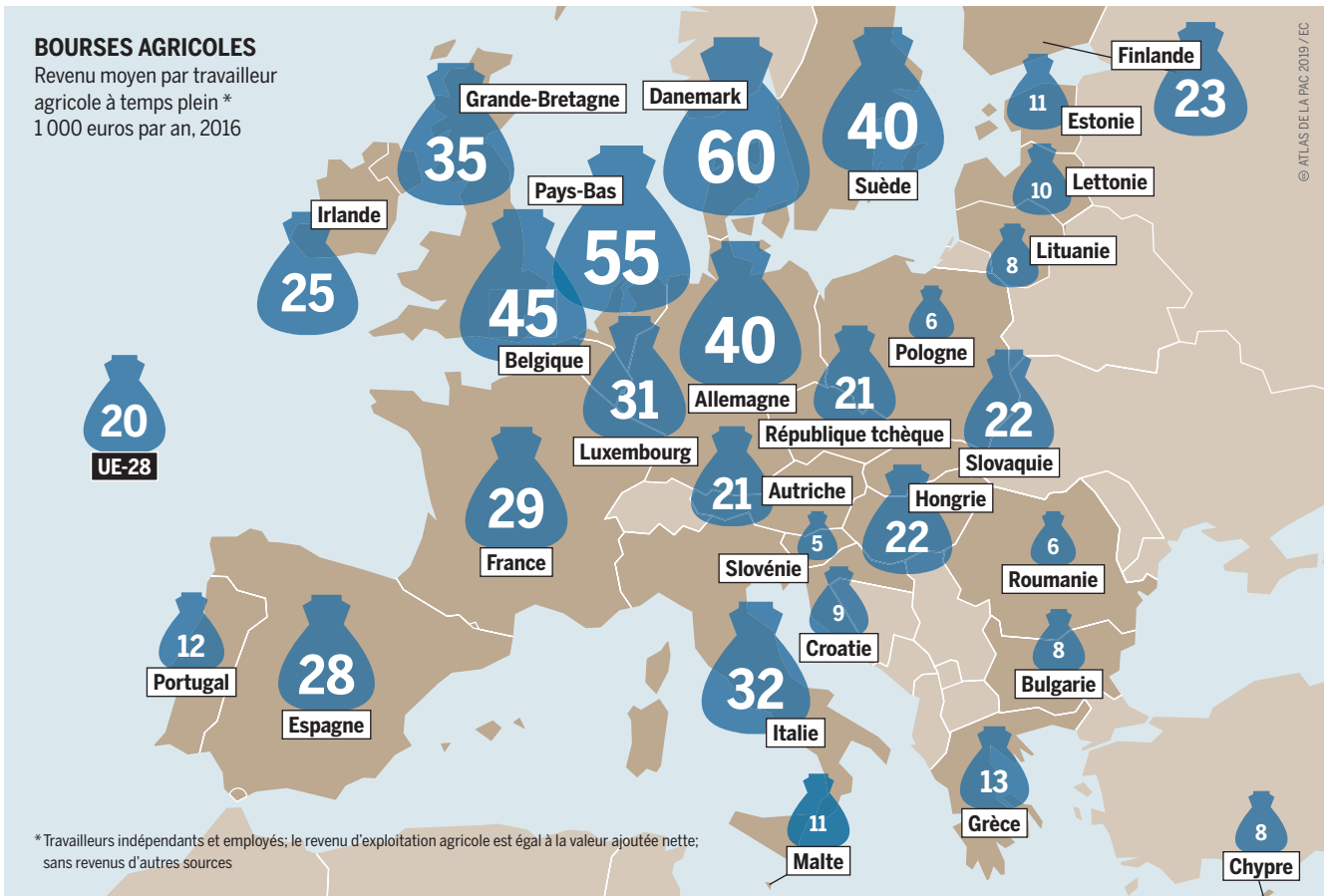
- moins de 2 000 euros
- 2 000 à moins de 8 000 euros
- 8 000 à moins de 25 000 euros
- 25 000 à 100 000 euros
- plus de 100 000 euros

en pourcentage



© ATLAS DE LA PAC 2019 / EUROSTAT

Dans certains pays, les fermes aux revenus les plus élevés ne sont pas de gros employeurs, c'est l'inverse en France ou aux Pays-Bas où elles dominent



la taille de leurs exploitations. Les prix européens se sont alignés sur le marché mondial et sont devenus beaucoup plus volatils, tombant souvent en dessous du coût de production. En conséquence, les paiements directs représentent désormais une grande partie du revenu agricole moyen. Les paiements sont versés par hectare ou par animal, quel que soit le niveau de prix, et ne compensent pas la volatilité des prix. Lorsqu'ils baissent, comme ce fut le cas pour le lait entre 2014 et 2016, les producteurs rencontrent des difficultés financières extrêmes. Lorsque les prix sont élevés, les paiements vont aussi aux agriculteurs les plus privilégiés.

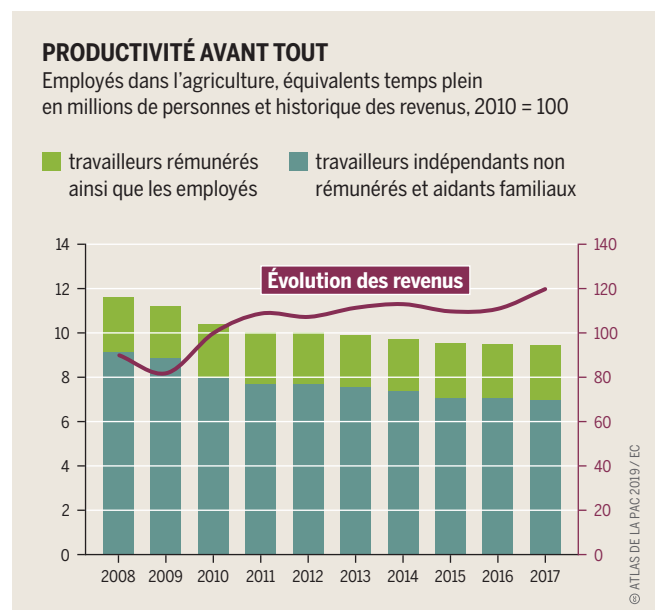
L'allocation des paiements par hectare et non par travailleur encourage l'agrandissement des fermes. Elle fait aussi monter le prix des terres, plutôt que de soutenir l'emploi. La réforme de 2013 de la PAC prévoyait une bonification des paiements pour les hectares situés en-deçà d'une certaine limite, cherchant ainsi à favoriser les petites et moyennes fermes qui emploient plus de personnes par hectare. Mais sa répartition a été laissée à la discrétion des États membres. De nombreux États ne l'ont pas du tout versée; d'autres ont choisi de diluer ses modalités d'allocation. Les États membres ont également refusé une proposition visant à plafonner l'aide à un maximum de 300 000 euros par ferme. En conséquence, la PAC continue de privilégier les grandes exploitations.

Pour pouvoir bénéficier d'un soutien au titre de la PAC, les agriculteurs doivent dorénavant se conformer à cer-

Le niveau de revenu dans l'agriculture européenne montre un écart évident entre le nord-ouest et le sud-est de l'UE

taines pratiques environnementales. Mais une exigence équivalente concernant les normes de travail n'existe pas. Une telle conditionnalité sociale devrait être intégrée dans la PAC : elle devrait inclure la formation des employés, le paiement de salaires adéquats et le respect des normes de santé et de sécurité. ●

En moyenne, les revenus dans le secteur agricole européen ont augmenté sur les dix dernières années



DES TERRES RARES ET CHÈRES

Les fermes européennes s'agrandissent. Les petites exploitations familiales sont remplacées par des fermes beaucoup plus grandes. Certaines entreprises investissent dans la terre, comme dans n'importe quelle autre source de profit, plutôt que pour produire de la nourriture ou dynamiser les campagnes. Le déclin de l'agriculture paysanne a des répercussions majeures sur la société et l'économie rurale, mais aussi sur le paysage et l'environnement.

La concentration croissante des terres entre un nombre toujours plus réduit d'exploitations a des conséquences majeures sur l'agriculture européenne car elle concerne sa ressource la plus vitale : les sols fertiles. La terre est exploitée par un nombre décroissant de paysans : en 2013, plus de la moitié des terres agricoles européennes étaient utilisées par seulement 3,1 % des fermes, tandis que les trois quarts des fermes ne couvraient que 11 % de la superficie.

Entre 1990 et 2013, le nombre de grandes fermes (plus de 100 hectares) a doublé dans certains pays d'Europe occiden-

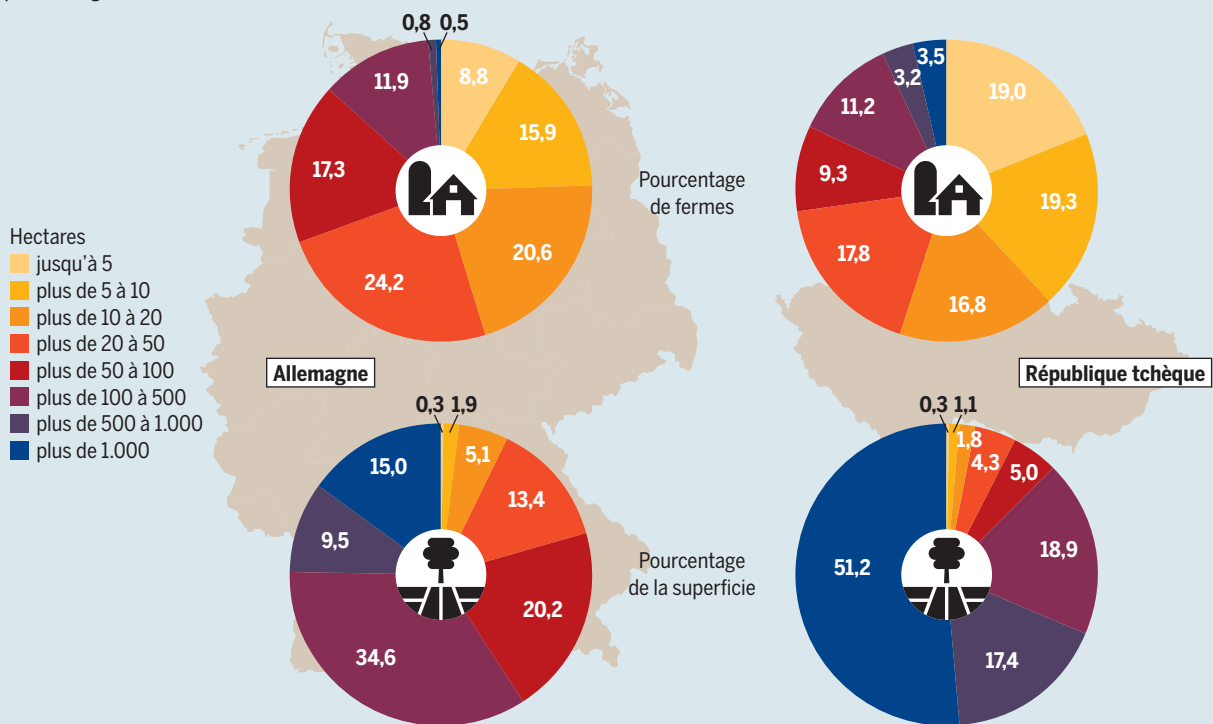
tale ; dans d'autres, il a été multiplié par cinq, tout comme la superficie des terres couvertes par ces fermes. La terre est désormais plus inégalement répartie que la richesse dans l'Union européenne (UE) - une tendance que le Parlement européen considère comme une menace pour les petites et moyennes fermes, considérées comme des composantes souhaitables d'un secteur rural multifonctionnel. Mais plus de 80% des paiements directs au titre de la Politique Agricole Commune (PAC) vont aux 20 % des exploitations les plus importantes.

Ces grandes exploitations sont particulièrement présentes dans les pays de l'est de l'UE : la Slovaquie, la République tchèque, la Hongrie, la Bulgarie et la Roumanie. Ces nouveaux États membres, qui ont rejoint l'UE en 2004 ou en 2007, étaient initialement pourvus d'une forte population rurale et de marchés fonciers bon marché. Lorsque les paiements directs au titre de la Politique Agricole Commune ont été instaurés, les prix et les loyers des terres ont augmenté. En Bulgarie, le prix de la terre a augmenté de 175 % entre 2006 et 2012. La taille moyenne des grandes exploitations

La République tchèque est le pays comptant le plus d'exploitations agro-industrielles. Avec la taille de ses fermes, l'Allemagne est dans la moyenne de l'UE

COMPARAISON DES EXPLOITATIONS AGRICOLES ALLEMANDES ET TCHÈQUES

Part des fermes et de leurs surfaces cultivées par groupe de taille en hectares, 2016, en pourcentage



© ATLAS DE LA PAC 2019 / DESTATIS, ÚSU

dans les nouveaux États membres dépasse largement la moyenne de l'UE (environ 300 hectares), les plus fortes augmentations étant observées en Slovaquie (781 hectares) et en Bulgarie (671 hectares).

Les petites fermes disparaissent plus rapidement dans les pays où elles étaient autrefois le modèle de production dominant. En Roumanie, par exemple, 1,7 million de paysans gèrent de petites fermes d'un hectare ou moins. Ils cultivent de la nourriture essentiellement pour eux-mêmes et leur famille, et vendent tout surplus. Pourtant, dans de nombreux États de l'UE, seules les fermes d'au moins un hectare sont éligibles aux paiements directs de la PAC. Cela rend des millions de petites fermes invisibles dans les registres agricoles officiels. Elles sont alors condamnées à être reprises par de plus grandes exploitations ou l'usage de leur foncier est modifié au détriment de la production alimentaire. En Bulgarie, la concentration croissante des terres signifie que la production de légumes ou le petit élevage, qui peuvent être réalisés avec succès sur une petite superficie, a diminué au profit des monocultures céréalières à grande échelle.

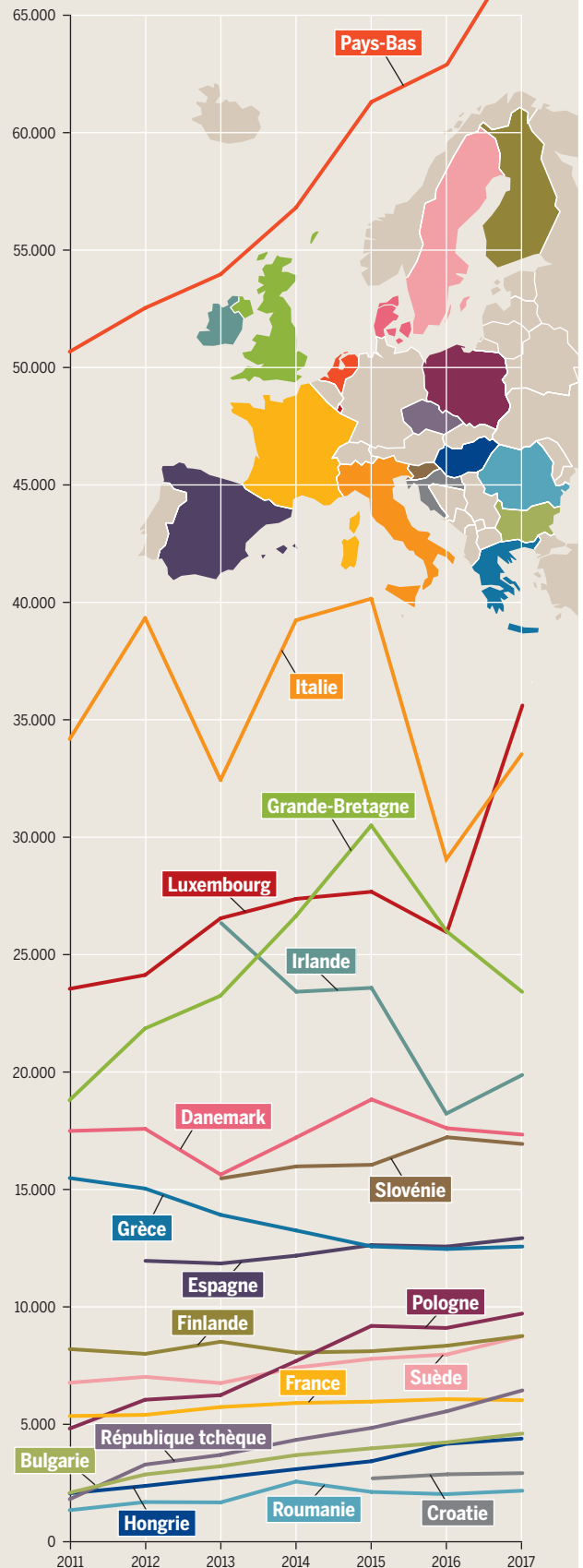
Un grand nombre de transferts de terres s'est opéré au cours des dix à quinze dernières années en Europe centrale et orientale. Les prix de location ont également bondi, ce qui complique la tâche des nouveaux arrivants qui ne sont pas propriétaires. De nombreuses transactions foncières se font dans des circonstances douteuses, corrompues ou illégales ; c'est ce qu'on appelle « l'accaparement des terres ». En Hongrie, les accords qui contournent les réglementations nationales ont permis à des ressortissants ou des entreprises non hongroises d'accéder à environ un million d'hectares au cours des vingt dernières années. Les acheteurs sont aussi bien des agriculteurs que des investisseurs tels que des banques, des fonds et des compagnies d'assurance de l'UE et de l'extérieur. Les petits agriculteurs et les nouveaux entrants ne peuvent pas leur faire concurrence, car il s'agit du secteur économique où les revenus sont les plus faibles et les risques les plus élevés. Les prix des terrains augmentent néanmoins dans toute l'Europe. Dans certains pays (Pays-Bas, Belgique, Danemark), ils ont atteint des niveaux irréalistes au regard des revenus de l'agriculture. D'autres pays (Allemagne, France) travaillent à trouver des moyens pour limiter cette tendance.

Les consultations publiques montrent que les Européens souhaitent que la Politique Agricole Commune garantisse un niveau de vie équitable aux agriculteurs, en particulier pour ceux qui travaillent sur des petites et moyennes fermes, ainsi que pour les personnes entrant dans la profession agricole. De leur côté, les agriculteurs veulent que l'UE s'attaque à la faible disponibilité et aux prix élevés des terres agricoles, ainsi qu'à l'insuffisante rentabilité de l'agriculture. La maîtrise des prix des terres ne peut passer que par un contrôle des personnes qui accèdent aux différents marchés fonciers. Notre continent possède un patrimoine culturel vivant, incarné par ses agriculteurs et leurs communautés. Nous devons veiller à ce que leur savoir-faire soit transmis aux nouvelles générations d'agriculteurs. ●

Les entrepreneurs d'Europe de l'ouest n'hésitent souvent pas à acheter, pour le même prix, des terres 5 à 10 fois plus vastes en Hongrie ou Roumanie

DES TERRES QUI VALENT CHER

Évolution des prix d'achat de terres arables dans les pays de l'UE, sélection, en euros par hectare



Certains membres de l'UE, notamment l'Allemagne et la Belgique, ne communiquent pas les prix des terres agricoles à l'autorité compétente, Eurostat. Certains n'ont pas communiqué de manière continue. Les prix d'achat sont des moyennes nationales et peuvent varier considérablement d'une région à l'autre.

DES PRINTEMPS SILENCIEUX ?

L'agriculture intensive est la plus grande menace qui pèse sur la faune et la flore européennes. Pourtant, la PAC actuelle continue à encourager les pratiques qui leur sont néfastes.

La faune et la flore subissent de fortes pressions au sein de l'Union européenne. Pas moins de 60 % des espèces animales et 77 % des habitats naturels ont été requalifiés en « menacés ». Le nombre d'oiseaux des champs a diminué de 55 % depuis 1980 et presque 35 % de « papillons des prairies » ont disparu depuis 1990. Certaines espèces d'oiseaux sont même menacées d'extinction. La tourterelle européenne, par exemple, est en grand danger : leur nombre a chuté de 77 % en Europe entre 1980 et 2013.

Idem au plan national : en Allemagne, le nombre d'insectes a chuté de plus de 75 % depuis 1990. En France, un tiers des oiseaux des champs a disparu ces quinze dernières années et pour une même espèce (appelée « généraliste » parce qu'elle peut vivre dans différents types d'habitat), on constate une plus forte diminution de la population dans les zones rurales qu'en zones urbaines. En Europe centrale et orientale, le nombre d'oiseaux des champs a diminué de 41 % entre 1982 et 2015, contre une baisse de 6 % chez les oiseaux forestiers.

Selon l'évaluation de l'Agence européenne pour l'environnement, l'agriculture est la première menace pour la

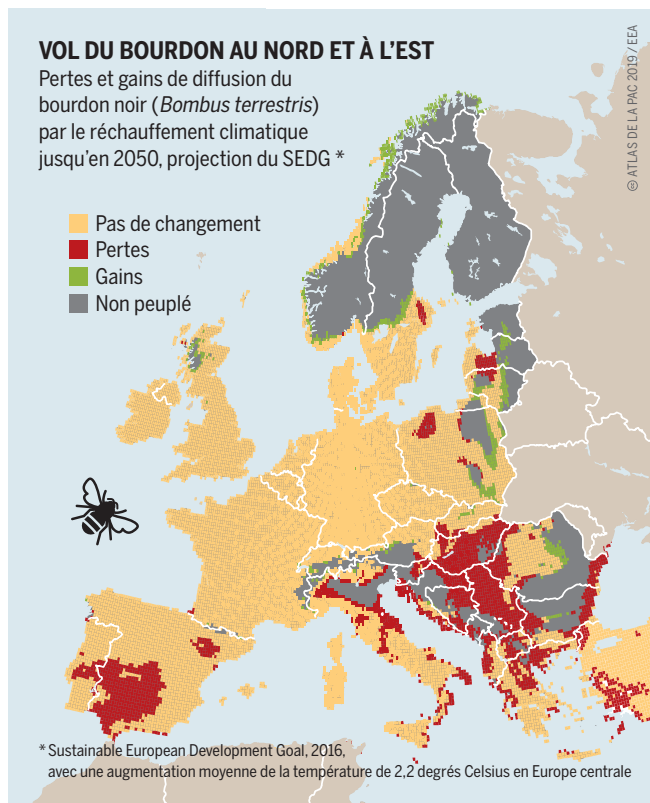
biodiversité (oiseaux, espèces et habitats). Cela est corroboré par le fait que les populations d'oiseaux des champs disparaissent beaucoup plus rapidement que celles d'autres types d'oiseaux. Des études montrent que l'agriculture intensive (apport et productivité élevés, monoculture) a un fort impact sur la biodiversité et ce indépendamment d'autres facteurs comme le changement climatique.

Les pratiques associées à l'agriculture intensive entraînent une perte de biodiversité. Premièrement, les pratiques intensives visant à maximiser le rendement à court terme ont pour conséquences d'octroyer moins de nourriture pour la faune. Les monocultures, le manque de végétation naturelle, certains pesticides, herbicides et engrais réduisent la nourriture disponible pour les espèces d'insectes. Ainsi, au Royaume-Uni, une étude a montré que les populations de chauves-souris ont rapidement augmenté lorsque les fermes se sont converties à l'agriculture biologique, grâce à l'augmentation du nombre d'insectes.

Deuxièmement, l'intensification des terres agricoles signifie moins d'habitat de reproduction pour la faune, en lien avec l'élimination des caractéristiques du paysage, de la perte de zones humides et du retournement des prairies ou de leur intensification. Par exemple, en France, les populations de petite outarde (échassier terrestre) ont diminué de 96 % entre 1978 et 2008 en raison de la conversion des prairies en terres cultivées.

L'agriculture est la principale source de dépôts d'azote, facteur majeur de perte de biodiversité. L'excès d'azote dans les sols réduit la diversité des plantes dans les champs, ce qui réduit le nombre d'espèces qu'ils peuvent supporter. Le ruissellement de l'azote dans l'eau provoque la prolifération d'algues, lesquelles exterminent les espèces et les plantes aquatiques.

Par ailleurs, 39 % du budget total de l'UE est consacré au volet « Croissance durable : ressources naturelles », qui couvre la Politique Agricole Commune (PAC), les fonds marins et pour la pêche, ainsi que le seul fonds destiné à l'environnement appelé LIFE (Outil financier pour l'environnement). La PAC reçoit 97 % du financement de ce budget alors que LIFE ne dispose que de 0,8 %. On peut regretter que pour le prochain budget de l'UE, comme pour l'actuel, il n'y ait pas de « dépenses garanties » pour la biodiversité. Plutôt qu'un fonds indépendant, les dirigeants ont choisi d'intégrer le financement de la biodiversité dans un autre fonds de l'UE, à savoir la PAC. Cependant, cette dernière ne parvient généralement pas à dégager une part de budget significative pour une conservation efficace de la biodiversité. En effet, les dépenses consacrées à des programmes environnementaux utiles sont marginales, en particulier par rapport aux dépenses en subventions perverses qui poussent à l'intensification.



Le bourdon noir est un pollinisateur important. Ses zones d'habitat se développent dans peu d'endroits, tandis qu'elles diminuent dans beaucoup d'autres

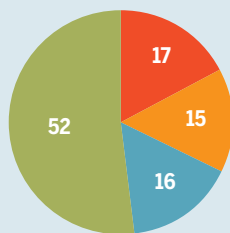
MOINS DE GAZOUILLIS

Diminution du nombre d'animaux parmi 39 espèces d'oiseaux des champs dans dix pays de l'UE déclarants, en pourcentage, 1990 = 100, dernières années de déclaration de 2013 à 2015

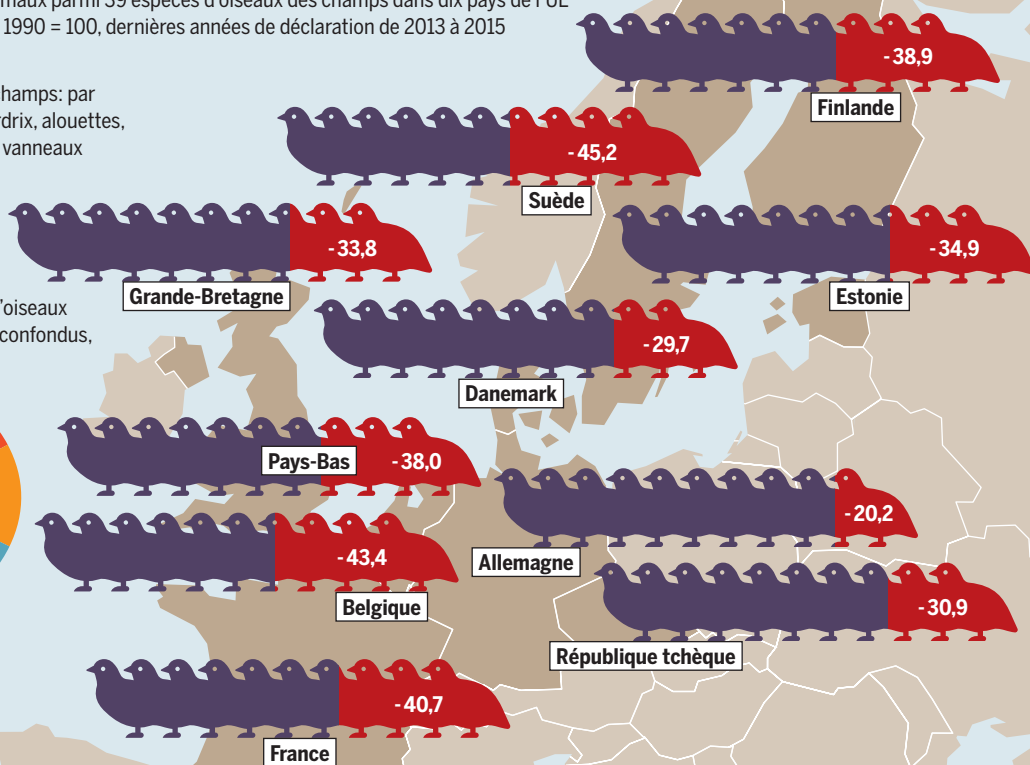


Oiseaux de champs: par exemple, perdrix, alouettes, moineaux et vanneaux

Statut de 447 espèces d'oiseaux dans l'UE, tous habitats confondus, 2013, en pourcentage



menacé
en dégradation
inconnu
stable



© ATLAS DE LA PAC 2019 / EUROSTAT, EEA

Les réformes de la PAC des années 1990 et du début 2000 ont tenté de rompre le lien entre paiements et production, entraînant une surproduction, et elles ont introduit davantage d'outils liés à l'environnement (tels que les mesures agro-environnementales et climatiques et les conditions environnementales de base pour les aides du premier pilier). Malgré cela, la PAC reste fortement biaisée en faveur de l'agriculture intensive et stimule activement l'intensification. Une étude réalisée en 2018 pour la République tchèque montre que, suite à l'adhésion du pays à l'UE, l'agriculture s'est intensifiée et que les populations d'oiseaux des champs ont fortement diminué.

Dans leur grande majorité, les outils de la PAC qui reçoivent le plus d'argent sont les plus « pervers » (un terme utilisé notamment par la Convention sur la diversité biologique pour décrire les subventions qui nuisent à l'environnement). Mais il existe aussi de nombreux exemples locaux de programmes qui fonctionnent et d'agriculteurs qui soutiennent la biodiversité. Cependant, leurs effets sont minés par le manque de financement ou les dépenses plus importantes au profit des subventions perverses, voire ils sont « dépassés » par des systèmes moins exigeants. Par exemple, à Chypre, il existe un programme agro-environnemental généreux (800 euros/hectare) pour la gestion « écologique » des plantations de bananes qui permet même l'utilisation d'herbicides, justifiée par les allégations selon lesquelles

Les surfaces d'intérêt écologiques déclarées par les fermes européennes n'ont que peu d'effet sur la biodiversité

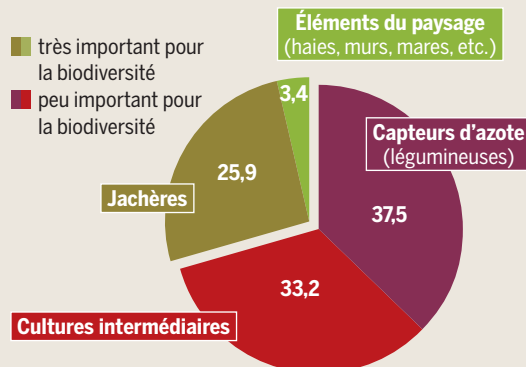
Les oiseaux sont un bio-indicateur bien connu car ils sont faciles à recenser. Leur population diminue là où il y a de l'agriculture intensive

ceux-ci évitent de construire des bâtiments et sont bons pour la faune et la flore sauvages.

Il faut arrêter et inverser la perte de biodiversité dans l'UE. Pour cela, la PAC doit apporter un financement adéquat aux paiements pour services environnementaux aux fermes qui ont des pratiques agricoles soucieuses de la biodiversité, ainsi que des mesures incitatives de transition du secteur vers l'agroécologie. ●

OBJECTIF MANQUÉ

Surfaces d'intérêt écologique pour lesquelles l'UE accorde des paiements verts, réparties selon les utilisations, 2015, en pourcentage



© ATLAS DE LA PAC 2019 / EC

PESTICIDES

PHOSPHORER POUR MOINS DE CHIMIE

La PAC manque d'instruments pour limiter l'usage d'intrants chimiques de synthèse dans l'agriculture. En conséquence, les quantités de pesticides utilisées restent constantes depuis des années. Pourtant, la PAC représente un levier potentiel d'action majeur pour inciter à la diminution, voire à l'absence totale de pesticides.

De grandes quantités de produits chimiques sont utilisées chaque année par l'agriculture européenne. Aucune donnée précise n'est collectée par l'UE à ce sujet. Il est fait mention d'environ 391 000 tonnes de matières actives pour l'année 2015, mais ces données incluent également le dioxyde de carbone - qui est utilisé pour protéger les stocks - et les ventes hors secteur agricole, par exemple pour la sylviculture. Les données les plus récentes ne sont pas non plus disponibles à l'échelle de l'Union.

Les principales catégories vendues sont : les fongicides (contre les champignons), suivis par les herbicides, qui sont utilisés contre les « mauvaises herbes ». Ensemble, ces deux groupes représentent plus de 80% des ventes dans la plupart des pays de l'UE. Enfin viennent les insecticides qui luttent contre les insectes nuisibles aux plantes, aux différents stades de leur développement.

Les ventes de pesticides sont restées relativement constantes dans de nombreux pays de l'UE au cours des quinze dernières années. Les valeurs extrêmes se situent en Pologne et au Danemark. En Pologne, les ventes de pesticides ont triplé depuis son adhésion à l'UE. Au Danemark, les ventes ont diminué de moitié entre 2013 et 2015 à la suite d'un ajustement de la taxe sur les pesticides. Toutefois, la portée de ces chiffres est limitée. En Grande-Bretagne, par exemple, la consommation de pesticides a presque diminué de 50 % au cours des dernières décennies. Cependant, la su-

perficie traitée a doublé alors que la superficie agricole reste la même et l'utilisation de pesticides hautement toxiques a été démultipliée depuis 2007.

La plupart des zones traitées le sont par des herbicides. Presque toutes les fermes en agriculture dite conventionnelle les utilisent au moins une fois par an. Les dépenses les plus importantes par unité de surface sont en revanche à attribuer aux fongicides en arboriculture et en horticulture. Dans celles-ci, une zone peut être pulvérisée plus de trente fois par an.

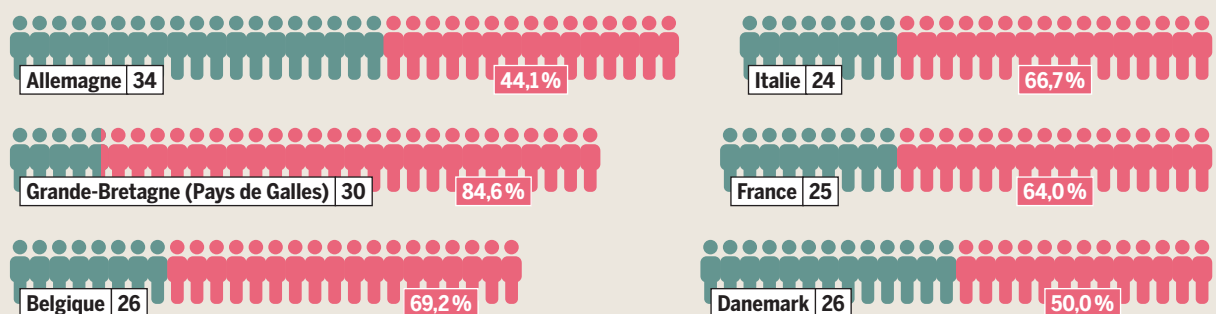
Les effets de l'utilisation intensive des pesticides sont multiples. La surveillance des résidus dans les aliments et la purification des eaux souterraines pour le traitement de l'eau potable entraînent des coûts élevés pour le grand public. Des concentrations trop élevées de pesticides sont mesurables dans de nombreuses eaux et certaines espèces sensibles sont en train de disparaître. L'utilisation généralisée d'herbicides décime les « mauvaises herbes » et détruit ainsi les habitats et la nourriture des insectes comme des oiseaux. Le contrôle biologique des parasites par des insectes auxiliaires est également menacé. Toutefois, l'UE a récemment restreint sévèrement l'utilisation de trois insecticides. Ils sont soupçonnés d'être particulièrement nuisibles pour les abeilles et responsables de la disparition de nombreuses populations d'insectes.

L'usage de pesticides est aussi symptomatique d'un modèle agricole qui cause d'autres dommages écologiques. Par exemple, il est lié aux monocultures ou à l'agrandissement de la taille des parcelles, réduisant la diversité des cultures présente sur un territoire donné. Dans la dernière réforme de la PAC en vigueur depuis 2015, l'UE a introduit un paiement vert, les fermes de plus de dix hectares de terres arables

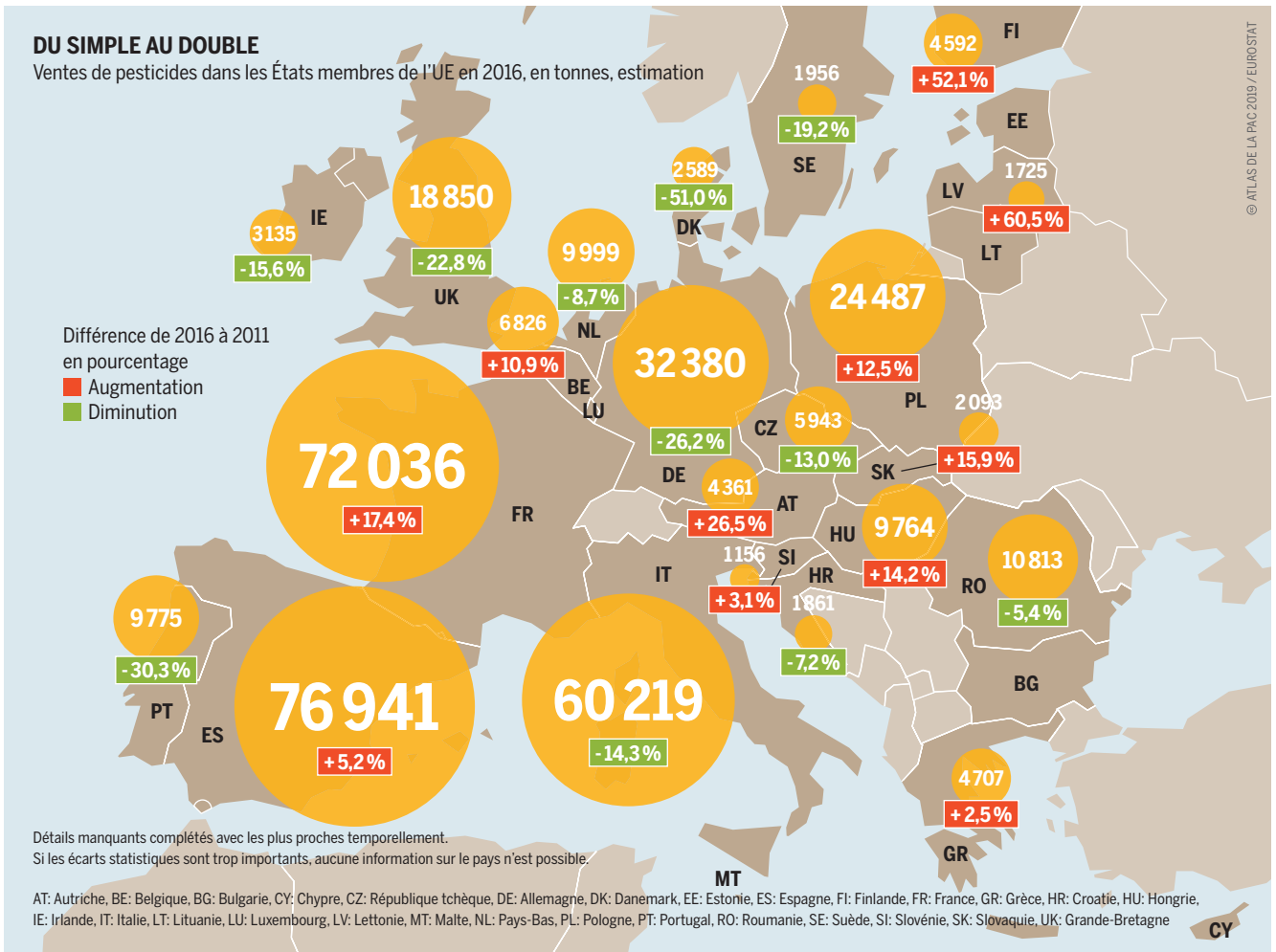
Les cheveux humains, dont la croissance est rapide, servent souvent à la détection actuelle de produits chimiques. Les résultats montrent l'omniprésence de pesticides

DES POLLUANTS JUSQUE DANS LES POINTES

Résidus de 15 pesticides dans des échantillons de cheveux de 148 volontaires de six pays de l'UE, 2018. Nombre d'échantillons testés et proportion de ceux-ci qui étaient contaminés, par pays d'origine



Les accumulations dans les cheveux ne permettent pas de tirer des conclusions sur les contaminations directement nuisibles.



doivent être cultivées avec au moins deux types de cultures différentes et au moins trois à partir de 30 hectares. Toutefois, l'Agence fédérale allemande pour l'environnement considère que cette mesure est inefficace, car les critères de mise en œuvre de cette mesure en ont totalement dilué la portée. D'une part, une même culture peut encore être cultivé sur jusqu'à 75% d'une ferme. D'autre part, des plantes aussi similaires que le blé tendre et le blé dur sont considérées comme répondant à cette obligation de diversité.

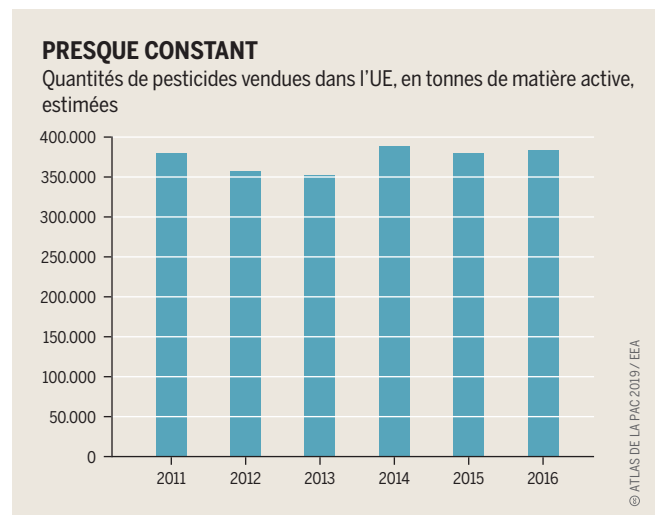
Dans la PAC actuelle, il n'existe aucune mesure visant à réduire de manière significative l'utilisation des pesticides. Toujours depuis 2015, dans le cadre du paiement vert, les fermes de plus de 15 hectares doivent consacrer 5% de leur superficie à des surfaces d'intérêt écologique. Or la plupart des fermes ont déclaré cultiver des plantes fixatrices d'azote ou des cultures dérobées (implantées entre deux cultures principales), considérées comme répondant à cette exigence. Or ce n'est qu'à partir de 2018 qu'il a été interdit d'épandre des pesticides sur ces surfaces dites d'intérêt écologique !

L'utilisation de pesticides ne diminuera que si les exploitations agricoles modifient leurs systèmes de culture. Cela passe par exemple par la diversification des cultures ou

Les conditions météorologiques entraînent des fluctuations à court terme de la demande en pesticides. Mais il n'y a aucune tendance de fond quant à leur baisse

Les ventes de pesticides sont proportionnelles au nombre de fermes. Les produits les plus consommés luttent contre les champignons et les mauvaises herbes

encore la restauration des habitats naturels de la faune auxiliaire (c'est-à-dire les animaux naturellement prédateurs des nuisibles). Mais pour mettre en place des mesures incitant à la réduction, il faut d'abord définir des échéances et des objectifs clairs, ce dont l'UE n'est aujourd'hui pas dotée. ●



BIEN-ÊTRE ANIMAL

DOIT MIEUX FAIRE

Le bien-être animal est une préoccupation croissante pour nombre de citoyens européens. Pourtant, la Politique Agricole Commune soutient massivement les élevages sans imposer de critère d'éligibilité lié au bien-être des animaux. En parallèle, les dispositifs incitatifs d'aide à l'amélioration des pratiques dans ce domaine, déjà existants, doivent être largement renforcés.

L'élevage représente environ 40 % de la valeur de la production agricole de l'Union européenne (UE). Cette proportion varie néanmoins considérablement d'un État membre à l'autre, allant de 21 % en Roumanie à 75 % en Irlande. Le nombre de têtes de bétail par unité de surface, et les problèmes qui y sont associés, sont également très disparates. De fortes concentrations régionales existent aux Pays-Bas, dans le nord-ouest de l'Allemagne et de la France ainsi que dans le nord de l'Italie. Outre les problèmes environnementaux qui en résultent, on observe également des déficits considérables en matière de bien-être animal. Même s'il n'existe pas de statistiques systématiques à l'échelle de l'UE à cet égard, des études ont illustré la fréquence de survenance de problèmes tels que, par exemple, des maladies articulaires chez les porcs à l'engrais, des cas de boiterie chez les bovins et des altérations de la pelote plantaire chez les poulets de chair. Certains sondages montrent que 82 % des citoyens de l'UE estiment qu'il faut

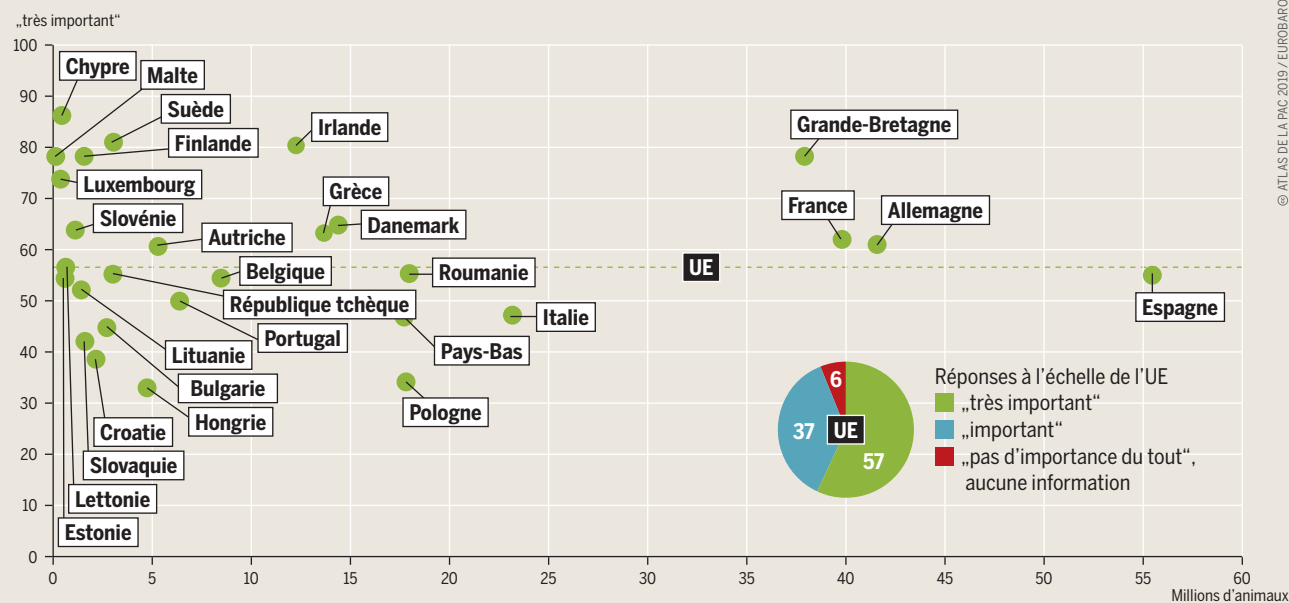
faire plus pour le bien-être des animaux dans l'élevage. Un point de vue largement partagé dans l'ensemble de l'UE, allant de 58 % au Luxembourg à 94 % au Portugal. Le Conseil consultatif scientifique allemand sur la politique agricole évalue les coûts d'une augmentation significative du bien-être des animaux à environ 13 à 23 % des coûts de production actuels en Allemagne. Une stratégie politique et économique qui reconnaît l'ampleur de ce défi n'existe pour le moment ni au niveau de l'UE, ni au niveau d'un État membre. De fortes différences régionales nécessitent des mesures et des plans au niveau national. La Politique Agricole Commune (PAC) devrait fournir un cadre approprié à cet effet.

Cependant, la PAC, avec ses paiements directs forfaitaires, est principalement axée sur les terrains et peu orientée vers les prestations agricoles. Toutefois, il faut saluer que le deuxième pilier de la PAC offre déjà la possibilité d'octroyer des aides pour les pratiques d'élevage particulièrement respectueuses des animaux. Celles-ci pourraient servir, par exemple, pour l'entretien des pâturages, de plus grandes étables ou la mise à disposition de matériel d'enrichissement (pour stimuler les animaux). Mais cette option n'est guère utilisée. De 2014 à 2020, seul 1,5 % environ des fonds de l'UE sont consacrés aux aides en faveur du bien-être animal, dans le cadre du deuxième pilier. L'UE

Même dans les pays de l'UE où la production de viande est la plus importante, une majorité de la population est sensible au bien-être animal

BIEN-ÊTRE ANIMAL ET NOMBRE D'ANIMAUX

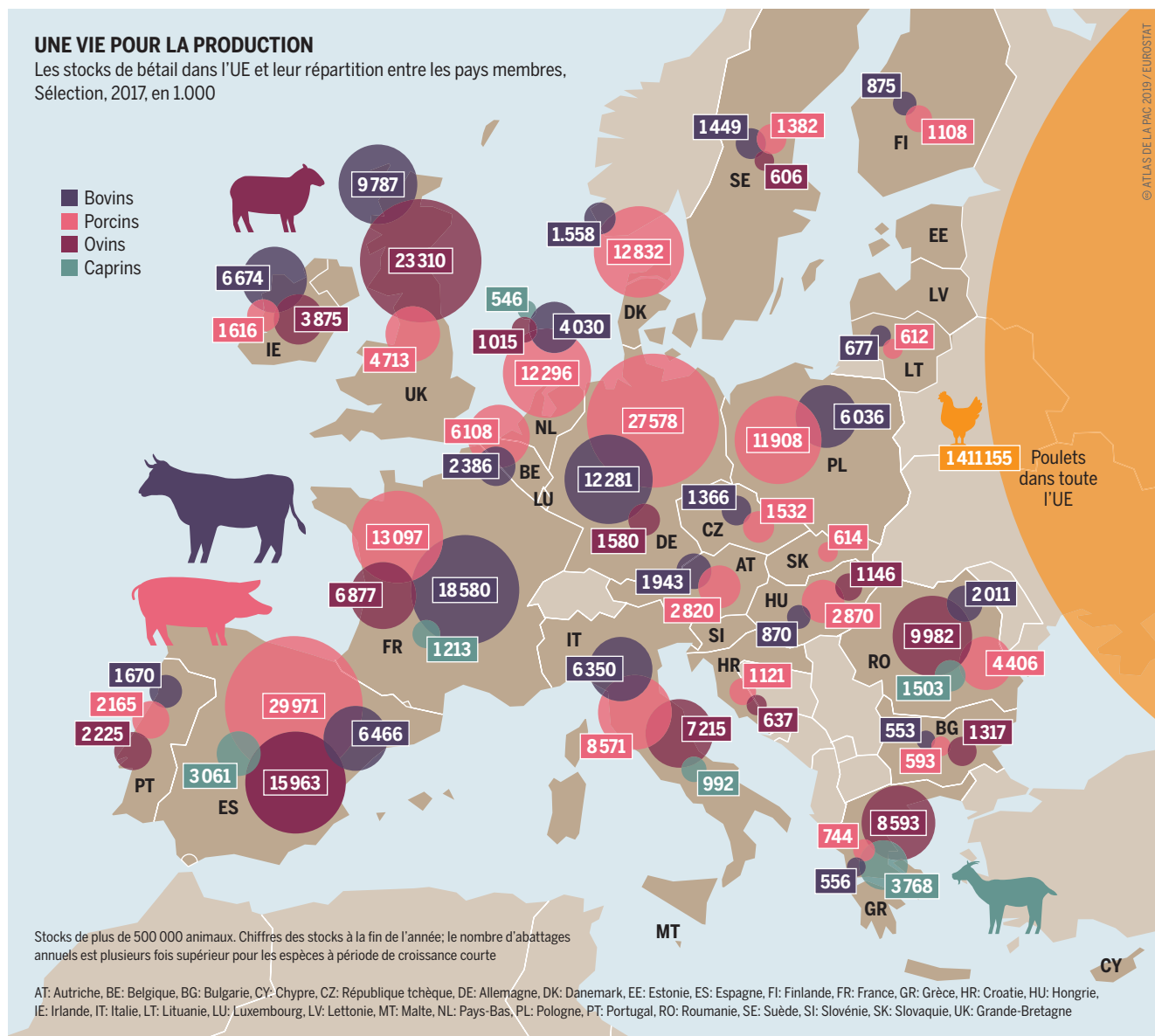
Réponse „très important“ à une enquête Eurobaromètre sur l'importance du bien-être animal, en pourcentage des répondants, et du stock d'animaux (bovins, porcins, ovins et caprins) dans les pays de l'UE, déclarations faites entre 2015 et 2017, en millions



© ATLAS DE LA PAC 2019 / EUROBAROMÈTRE, EUROSTAT

UNE VIE POUR LA PRODUCTION

Les stocks de bétail dans l'UE et leur répartition entre les pays membres, Sélection, 2017, en 1.000



débourse donc environ 205 millions d'euros par an à cet effet. En comparaison, les subventions forfaitaires à la surface dans l'UE s'élèvent à environ 40 milliards d'euros.

Cela montre à quel point le budget agricole est peu adapté aux prestations et aux défis de l'agriculture. Le secteur de l'élevage est pourtant particulièrement confronté à ces défis. Les exigences dans les domaines de la préservation des eaux souterraines et des eaux de surface, de la protection du climat et de la biodiversité et du bien-être des animaux augmentent ainsi progressivement.

Ces exigences ne peuvent pas être seulement appliquées au moyen d'injonctions et de contrôles supplémentaires, c'est-à-dire par des réglementations. Cela entraînerait une augmentation significative des coûts de production et, en raison de la concurrence internationale, une augmentation des importations de produits moins chers, venant de pays tiers où les normes sont inférieures ou inexistantes. De ce fait, la PAC devrait à la fois rémunérer les élevages ayant déjà mis en place des pratiques particulièrement respectueuses du bien-être de leurs animaux et soutenir ceux s'engageant dans une transition vers une meilleure prise en compte de leur bien-être.

Une amélioration significative des conditions d'élevage des milliards de bêtes dans l'UE augmenterait les prix à la production de 10 à 20 %

Malheureusement, les propositions de réforme actuelles de la Commission européenne pour la PAC après 2020 n'indiquent aucun changement fondamental en matière de bien-être animal. Pourtant, des marges de manœuvre existent. Premièrement, pour que davantage de financements soient disponibles pour la rémunération des services sociétaux tels que la prise en compte du bien-être animal, la part maximale de budget que les États membres peuvent consacrer aux paiements de base devraient être limitées. Deuxièmement, une part minimale de budget devrait à l'inverse être imposée pour les mesures en lien avec l'amélioration du bien-être animal. Troisièmement, les aides couplées à la production animale devraient être liées au pâturage. Enfin, et contrairement à la proposition de la Commission européenne, une réduction du budget agricole ne devrait pas affecter le deuxième pilier, le plus à même d'accompagner les agriculteurs européens vers un élevage respectueux du bien-être des animaux. ●

SURFERTILISATION

L'ENJEU VITAL DE LA QUALITÉ DES EAUX

Une trop grande concentration de nitrate dans l'eau mène à des problèmes écologiques, économiques, mais aussi de santé publique. La PAC et le manque de contrôle n'ont jusqu'ici pas réussi à résoudre le problème.

Depuis 1991, la directive sur les nitrates vise à protéger les eaux souterraines et les eaux de surface de l'Union européenne (UE) contre la pollution agricole par l'azote. Cette directive avait un bon bilan initial. De 2004 à 2007, les concentrations de nitrate dans 70 % des sites de surveillance des eaux de surface sont restées stables ou ont diminué. La qualité des eaux souterraines s'est maintenue ou s'est améliorée dans les deux tiers des sites de surveillance. En dépit de ce bon bilan initial, dans de nombreuses régions d'Europe, les eaux souterraines restent fortement imprégnées de nitrate. Entre 2012 et 2015, 13,2% des sites de surveillance ont dépassé la limite de 50 mg par litre d'eau potable. Les taux de nitrate sont particulièrement élevés dans les grands pays de l'UE, l'Allemagne et l'Espagne, mais aussi dans le petit État insulaire de Malte. Le dépassement de la valeur limite provoque des dommages écologiques, économiques et sanitaires.

De nombreuses raisons expliquent ces valeurs de mesure élevées. Par exemple, au sein de certains élevages intensifs, le nombre important d'animaux fait que le purin est produit en trop grande quantité pour pouvoir être absorbé par les plantes ou le sol environnant. Du côté de la production végétale, certaines plantes sont fréquemment fertilisées peu

de temps avant la récolte, bien qu'elles ne puissent plus assimiler pleinement l'azote. En Bulgarie, qui n'est membre de l'UE que depuis 2007, la consommation d'azote a doublé en l'espace de dix ans.

En tant que nitrate, l'azote non utilisé par les plantes pollue les eaux souterraines et peut conduire à une surfertilisation des eaux de surface : cours d'eau et lacs. Les restes de nourriture et les excréments d'aquacultures marines peuvent aussi y contribuer. Cette surfertilisation est l'un des défis majeurs de la conservation marine. Cela s'applique à la quasi-totalité de la mer Baltique, à la mer des Wadden, à la mer du Nord, ainsi qu'en Méditerranée, naturellement pauvre en nutriments. Celle-ci est également surchargée en de nombreux endroits par les apports de nutriments. Les zones côtières de la Méditerranée septentrionale et de l'Adriatique sont particulièrement touchées.

La surfertilisation déclenche une croissance accrue des plantes d'eau, ce qui entraîne une prolifération d'algues et une carence en oxygène, modifiant l'habitat de nombreuses espèces. Ils ne peuvent plus exister dans ces conditions, tandis que certaines espèces plus robustes sont aujourd'hui sujettes à la reproduction massive.

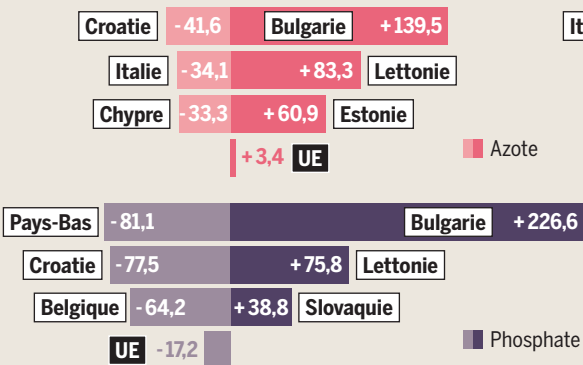
L'UE dispose cependant d'un certain nombre d'instruments pour réduire la surfertilisation, tels que la directive-cadre sur l'eau et la directive-cadre sur la stratégie pour le milieu marin. Mais leur potentiel n'est pas pleinement ex-

Le phosphate est de moins en moins utilisé. Mais tandis que certains limitent l'utilisation d'azote, d'autres font l'inverse

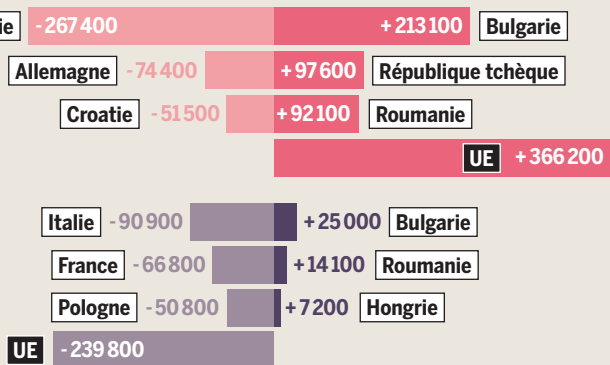
APPORTS EN NUTRIMENTS DANS L'AGRICULTURE

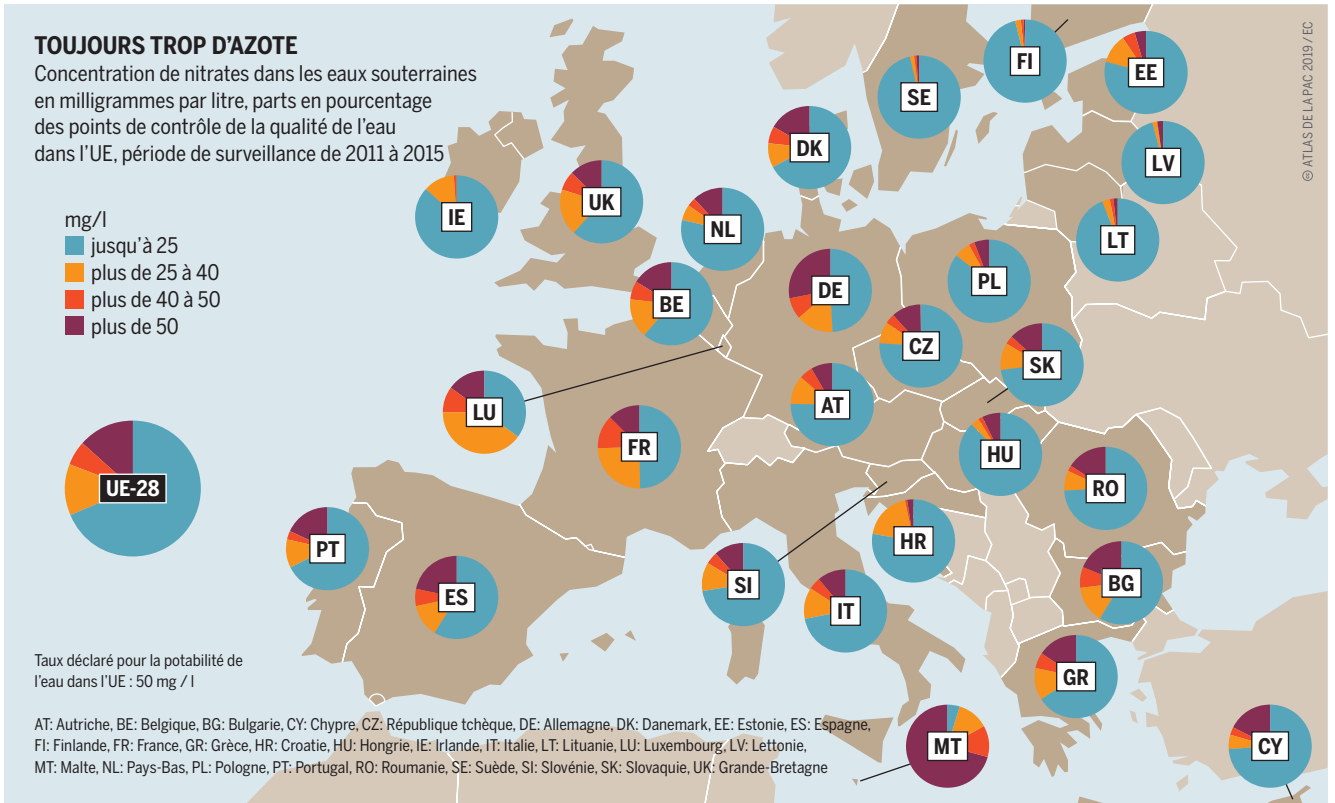
Consommation d'engrais minéraux dans l'agriculture, changements de 2006 à 2016 en pourcentage et en quantité, UE et les trois pays les plus consommateurs

plus grande réduction et plus forte augmentation, en pourcentage



plus grande réduction et plus forte augmentation, en tonnes





plotté, et ils ne sont pas liés à la politique agricole de l'UE, qui est bien financée et donc efficace.

Tandis que certains États membres de l'UE font peu pour résoudre le problème des nitrates, d'autres donnent l'exemple. Au Danemark, une législation plus stricte en matière d'engrais, avec des obligations détaillées en matière de documentation et d'application, a été efficace. En Belgique, au Danemark et aux Pays-Bas, la loi exige une application des intrants de synthèse plus respectueuse de l'environnement. Aux Pays-Bas, dans certaines régions, seule une quantité bien déterminée d'engrais par hectare peut être épanchée.

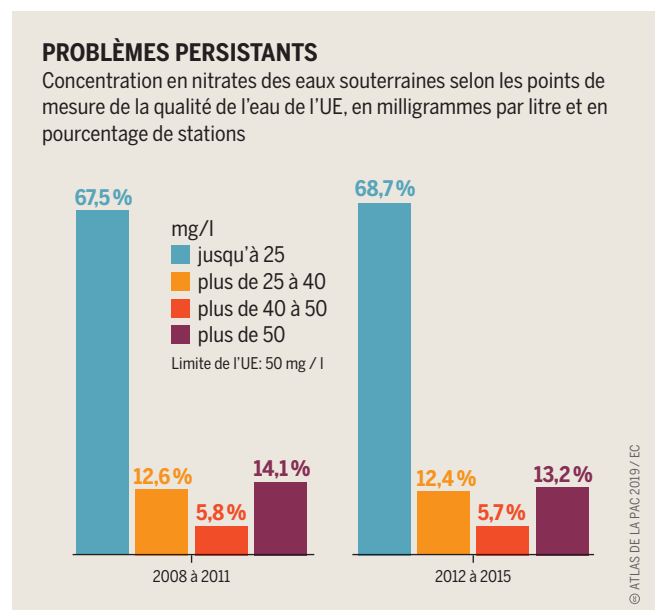
Toutefois, ces règles nationales ne peuvent fonctionner que si la protection de l'eau est coordonnée avec la PAC, de sorte que les incitations se stimulent mutuellement et que les incitations contradictoires soient évitées. Davantage de contrôles sont ainsi nécessaires. Seul 1 % des bénéficiaires de subventions doit faire l'objet d'un contrôle local en vertu du droit communautaire. Si l'autorité détecte une infraction, les subventions auxquelles le bénéficiaire a droit ne sont réduites que de 5 % au maximum, ce qui n'est pas très dissuasif. En tout état de cause, l'allocation de subventions de la PAC n'est pas liée au rejet d'azote.

La future PAC doit promouvoir un élevage plus respectueux de l'environnement et des animaux, ce qui aura des effets positifs sur la qualité de l'eau. Une des clefs pour cela est la diminution des cheptels et leur adéquation aux surfaces disponibles. En effet, il faut limiter le nombre d'animaux en fonction de ce qu'un territoire peut produire pour les nourrir et peut absorber en fumier. L'élevage à l'herbe a un im-

Ce sont surtout les déjections animales qui mettent en danger les eaux souterraines

pact sur la ressource en eau bien plus faible que celui reposant sur la consommation de céréales par les animaux. Cela inclut aussi bien l'augmentation du bétail au pâturage que l'expansion de l'élevage de moutons et de chèvres. Enfin, en cas de fraude intentionnelle d'une ferme pour contourner les règlements de l'UE en matière de conservation des sols et de l'eau ou de lutte contre la pollution atmosphérique ne sont pas respectés, ses subventions devraient être réduites de manière beaucoup plus significative qu'actuellement. ●

Ce n'est que lentement que les eaux souterraines retrouvent leur qualité. Pour autant, la réduction des émissions de polluants ne va pas assez vite



UNE DYNAMIQUE À ENCOURAGER

La persistance du développement de l'agriculture biologique s'explique par la demande croissante des consommateurs. Pour autant, l'Union européenne ne mise que peu sur ce potentiel économique et écologique.

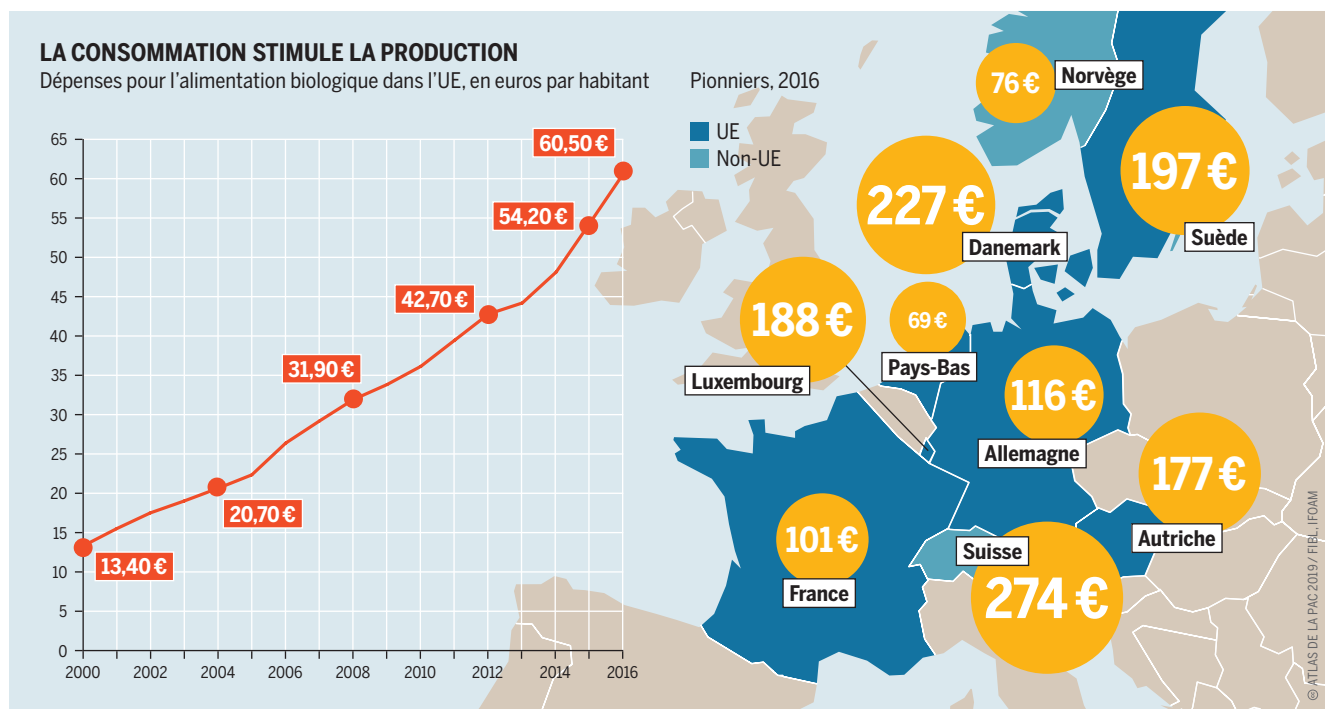
Contrairement à l'agriculture conventionnelle, l'agriculture biologique n'utilise pas de pesticides chimiques de synthèse, d'engrais minéraux facilement solubles et d'organismes génétiquement modifiés. L'élevage est quant à lui soumis à une réglementation stricte sur l'aménagement des bâtiments et l'alimentation animale. Les denrées biologiques de l'Union européenne (UE) sont produites conformément à la législation européenne en vigueur. Il existe, en outre, au niveau national, des normes privées d'associations d'agriculture biologique, qui ont souvent des réglementations plus strictes que celles de l'UE.

La part de la superficie cultivée en agriculture biologique par rapport à la surface agricole totale est de 2,7 % en Europe et de 6,7 % dans l'UE. Les parts les plus élevées au sein de l'UE se trouvent en Autriche (21,9%), en Estonie (18,9%) et en Suède (18,0%). Les pays ayant les superficies biologiques les plus importantes en valeur absolue sont l'Espagne (2 millions d'hectares), l'Italie (1,8 million d'hectares) et la France (1,5 million d'hectares). L'Italie, la France et l'Allemagne sont les pays où la superficie consacrée à l'agriculture biologique a le plus augmenté en 2016 par rapport à 2015 (Italie : + 303 071 d'hectares, France : + 215 845 d'hectares, Allemagne : + 162 482 d'hectares).

L'évolution positive de l'agriculture biologique dans l'UE est due à la forte demande des consommateurs et aux mesures de soutien des politiques publiques. Entre 2000 et 2016, la consommation d'aliments biologiques par habitant dans l'UE a presque quadruplé, pour atteindre 60,5 euros par habitant en 2016, le marché biologique, lui, ayant progressé en moyenne dans l'UE de 5 à 19 % par an au cours de cette même période. En Allemagne, qui est le deuxième marché du monde, les produits bio représentaient 10 milliards d'euros en 2017, ce qui correspond à une part de marché de plus de 5 %. Le Danemark a le taux le plus élevé au monde, avec plus de 10% de produits biologiques.

Les fermes biologiques sont spécifiquement soutenues par l'UE et les États membres grâce à des aides provenant des programmes de soutien du deuxième pilier de la PAC. Sous la PAC 2014-2010, il est considéré qu'ils répondent automatiquement aux exigences environnementales pour les paiements verts. Dans l'ensemble des pays membres, 6,4% du budget en moyenne consacré aux mesures agro-environnementales et climatiques sont spécifiquement consacrés à l'agriculture biologique, avec des parts qui varient entre 0,2 (Malte) et 13,2 (Danemark). Les Pays-Bas est le seul pays qui, dans ce budget, ne prévoit pas de prime à la surface spécifique aux fermes biologiques et qui se concentre plutôt sur des politiques qui renforcent la compétitivité du secteur biologique.

En dix ans, les dépenses en faveur d'aliments biologiques ont doublé



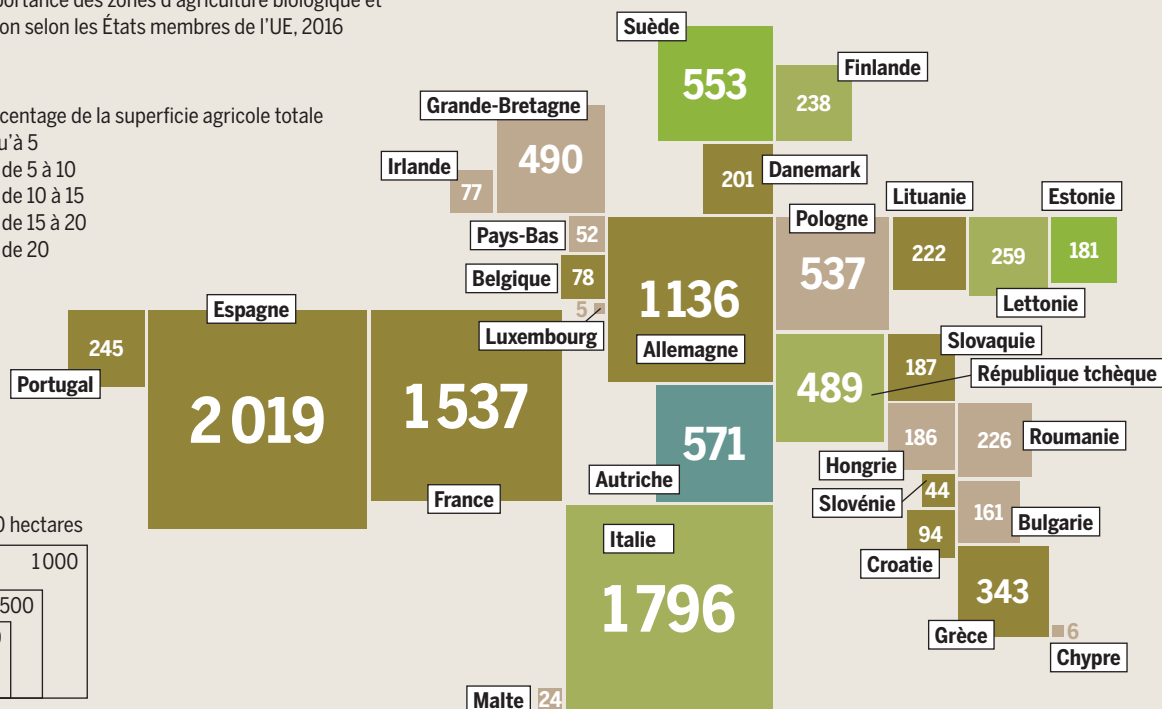
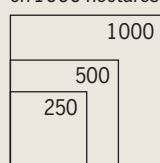
PIONNIERS, PELOTON, SUIVEURS

Taille et importance des zones d'agriculture biologique et de conversion selon les États membres de l'UE, 2016

en pourcentage de la superficie agricole totale

- jusqu'à 5
- plus de 5 à 10
- plus de 10 à 15
- plus de 15 à 20
- plus de 20

en 1000 hectares



© ATLAS DE LA PAC 2019 / EUROSTAT

Des pays aussi différents que l'Autriche, la République tchèque et l'Italie font partie des leaders de la bio en Europe

Dans le cadre des aides à l'agriculture biologique, une distinction est faite entre les aides à la conversion à l'agriculture biologique et celles au maintien. Il existe également des aides différenciées selon les différents types d'utilisation des terres, les densités de chargement animal et les cultures. Le Danemark encourage une utilisation réduite de l'azote (jusqu'à 60 kg par hectare) et la Hongrie accorde des primes plus élevées pour les pâturages que pour les prairies qui sont fauchées. En 2015, les aides au maintien s'étalaient de 43 euros par hectare (Suède) à 545 euros (Estonie) pour les prairies, de 90 euros (Grande-Bretagne) à 600 euros (Slovénie) pour les terres arables, et de 184 euros (Danemark) à 900 euros (Belgique et Chypre) pour les légumes.

Bien que l'agriculture biologique a pris de plus en plus d'importance au cours des trois dernières décennies, la demande croissante d'aliments bio ne peut être satisfaite. Cela nécessite une réorientation de la PAC pour promouvoir l'agriculture biologique par le biais de stratégies nationales qui couvrent l'ensemble de la chaîne de valeur, et par l'allocation de plus de budget de la PAC à l'agriculture biologique.

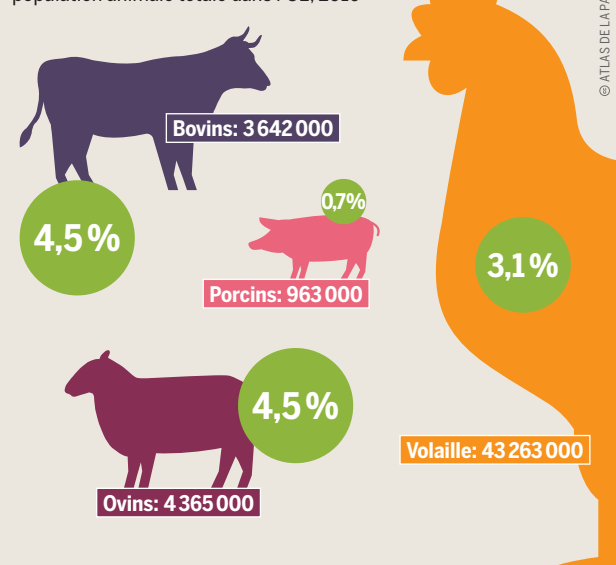
Pour la nouvelle période de programmation de la PAC, la Commission européenne a proposé en juin 2018 de continuer à soutenir l'agriculture biologique au moyen de paiements à la surface. Toutefois, les États membres restent libres de décider s'ils encouragent ou non l'agriculture biologique, et comment ils le font. Autrement dit, le soutien au secteur biologique pourrait être totalement facultatif dans la prochaine PAC. La France par exemple prévoit à l'avenir

d'accorder des aides uniquement pour la conversion et non plus pour le maintien. Le niveau de soutien envers les fermes déjà en bio dépendra donc beaucoup de la mesure dans laquelle la nouvelle PAC rémunèrera les services environnementaux rendus par les paysans. ●

L'élevage et la production de viande biologique représentent une part de marché moindre dans l'UE par rapport à la production végétale biologique

PORC BIO À LA TRAÎNE

Animaux élevés dans l'UE selon les règles de l'agriculture bio, stock par espèce, nombre et part de la population animale totale dans l'UE, 2016



© ATLAS DE LA PAC 2019 / FIBL, IFOM

LE PRINCIPE-CLÉ D'UNE PAC DURABLE

En France, la politique agricole est guidée par un projet agro-écologique depuis 2014. Pourtant, cette intention ne transparaît pas dans la mise en œuvre de la PAC. Il y a urgence à faire de l'agroécologie l'élément central de cette dernière.

Gâce au recours aux processus naturels locaux, l'agroécologie peut se définir par une autonomie dans la conduite des exploitations. Elle se traduit par moins d'intrants et une moindre intensité en capital. Une transition vers ce modèle est aujourd'hui rendue nécessaire par les pressions qui s'exercent en Europe sur les ressources naturelles, sur la biodiversité et le climat. Ce constat impose une ambition pour la transition agroécologique : elle doit concerner à terme l'ensemble des exploitations. Ce n'est pas une option, c'est un impératif. Ces éléments dressent un cahier des charges pour une Politique Agricole Commune (PAC) orientant vers l'agroécologie.

Premièrement, l'agroécologie doit devenir l'élément central de la PAC. La transition est exigeante, elle appelle à une profonde réorientation de la production. À ce titre, elle implique un ciblage des efforts financiers et politiques. Projet d'intérêt général, l'agroécologie justifie un financement européen intégral (arrêt du cofinancement), permettant à tous les territoires d'en bénéficier. Autrement dit, la PAC doit évoluer vers une généralisation des paiements pour services environnementaux, centrés sur l'agroécologie.

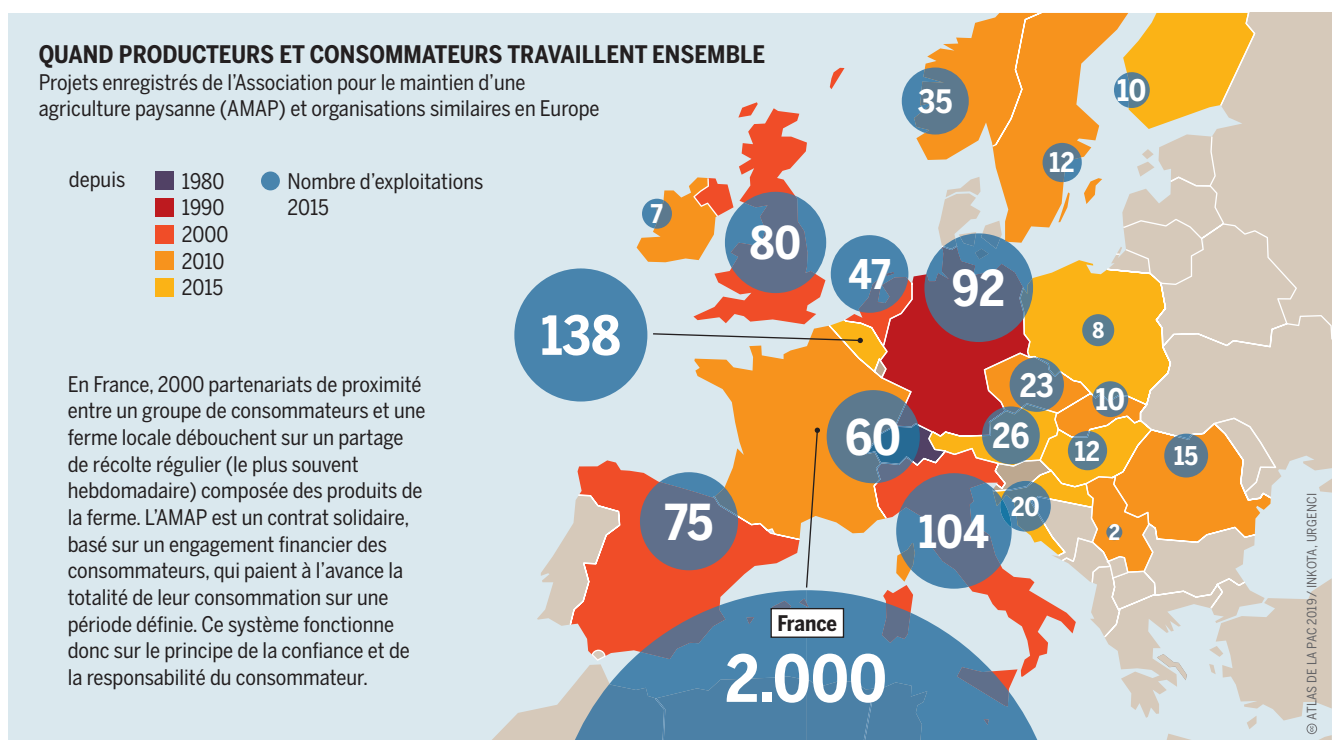
Deuxièmement, les aides de la PAC doivent reposer sur un principe de progressivité et d'incitativité. Les paiements pour services environnementaux ne sont pas une rente, mais une rétribution que la société rend à des services que des prix de vente ne pourraient pas intégrer. Cette rétribution doit permettre aux agriculteurs engagés dans l'agroécologie d'en vivre.

Elle doit aussi être progressive pour éviter le « tout blanc » (éligibilité intégrale au-delà d'un certain seuil) ou « tout noir » (exclusion en deçà du seuil), ce qui empêche toute démarche de progrès une fois qu'on a atteint le seuil ou lorsqu'il semble inaccessible. Si les paiements pour services environnementaux agroécologiques sont suffisamment dotés budgétairement, alors ils seront attractifs et deviendront un outil central d'orientation économique pour l'ensemble des exploitations. C'est cette attractivité qui devient le moteur de la transition.

On peut imaginer un dispositif de paiements pour services environnementaux à plusieurs niveaux de complexité en fonction des problématiques et des territoires ciblés.

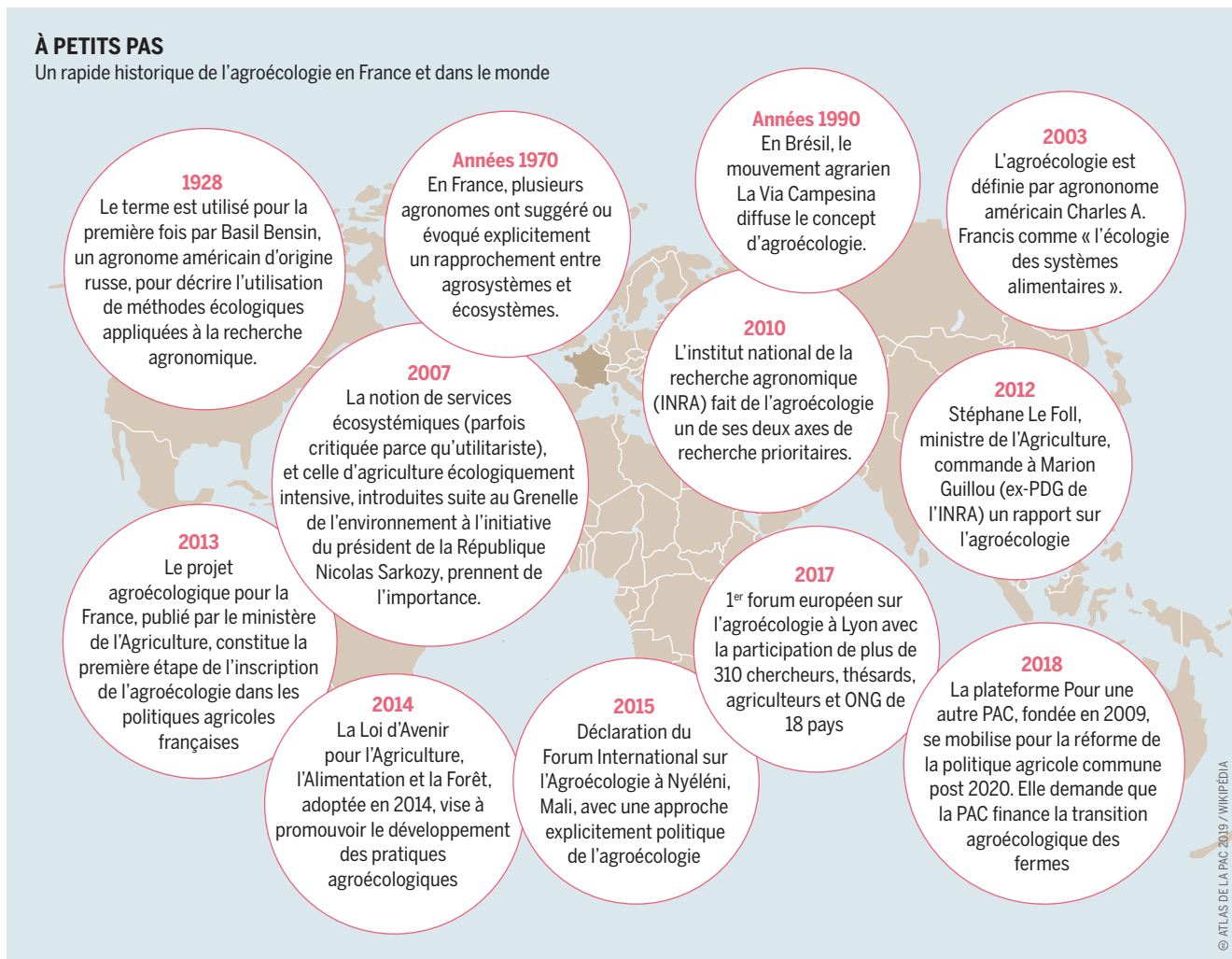
Un premier niveau visant des « fondamentaux » dans le fonctionnement des systèmes de production et renvoyant à des critères simples et généralisables à grande échelle : pourcentage de prairie permanente et chargement, nombre de cultures rotations, part de légumineuses, pourcentage d'in-

A l'instar de l'agriculture biologique, l'agriculture solidaire est également un pas en avant vers l'agroécologie



À PETITS PAS

Un rapide historique de l'agroécologie en France et dans le monde



frastructures écologiques, pourcentage de cultures sèches dans les zones en déficit hydrique, etc. Ils seraient proposés à toutes les exploitations européennes, adaptées à chaque territoire selon des critères éco-géographiques. L'agriculture biologique justifie, dans cette approche, un dispositif à elle seule. Un second niveau pourrait viser des pratiques spécifiques aux besoins de certains territoires ou milieux : date de fauche tardive, gestion et entretien de patrimoine agroécologique, etc.

Les différents types de dispositifs peuvent être combinés, mis en œuvre dans des cadres collectifs à l'échelle de territoires et mobiliser des financements complémentaires en termes de conseil, de dispositifs d'expérimentation et d'investissements nécessaires aux pratiques agroécologiques.

Cette approche permet de rétribuer tant les systèmes qui existent déjà que ceux qui veulent s'y engager. Elle ne rémunère pas ceux qui, partant d'une situation problématique, deviennent simplement plus vertueux tout en restant en deçà des performances d'autres systèmes. C'est le résultat final qui devient attractif et socialement équitable.

Dans la mesure où on rétribue un agriculteur rendant un service, il est légitime de moduler les aides sur des critères de main-d'œuvre (et non de surface). Cette rémunération pourrait ainsi croiser des critères de performance agroécologique (par des « points » associés aux performances) et des critères sociaux intégrant une dégressivité et un plafonnement des paiements.

En France, l'agro-écologie a été érigée en principe gouvernemental. Mais sans que cela ne fasse prendre un tournant aux politiques agricoles du pays

La rupture qu'une telle orientation de la PAC impliquerait réside plus dans la radicalité et la lisibilité de l'approche que dans la conception même des dispositifs. En effet, plusieurs de ses caractéristiques existent déjà : la PAC agroécologique ici décrite s'inspire du meilleur des dispositifs actuels.

En revanche, une telle perspective ouvre des chantiers de deux natures. D'une part, sur un plan technique : il faudrait redéfinir les critères d'allocation budgétaires (équilibre financier des différents dispositifs, impact du réglage des « points » et des critères sociaux sur les dépenses). Sur un plan politique : d'autres champs politiques, comme les règles et les négociations commerciales ou la recherche, devraient être mis en cohérence avec la PAC agroécologique.

Fondamentalement, cette orientation de la PAC implique un pilotage fondé sur une évaluation et une valorisation des résultats obtenus. Sa valorisation sociale doit donc mobiliser des dispositifs d'animation, d'évaluation et de communication qui font partie intégrante de la politique, légitimement éligible dans une PAC agroécologique. Apparaît alors un cadre dans lequel la PAC, *via* les paiements pour services environnementaux, pourrait rendre économiquement attractifs des systèmes agroécologiques et induire une transition répondant aux attentes des citoyens européens. ●

UNE ALIMENTATION SAINNE DANS UN ENVIRONNEMENT SAIN

Nombre d'Européens déclarent vouloir consommer des aliments sains, c'est-à-dire bons pour leur santé, pour celle des paysans qui les produisent, respectueuses de celle des animaux d'élevage et écologiques. En parallèle, les Européens ingurgitent d'énormes quantités de sucre, d'amidon et de matières grasses, produits à bon marché avec peu d'attention pour la santé, au bien-être animal ou à l'environnement.

Les Européens se soucient beaucoup de leur santé. Selon l'enquête Eurobaromètre de 2018, c'est la deuxième préoccupation la plus importante pour leurs pays (après le chômage). Dans une enquête distincte, les répondants ont déclaré que la principale priorité de la Politique Agricole Commune (PAC) devrait être de privilégier des aliments sûrs, sains et de bonne qualité.

L'agriculture et la santé sont intimement liées. L'agriculture produit de la nourriture, un besoin humain fondamental, mais le système agricole actuel a aussi de nombreux effets négatifs. L'un d'eux est la sur-utilisation d'antibiotiques : plus de 7 700 tonnes sont utilisées dans le monde chaque année pour les animaux qui se retrouvent dans nos assiettes. C'est presque le double de la quantité utilisée pour traiter les humains. La persistance d'un niveau élevé d'antibiotiques dans la production animale et leur utilisation inappropriée en médecine humaine constituent la cause principale de

résistance aux antimicrobiens. En 2050, 390 000 personnes pourraient mourir chaque année en Europe en raison de la résistance aux médicaments.

L'agriculture contribue également significativement à la pollution atmosphérique. Selon l'Agence européenne pour l'environnement, plus de 90% des émissions d'ammoniac en Europe proviennent de l'agriculture, endommageant l'environnement et contribuant à la formation de particules en suspension dans l'air, nuisibles à la santé humaine. La majeure partie de l'ammoniac provient du fumier animal et des engrais azotés inorganiques. Bien que les émissions d'ammoniac dans l'Union européenne ont baissé de 23 % entre 1990 et 2016, elles demeurent encore importantes.

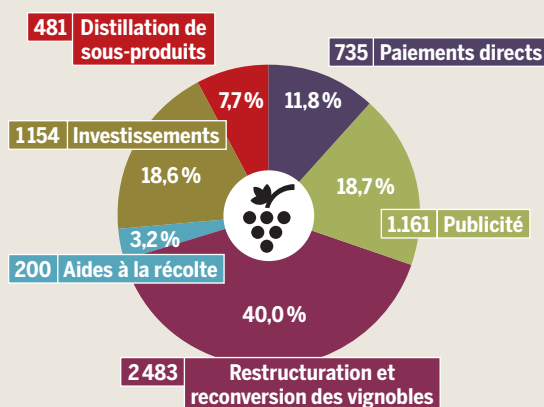
Les niveaux de résidus de pesticides, de bactéries ou de champignons dans la nourriture sont règlementés par des normes de sécurité sanitaire. Des tests réguliers effectués par l'Autorité européenne de sécurité des aliments montrent que les résidus de pesticides ne constituent pas une menace immédiate pour la santé des consommateurs. Parallèlement, les effets des expositions persistantes à faible dose, en particulier sur les hormones, suscitent des inquiétudes. Les conséquences liées à la santé - y compris celles concernant les pesticides - figurent parmi les principales raisons pour lesquelles les consommateurs choisissent d'acheter des aliments biologiques.

Un des sujets les plus controversés reste néanmoins la relation entre la production agricole et les régimes alimentaires. Une mauvaise santé est souvent liée à la consommation alimentaire. Selon l'Organisation mondiale de la santé, plus de la moitié des Européens sont en surpoids et près du quart sont obèses. La World Obesity Federation (Fédération mondiale de l'obésité) prédit que, sans politique efficace, le surpoids et l'obésité chez les enfants augmenteront encore dans de nombreux pays de l'UE. La charge financière est considérable. Une étude menée en 2016 par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) montre qu'environ 10 % du PIB de l'UE est consacré aux soins de santé. Jusqu'à 80 % de ces dépenses sont consacrées au traitement des maladies non transmissibles, beaucoup étant la conséquence d'habitudes alimentaires malsaines et à la consommation d'alcool. Pourtant, il existe un manque surprenant de consensus scientifique sur la manière dont la politique agricole façonne les modèles de consommation.

La nouvelle Politique Agricole Commune, qui entrera en vigueur en 2021, pourrait pour la première fois inclure la santé comme objectif, vingt-cinq ans après que les États membres ont introduit l'obligation de respecter un niveau

L'ALCOOL PAS EXCLU DES AIDES

Paiements de l'UE pour la viticulture, 2014-2018, millions d'euros

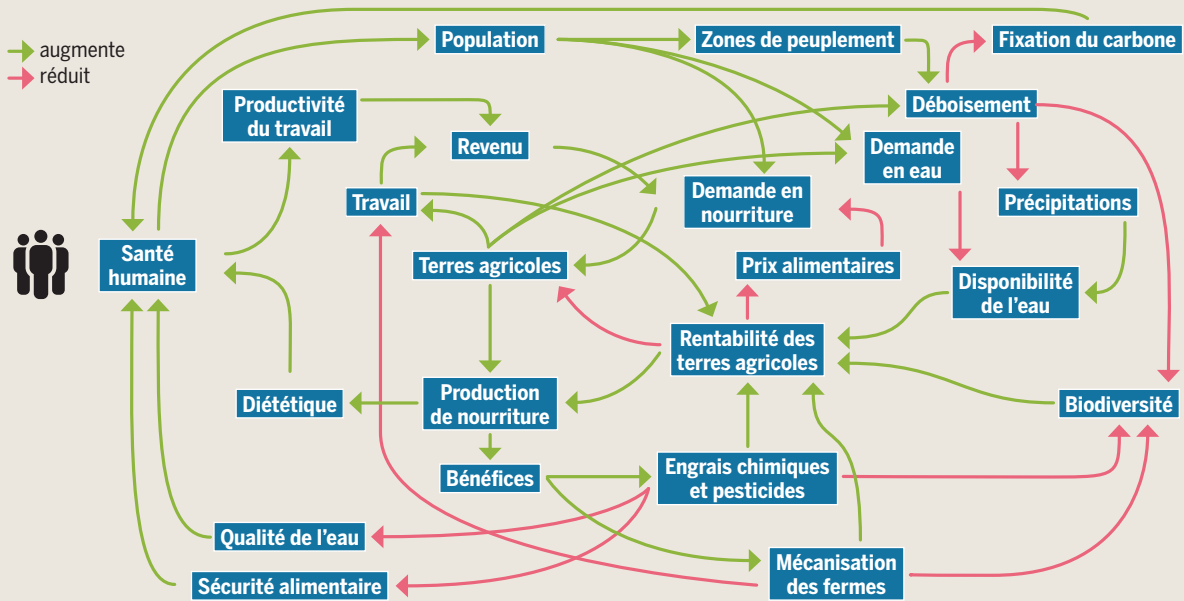


© ATLAS DE LA PAC 2019 / EPHA

Publicité pour le vin, culture du tabac, plus de viande, sucre moins cher, la santé est la grande oubliée des financements de la PAC

LA SANTÉ DANS LA POLITIQUE AGRICOLE

Sélection de facteurs et de dynamiques dans un système axé sur l'écologie, l'agriculture et la nutrition



Modèle de l'initiative „The Economics of Ecosystems and Biodiversity” (TEEB), qui fait partie du Programme des Nations Unies pour l'environnement et, en tant que „TEEB for Agriculture & Food”, étudie les systèmes agricoles et alimentaires dans le monde. En 2018, TEEBAgrifood a présenté ce diagramme d'interaction, qui montre l'interdépendance des politiques de la santé et de l'agriculture avec d'autres domaines d'action. Présentation simplifiée, axée sur l'UE

© ATLAS DE LA PAC 2019 / TEEB

élevé de protection de la santé dans toutes les politiques de l'UE. Néanmoins, cet objectif se révèle une tâche ardue pour les décideurs politiques. Les acteurs de la santé doivent être impliqués dans la conception et la mise en œuvre des politiques agricoles afin de garantir que ces mesures améliorent effectivement la santé publique.

La santé publique est intimement liée à d'autres valeurs sociétales, notamment l'environnement, le bien-être animal et la justice sociale. Un meilleur bien-être animal conduit à des animaux en meilleure santé et à un moindre besoin d'antibiotiques. De meilleurs revenus pour les paysans réduisent le risque d'exclusion sociale, améliorent le tissu socio-économique des zones rurales et donc l'accès de ces populations aux soins.

Tout est lié. Une nourriture saine est aussi souvent de meilleure qualité gustative. La montée en gamme de la qualité de la production agricole est souvent synonyme de meilleurs revenus pour les paysans. La diminution de l'usage des pesticides est favorable à la santé des producteurs comme des consommateurs, mais également aux pollinisateurs, essentiels à la sécurité alimentaire. Se tourner vers un élevage à l'herbe (pour les ruminants) libère du foncier agricole pour des productions déficitaires, telles que les légumineuses et les légumes, et diminue le volume total de viande produite, dont les consommateurs européens mangent en excès pour leur santé.

La Politique Agricole Commune, qui devrait distribuer 365 milliards d'euros au cours des sept prochaines années,

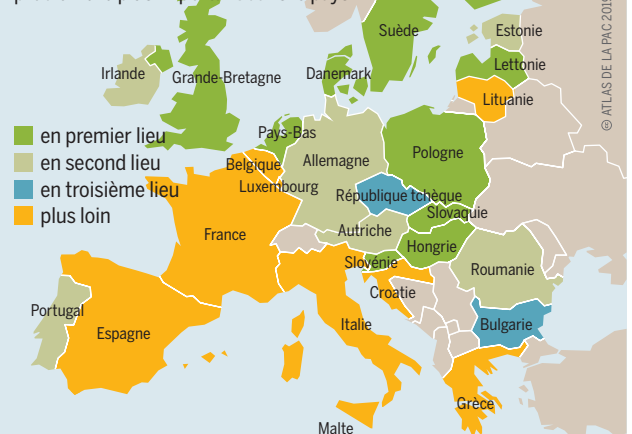
En particulier dans les pays voisins de la Méditerranée, le souci de la santé est loin derrière la peur du chômage

L'échelle politique de l'UE est idéale pour rendre la politique agricole cohérente avec les autres politiques publiques – un pas vers la santé et la durabilité

peut soutenir de telles évolutions, à condition qu'elle intègre pleinement l'alimentation et la santé dans ses considérations et dans ses objectifs. Pour évoluer vers une agriculture saine, les paysans européens doivent être soutenus par une demande accrue en produits locaux, de saison et produits dans le respect de l'environnement comme du bien-être animal. ●

UNE PRIORISATION VARIABLE

Enquête*: Réponse „Santé et sécurité sociale” à la question pour savoir quel est le problème le plus important dans le pays



* Eurobaromètre avec 28 000 répondants, printemps 2018. Également sélectionnable, Chypre entre autres „Chômage”, „Immigration”, „Coûts de la vie”, „Pensions”, „Logements”.

© ATLAS DE LA PAC 2019 / EUROBAROMETER

RÉDUIRE LES ÉMISSIONS POUR PROTÉGER L'AGRICULTURE

Un climat en évolution a plus d'impact sur l'agriculture que toute autre activité humaine. Mais l'agriculture est également l'une des principales causes du changement climatique. La politique agricole de l'Union européenne préconise des solutions d'adaptation et d'atténuation marginales, au lieu d'un changement de paradigme.

Le changement climatique affecte l'agriculture à bien des égards. Alors que les températures plus élevées dans le nord de l'Europe favorisent la production agricole, les effets négatifs du changement climatique en Europe centrale et méridionale l'emportent sur ses avantages. Les sécheresses, inondations et pics de chaleur accélèrent le développement de nuisibles et de maladies pouvant provoquer de mauvaises récoltes et réduire les rendements. Pourtant, l'agriculture contribue au changement climatique en émettant de grandes quantités de protoxyde d'azote (issu

des engrais) et de méthane (provenant du bétail). Dans le monde entier, l'agriculture est responsable de près d'un quart des émissions de gaz à effet de serre.

En Europe, le secteur agricole est le troisième producteur de gaz à effet de serre, représentant environ 10 % des émissions. Celles-ci proviennent de l'épandage d'engrais (38 %), ainsi que des émissions dues au bétail lors du processus de digestion des ruminants et de la gestion du fumier (61 %).

Pour stabiliser et minimiser les effets du changement climatique, ces émissions doivent être considérablement réduites. Lors de la Conférence de Paris sur le climat de 2015, 196 pays ont convenu de limiter leurs émissions de gaz à effet de serre et de fixer des objectifs nationaux à cet effet. L'Union européenne (UE) s'est engagée à réduire ses émissions de 40 %, d'ici à 2030 et à s'adapter au changement climatique sans compromettre la production alimentaire.

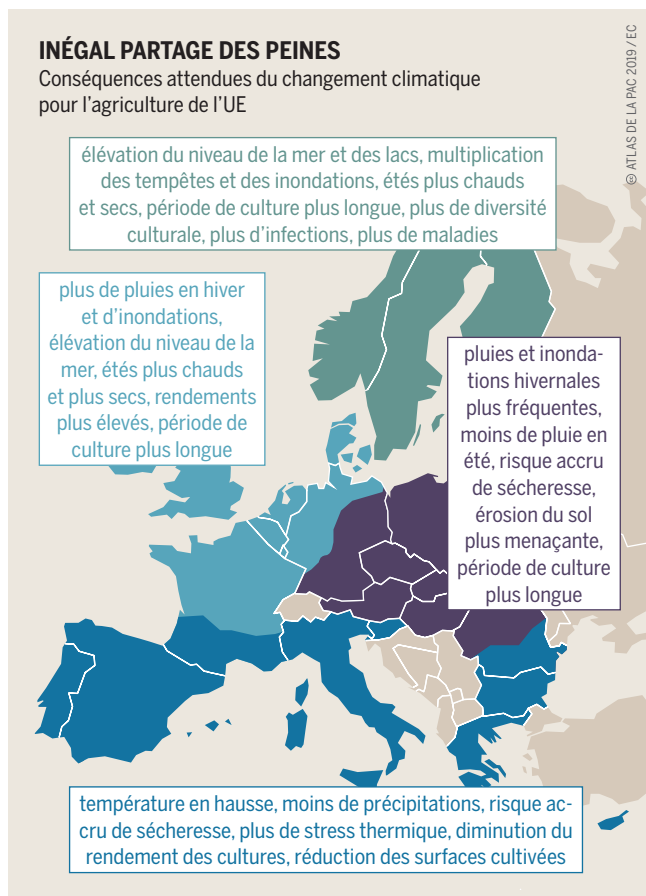
Lors des réformes successives de la PAC, les actions visant à atténuer les effets du changement climatique et à s'y adapter ont pris de l'importance et, en 2007, elles sont devenues une priorité formelle. Dans le cadre de la réforme de 2013, les actions pour le climat ont été intégrées comme l'un des objectifs principaux et sont devenues un vecteur essentiel de la politique de développement rural. Mais le soutien aux actions pour le climat varie largement dans l'UE ; il reste minime dans beaucoup de pays. Les seules mesures obligatoires dans tous les États membres sont les mesures agro-environnementales et climatiques, lesquelles sont utilisées pour soutenir la gestion intégrée des engrais, l'amélioration des rotations de cultures et d'autres mesures liées au climat.

La PAC n'intègre toujours pas de mesures rigoureuses pour réduire les émissions. Celles-ci n'étaient pas nécessaires dans le secteur agricole, en raison de la priorité fondamentale donnée à l'objectif de production alimentaire.

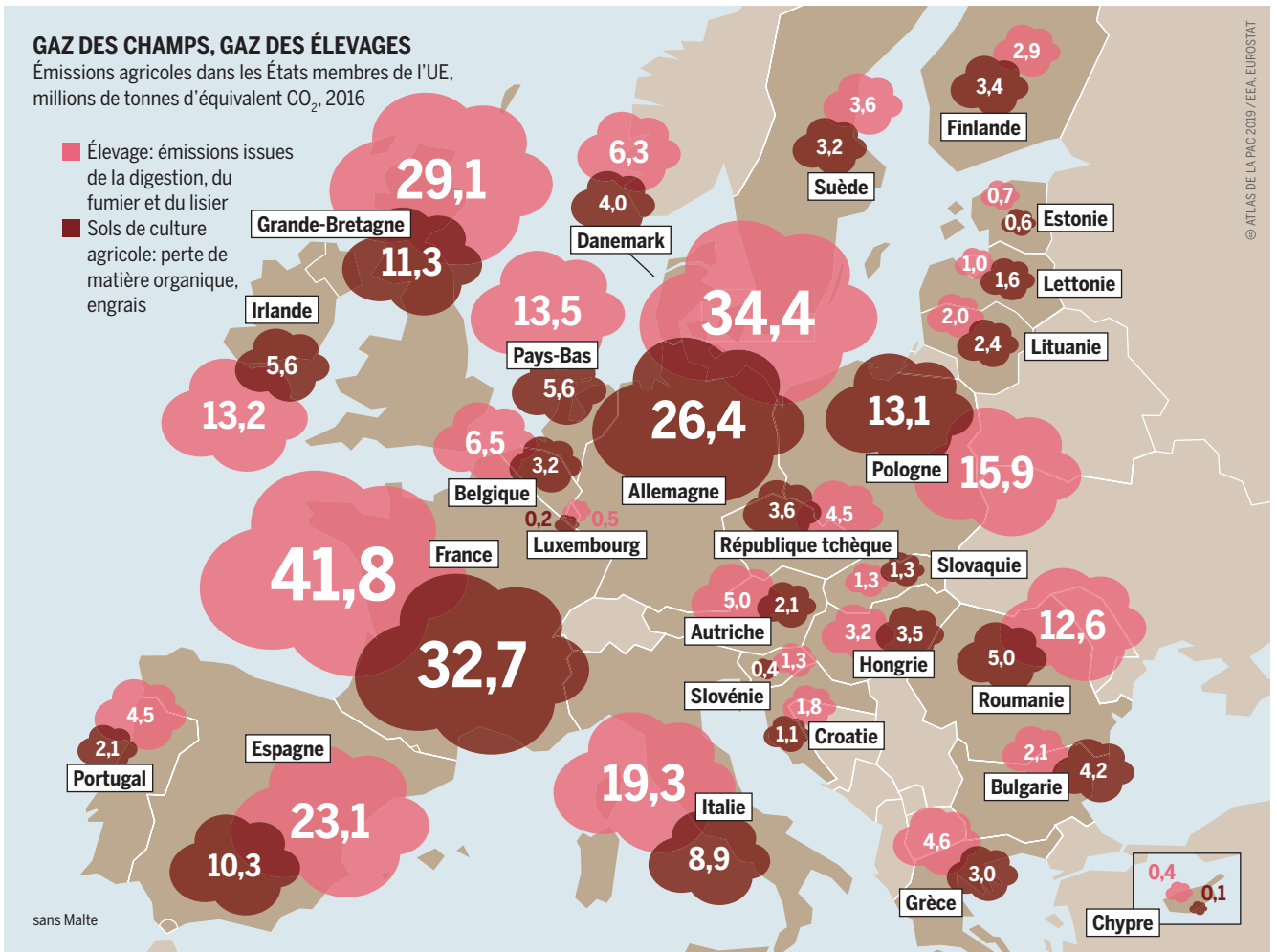
L'un des moyens de concilier les objectifs de sécurité alimentaire et de climat consiste à mettre l'accent sur l'augmentation de la séquestration du carbone organique dans les sols. Cela peut se faire par exemple grâce à une couverture permanente du sol, ou encore à la culture de plantes à enracinement profond et à l'application de fumier, de paillis et de compost.

La PAC exige que les agriculteurs maintiennent et augmentent le niveau de carbone organique dans le sol mais n'impose aucune mesure de comptabilité ou de rapport, et ne prend aucune mesure spécifique pour réduire les pertes liées aux sols riches en carbone.

De nombreux sols européens ont des niveaux de carbone épuisés. À l'avenir, la PAC devrait s'attacher à corriger cette



Alors que les paysages agricoles du sud de l'Europe sont gravement menacés par le changement climatique, d'autres semblent en tirer profit



situation et la législation européenne relative aux sols devrait être intégrée dans la PAC. La politique et la loi devraient encourager les agriculteurs non seulement à produire de la nourriture, mais aussi à investir dans la fertilité du sol, à maintenir des niveaux élevés de matière organique et à aider à atténuer les changements climatiques et à s'y adapter. Ils devraient soutenir le développement et la mise en œuvre de pratiques durables, protéger les sols et diversifier les systèmes agricoles. L'introduction de pratiques qui renforcent les fonctions des écosystèmes et la biodiversité peut aider l'agriculture à devenir plus résistante aux conditions climatiques extrêmes.

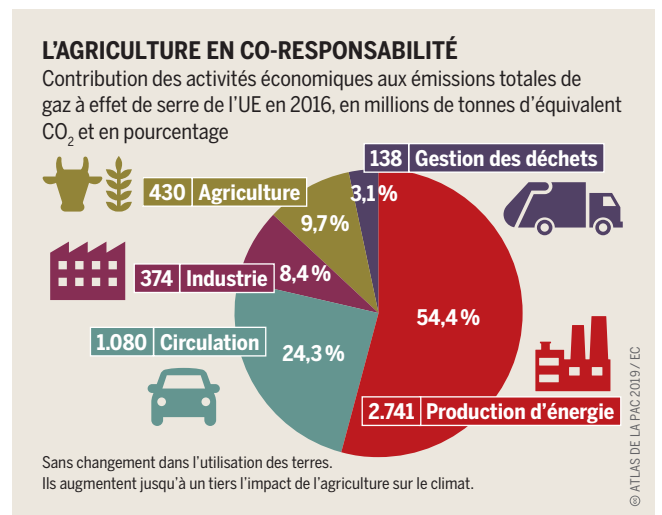
Le sol peut être protégé en réduisant les apports de produits agrochimiques et en maintenant une couverture permanente du sol, empêchant ainsi l'érosion et la perte de matière organique. L'utilisation de cultures de couverture devrait être obligatoire en dehors des zones d'intérêt environnemental. Les prairies temporaires et permanentes devraient être introduites dans les cycles de culture. De même, des efforts devraient être faits pour promouvoir l'agroforesterie et l'utilisation de légumineuses en lieu et place d'engrais chimiques de synthèse.

La production animale est de plus en plus déconnectée

Parce que d'autres secteurs réduisent leurs émissions plus rapidement que l'agriculture de l'UE, sa part est maintenant de près de dix pour cent

À elles deux, les fermes françaises et allemandes sont responsables d'un tiers des émissions de l'agriculture de l'UE

de la végétale, les animaux étant gardés à l'intérieur et nourris au fourrage, aux céréales et aux concentrés. Les fermes en polyculture-élevage nourrissent le bétail avec une partie des récoltes et renvoient le fumier à la terre pour fertiliser le sol. La PAC devrait viser à revaloriser la polyculture-élevage en soutenant particulièrement les fermes qui la pratiquent. ●



COMMERCE SANS SOUVERAINETÉ

L'agriculture de l'Union européenne fait partie des chaînes de valeur internationales. Elle influence les marchés agricoles mondiaux et donc aussi les prix, les productions, les revenus et l'alimentation dans les pays du Sud.

Depuis les années 1980, la Politique Agricole Commune (PAC) de l'Union européenne (UE) a été critiquée pour avoir subventionné l'exportation de produits agricoles à travers le monde entier. Cette utilisation des fonds publics a contribué à l'effondrement des prix du marché mondial et au déplacement des paysans de leurs marchés locaux. Dans les années 1990, les primes à la surface, c'est-à-dire des paiements à l'hectare attribués indépendamment de ce qui est produit et de quelle manière, sont se sont imposées comme l'instrument le plus important de la PAC. Les subventions à l'exportation diminuèrent et furent interdites dans le monde entier en 2015 par une décision de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

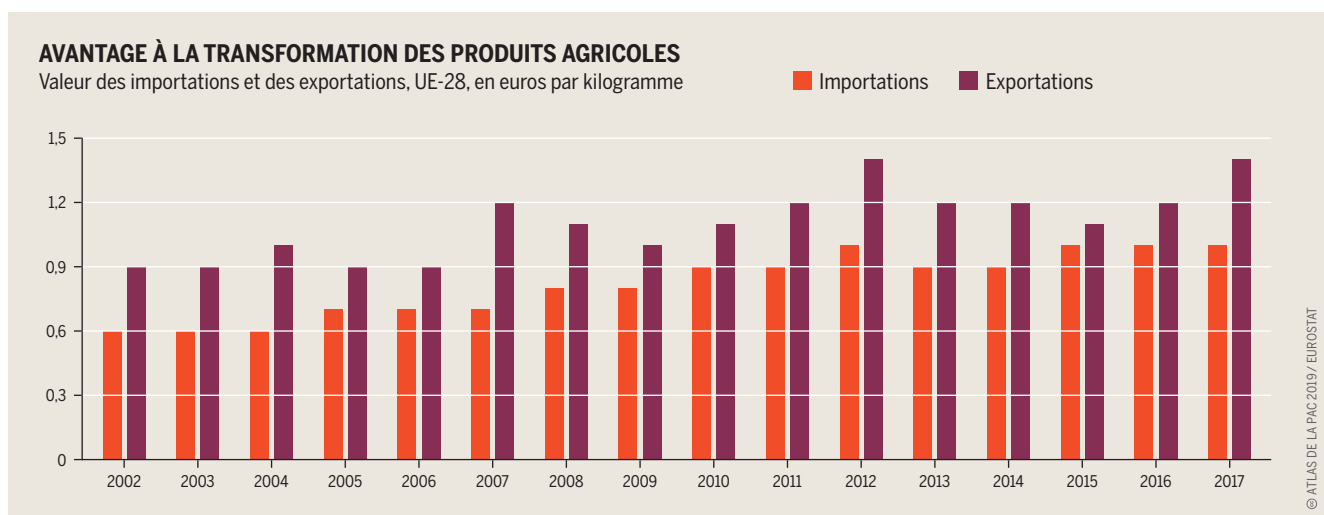
L'idée que les primes à la surface ont un effet négatif sur la politique de développement des pays du Sud est controversée. La grande majorité des économistes agricoles supposent que ces primes n'influent guère la production et que l'impact international est donc minime. Néanmoins, certains modèles de calcul montrent que la production et les exportations changeraient de manière significative dans certains secteurs s'il n'y avait pas de primes à la surface. Par exemple, une étude réalisée en 2012 par le Norwegian Agricultural Economics Research Institute et l'Université de Bonn a révélé que les exportations nettes de blé de l'UE diminueraient de 20 %, celles du porc de 16 % et de la volaille de 75 %, dans la mesure où, sans les primes à la surface, le prix des céréales, et donc des aliments pour animaux, serait plus élevé. Les auteurs de l'étude considèrent que ces changements sont insignifiants. Cependant, pour les organisations

de la société civile, il serait important que l'UE réduise considérablement son offre à prix faussé sur le marché mondial. Les volumes d'exportation pour le blé, le porc et le lait en particulier ont beaucoup augmenté ces dernières décennies.

Le continent africain est un marché important pour de nombreux produits agricoles européens. L'Afrique du Nord, qui ne peut produire que dans une mesure limitée, aurait importé à elle seule environ 40 % des exportations de blé de l'UE en 2018-2019, et ce pourcentage serait de plus d'un quart pour les pays d'Afrique sub-saharienne. Il est vrai que le blé ne peut être cultivé que dans quelques régions au sud du Sahara. Cependant, les importations font concurrence aux plantes alimentaires adaptées aux lieux, telles que le mil, le manioc, l'igname, et influent les habitudes alimentaires locales. Pour la volaille, environ 43 % des exportations totales de l'UE en 2017 étaient destinées à l'Afrique subsaharienne, principalement à l'Afrique occidentale. Si l'abolition des primes à la surface dans l'UE réduisait les exportations - comme prévu dans le modèle - la pression de l'offre dans ce secteur diminuerait et les prix sur de nombreux marchés africains pourraient augmenter. À son tour, cela encouragerait les investissements locaux, car la productivité y est encore très faible.

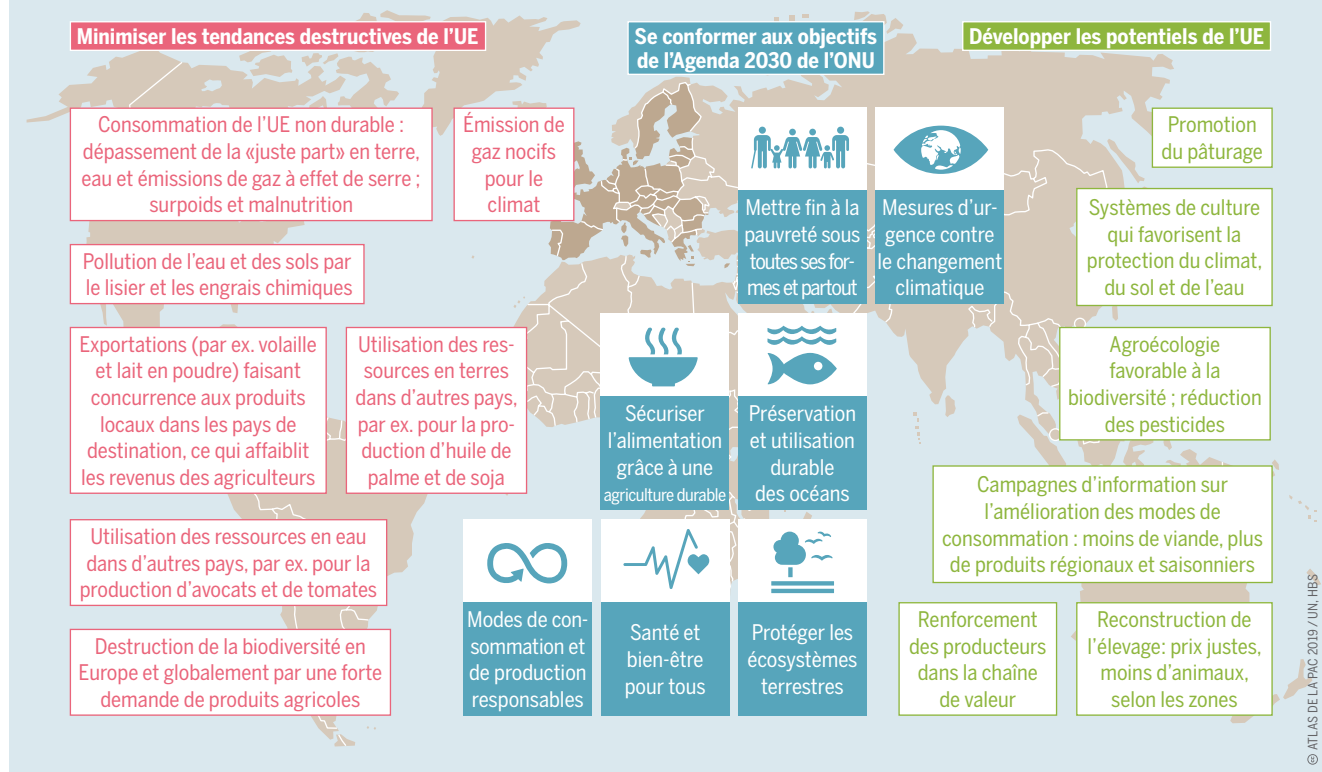
Les succès des exportations de l'UE ne sont pas simplement dérivés des subventions. Depuis des années, l'Union poursuit sans relâche l'objectif d'accroître la productivité de son agriculture. Et avec la stagnation des ventes dans l'UE, les surplus de production ne peuvent trouver de débouchés qu'avec une augmentation des exportations. D'un côté : des subventions pour la construction de plus grandes étables, de l'autre : le manque de régulation en matière d'environ-

Matières premières bon marché à l'import, produits à valeur ajoutée à l'export – la valeur ajoutée dans le processus de production a lieu principalement au sein de l'UE



PROBLÈMES, TÂCHES, POTENTIELS

Objectifs de développement durable de l'ONU, politique agricole de l'UE ayant des incidences négatives, ainsi que concepts visant à rendre les deux cohérents



nement et de bien-être animal. La production est donc à la hausse et les prix à la production à la baisse.

Le secteur laitier est un bon cas d'étude. Depuis 2015, la limite supérieure de production (quotas laitiers) établie dans les années 1980 a été supprimée et la politique laitière de l'UE a été libéralisée. Dès lors, les laiteries de l'UE peuvent exporter de grandes quantités sur le marché mondial. Mais avec la chute des prix sur le marché mondial, en raison de la hausse de ces exportations, de nombreuses fermes laitières de l'UE ont dû mettre un terme à leur production. Si elles n'ont pas fermé, l'État les a maintenues avec des prêts d'urgence, tandis que les grandes laiteries répercutèrent la baisse des prix sur les producteurs laitiers.

Avec les subventions à l'exportation, l'UE a aboli un instrument de développement particulièrement préjudiciable. En ce qui concerne les importations de produits agricoles dans l'UE, elles sont encore principalement composées de grands classiques et d'anciens produits coloniaux tels que l'huile de palme, le soja, le cacao, le café, les bananes et le coton. Les conflits liés à l'utilisation et à la répartition des terres, ainsi que la déforestation, la gestion de la ressource en eau, l'utilisation de pesticides, tout cela a un impact négatif sur la nutrition et la santé, sur les droits de l'Homme, la justice mondiale et la durabilité. C'est le cas du soja, utilisé pour l'alimentation animale au sein de l'UE. Puisque les instruments de la PAC stimulent davantage la production

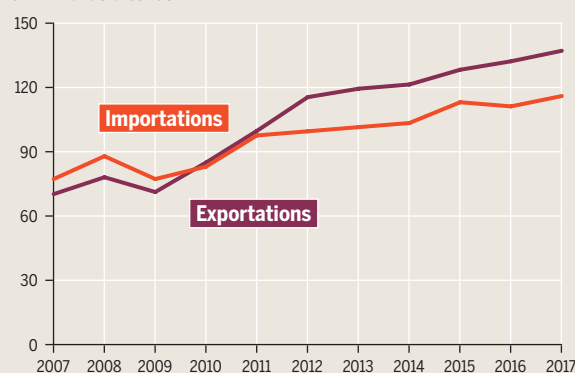
Les exportations agricoles de l'UE ont doublé depuis 2009. Les importations ont également augmenté rapidement

Il faut adapter la Politique Agricole Commune aux objectifs de développement durable fixés par l'ONU pour 2030

de viande de porc et de poulet, cela entraîne une hausse de la demande de soja, lequel pousse en Amérique latine dans d'énormes plantations qui ont remplacé forêts et pâturages. Ce n'est que lorsque l'UE recentrera sa PAC sur un système alimentaire et agricole juste et durable, ainsi que sur l'objectif de sa propre souveraineté alimentaire, avec les quelque 40 milliards d'euros qu'elle dépense actuellement en « paiements à la surface », qu'elle contribuera aux objectifs mondiaux de développement durable. ●

L'INTERDÉPENDANCE AUGMENTE

Commerce extérieur de l'UE-28 avec les produits agricoles, en milliards d'euros



AUTEURS ET SOURCES DES DONNÉES ET DES ILLUSTRATIONS

Pour ouvrir les liens, télécharger la version PDF :
www.pouruneautrepaq.fr
www.fr.boell.org/fr/atlas-de-la-pac

10–11 HISTORIQUE

PAC : CHANGEMENT DE MISSION

par **Christine Chemnitz et Christian Rehmer**

p.10 : European Commission, Overview of CAP Reform 2014–2020, p.4, <https://bit.ly/2BJztPs>.
Wikipedia : Élargissement de l'Union européenne, <https://bit.ly/2UAXbMe>. – p.11 : European Commission, CAP context indicators 2014–2020, 17. Agricultural holdings, <https://bit.ly/2COP0wB>, 18. Agricultural area, <https://bit.ly/2rs8jsx>.

12–13

AGRICULTURE ET ALIMENTATION

LE MODÈLE FRANÇAIS EN QUESTION

par **Gilles Bazin**

p.12 : Agreste, GraphAgri 2018, p.10, <https://bit.ly/2MJfsi6>. – p.13 : Agreste, GraphAgri 2018, p.14–16, <https://bit.ly/2sXGER9>.

14–15

BUDGET

FRANCE : LE PREMIER BÉNÉFICIAIRE

par **Jacques Loyat**

p.14, p.15 en bas : Agreste, Chiffres et Données Agriculture, n° 240, octobre 2017, <https://bit.ly/2SpNjIE>. – p.15 en haut : Agreste, GraphAgri 2018, p.60, <https://bit.ly/2MIym8E>.

16–17 PAIEMENTS DIRECTS

UN PREMIER PILIER MAL PARTAGÉ ET MAL CIBLÉ

par **Alan Matthews**

p.16 : European Commission, Direct payments, 28 February 2018, p.9, <https://bit.ly/2PuRZ3U>. – p.17 en haut : European Commission, EU Budget : the Common Agricultural Policy beyond 2020, 1 June 2018, <https://bit.ly/2PweCEY>. – p.17 en bas : European Commission, Voluntary coupled support, review, as of 2017, <https://bit.ly/2ndG9Qy>. PBL, Cities in Europe, 2016, p.12, <https://bit.ly/2PtRebp>.

18–19 DÉVELOPPEMENT RURAL ÉCONOMIE MAL CHOISIE

par **Helene Schulze, Oliver Moore
et Hans Martin Lorenzen**

p.18 : European Commission, Degree of urbanisation for local administrative units level 2, 2016, <https://bit.ly/2Elc7UZ>. Eurostat, Statistics on rural areas in the EU, February 2017, <https://bit.ly/2PvwIqZ>. – p.19 : European Commission, The CAP towards 2020, 2018, <https://bit.ly/2BZtc4D>. IEG Policy, Reform of the Common Agricultural Policy, 2018, <https://bit.ly/2SANmXR>. European Parliamentary Research Service Blog, Breakdown By Member State of EU Support For Rural Development 2014–2020 (...) 2016, <https://bit.ly/2E9490k>.

20–21

ZONES DÉFAVORISÉES EN FRANCE

TERRITOIRES À HANDICAPS NATURELS

par **François Salmon**

p.20, p.21 en haut : Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, La PAC 2015-2020 – Indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN), <https://bit.ly/2Ggfn41>. – p.21 en bas : Commission Européen, The European Agricultural Fund for Rural Development, France National Framework Programme, p.922, <https://bit.ly/2HLN93w>.

22–23 FERMES

CROÎTRE OU CÉDER

par **Stanka Becheva et Véronique Rioufol**

p.22 : European Commission, Statistical Factsheet European Union, May 2018, p.21, <https://bit.ly/2ioSLRL>. – p.23 en haut : Eurostat, Small and large farms in the EU – statistics from the farm structure survey, 2017, figure 4, <https://bit.ly/2C0hzKM>. – p.23 en bas : European Commission, Statistical Factsheet European Union, May 2018, p.21, <https://bit.ly/2ioSLRL>.

24–25 TRAVAIL AGRICOLE L'ANGLE MORT DE LA PAC

par Aurélie Trouvé

p.24 : Eurostat, Small and large farms in the EU – statistics from the farm structure survey, 2017, figure 5, <https://bit.ly/2C0hzKM>. – p.25 en haut : European Commission, Farm Economy Focus, 2018, <https://bit.ly/2PrAGkb>. – p.25 en bas : European Commission, Statistical Factsheet European Union, May 2018, p.13, p.15, <https://bit.ly/2ioSLRL>.

26–27 FONCIER DES TERRES RARES ET CHÈRES

par Brîndușa Bîrhală

p.26 : Destatis, Betriebsgrößenstruktur landwirtschaftlicher Betriebe nach Bundesländern, <https://bit.ly/2gohq8N>. ČSÚ, Statistická ročenka České republiky 2017, Zemědělství, Nr. 13–32, <https://bit.ly/2SCC7y5>. – p.27 : Eurostat, Agricultural land prices by region, Code : apri_lprc, <https://bit.ly/2B5hSSD>.

28–29 BIODIVERSITÉ DES PRINTEMPS SILENCIEUX ?

par Harriet Bradley

p.28 : European Environment Agency (EEA), Projected change in Bumblebee climatically suitable areas, 2016, <https://bit.ly/2EdTUaS>. – p.29 en haut : Eurostat, Common bird index, Code : t2020_re130, <https://bit.ly/2SATGi3>. European Environment Agency, Technical report No 2/2015, p.23, <https://bit.ly/2BP3j9g>. – p.29 en bas : Europäische Kommission, Bericht [über Ökologisierungszahlungen], COM(2017) 152 final, 29.3.2017, <https://bit.ly/2zP7HSx>.

30–31 PESTICIDES PHOSPHORER POUR MOINS DE CHIMIE

par Lars Neumeister

p.30 : IRES, Pesticides found in Hair samples. Analysis report 180907-02, 2018, <https://bit.ly/2PtpT9k>. – p.31 en haut : Eurostat, Agri-environmental indicator – consumption of pesticides, Code : aei_fm_salpest09, <https://bit.ly/2EbtgPX>. – p.31 en bas : European Environmental Agency, Pesticide sales, 2018, <https://bit.ly/2PqUggs>. PAN Europe, Pesticide Use in Europe, <https://bit.ly/2Ec2DKH>.

32–33 BIEN-ÊTRE ANIMAL DOIT MIEUX FAIRE

par Harald Grethe

p.32 : Special Eurobarometer 442, Report. Attitudes of Europeans towards Animal Welfare, 2016, p.10, <https://bit.ly/2Qo3L5e>. Eurostat, Agricultural production – animals, Code : apro_mt_ls, <https://bit.ly/2zT3jSi>. – p.33 : Eurostat, *ibid.*

34–35 SURFERTILISATION L'ENJEU VITAL DE LA QUALITÉ DES EAUX

par Christian Rehmer et Katrin Wenz

p.34 : Eurostat, Consumption of inorganic fertilizers, code : aei_fm_usefert, <https://bit.ly/2L8nZdx>. –

S 35 en haut : European Commission (EC), Report [concerning the protection of waters], SWD(2018) 246 final, Part 4/9, S.42, <https://bit.ly/2Be6ZhF>. – p.35 en bas : EC, Water quality in the EU, <https://bit.ly/2EbwqmN>.

36–37 AGRICULTURE BIOLOGIQUE UNE DYNAMIQUE À ENCOURAGER

par Rebekka Frick, Matthias Stolze et Helga Willer

p.36 : FiBL and IFOAM, The world of organic agriculture, 2018, p.243, <https://bit.ly/2NDcvj4>. – p.37 en haut : Eurostat, Organic crop area, code org_cropar, <https://bit.ly/2zQpIzD>. – p.37 en bas : FiBL and IFOAM, *ibid.* p.233, <https://bit.ly/2NDcvj4>.

38–39 AGROÉCOLOGIE LE PRINCIPE-CLÉ D'UNE PAC DURABLE

par Xavier Poux

p.38 : Urgenci, Overview of community supported agriculture in Europe, 2016, <http://bit.ly/2hsK9be>. p.39 : Wikipédia, article « Agroécologie », <https://bit.ly/2TrWbUH>. José Maria Tardin, Isabella Kenfield, The MST and Agroecology, in : Eric Holt-Giménez, Raj Patel, Food Rebellions!, Cape Town 2009, p. 104-105, <https://bit.ly/2Bgf7Pd>.

40–41 SANTÉ PUBLIQUE UNE ALIMENTATION SAINNE DANS UN ENVIRONNEMENT SAIN

par Nikolai Pushkarev

p.40 : European Public Health Alliance, A CAP for Healthy living, 2016, p.18, <https://bit.ly/2UtmXgm>. – p.41 en haut : TEEB for Agriculture & Food, 2018, p.43, <https://bit.ly/2RL8kDy>. – p.41 en bas : Eurobarometer 89, 2018, p.12, <https://bit.ly/2sRPb8z>.

42–43 CLIMAT RÉDUIRE LES ÉMISSIONS POUR PROTÉGER L'AGRICULTURE

par Cornelia Rumpel et Abad Chabbi

p.42 : Comisión Europea, Comunicación sobre el futuro de la PAC, tableau 15, <https://bit.ly/2EpWxaG>. – p.43 en haut, en bas : Eurostat, European Environment Agency, Greenhouse gas emission by source sector, code : env_air_gge, <https://bit.ly/2GkAJPJ>, <https://bit.ly/2EkIaob>.

44–45 MARCHÉS MONDIAUX COMMERCE SANS SOUVERAINETÉ

par Tobias Reichert et Berit Thomsen

p.44 : Eurostat, Value, weight and average price (...) in agricultural products, 2002–2017, code : DS-018995, <https://bit.ly/2B7LBU3>. – p.45 en haut : United Nations, Sustainable Development Goals, <https://bit.ly/2MiKTxL>. Eigene Darstellung. – p.45 en bas : European Commission, Agri-food trade statistical factsheet, 2018, p.3, <https://bit.ly/2pGgFDJ>.

POUR UNE AUTRE PAC

Pour une autre PAC est une plateforme française inter-organisations constituant un espace commun de réflexion et d'action, en vue de la refonte de la Politique Agricole Commune (PAC). La plateforme est constituée en association loi 1901. Elle est composée de trente-quatre structures membres :

Organisations paysannes :

- Afac-Agroforesteries
- Confédération paysanne
- Fédérations des associations pour le développement de l'emploi agricole et rural
- Fédération nationale pour l'agriculture biologique (FNAB)
- Mouvement rural de jeunesse chrétienne (MRJC)
- Réseau CIVAM (Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et Milieu rural)
- Terre de Liens
- Terre et Humanisme
- Union nationale de l'apiculture française (UNAF)

Organisations de protection de l'environnement et du bien-être animal :

- Agir pour l'environnement
- Compassion in world farming France (CIWF)
- Fédération des Conservatoires d'espaces naturels
- Fédération des parcs naturels régionaux
- Fondation pour la Nature et l'Homme
- France Nature Environnement
- Générations futures
- Greenpeace
- Les Amis de la Terre
- LPO
- Réseau Action Climat
- Welfarm
- WWF

Organisations de solidarité internationale :

- Peuples solidaires – ActionAid France
- Agter
- ATTAC
- Comité français pour la solidarité internationale (CFSI)
- Ingénieurs sans Frontières - Agrista
- SOL, Alternatives Agroécologiques et Solidaires

Organisations de citoyen-ne-s - consommateur-ric-e-s :

- Bio Consom'acteurs
- Chrétiens dans le monde rural
- Commerce équitable France
- Générations Cobayes
- Miramap
- Slow Food



En 2009, une association loi 1901 baptisée Groupe PAC 2013 a été créée afin de peser sur les discussions entourant la préparation de la réforme de 2013. Alors composée d'une quinzaine d'organisations membres, elle s'est faite progressivement reconnaître par les décideur-euse-s politiques français-e-s et européen-ne-s pour son expertise et sa représentativité. Désormais dénommée Pour une autre PAC, la plateforme s'est remobilisée en 2017, alors que les débats sur la réforme de la PAC post 2020 se sont ouverts. Elle poursuit son combat pour l'intégration de représentant-e-s de la société civile dans les arènes de négociation politique de la PAC.

Pour une autre PAC défend une révision complète de l'actuelle Politique Agricole Commune en faveur d'une approche systémique, conciliant des objectifs de valorisation du métier de paysan-ne, durabilité de l'agriculture, souveraineté alimentaire, respect du bien-être animal, dynamisme du tissu rural, cohérence avec le développement des paysanneries du Sud, préservation de l'environnement et lutte contre les changements climatiques. La plateforme promeut un nouveau PAACTe (pacte fondé sur une nouvelle politique agricole et alimentaire commune) entre les paysan-ne-s et la société, permettant tout à la fois aux premier-ère-s de vivre fièrement de leur métier et à leurs concitoyen-ne-s de profiter des bienfaits de leur activité.

Nos activités :

- Favoriser l'échange entre parties prenantes sur la thématique de la PAC, en France et dans l'Union européenne
- Promouvoir une réforme ambitieuse de la PAC et orienter sa définition vers plus de durabilité, de justice et de cohérence
- Sensibiliser et mobiliser la société civile autour des enjeux liés à la politique agricole

En 2018, Pour une autre PAC a publié ses douze priorités pour la réforme de la PAC post 2020, ainsi qu'un document complet, intitulé Osons une vraie réforme de la PAC : vers une politique agricole et alimentaire commune, exposant sa vision du système agricole et alimentaire européen souhaitable, ses propositions pour une PAACTe à horizon 2030, celles pour une PAACTe post 2020 et un bilan de la PAC 2015-2020.

Pour une autre PAC
47 avenue Pasteur 93100 Montreuil, www.pouruneautrepac.eu
/PlateformePourUneAutrePAC (Facebook), @pouruneautrepac (Twitter)

FONDATION DANIEL ET NINA CARASSO

Créée en 2010, en hommage à Daniel Carasso, fondateur de Danone, et à son épouse Nina, la Fondation agit en France et en Espagne. Elle révèle, soutient, accompagne et relie les femmes et les hommes qui osent regarder et construire le monde autrement dans les domaines de l'Alimentation Durable et de l'Art Citoyen. La Fondation Daniel et Nina Carasso est une fondation familiale, sous l'égide de la Fondation de France. Elle est indépendante de toute société commerciale.

Sur la thématique de l'Alimentation Durable, la Fondation accompagne actuellement plus de 180 projets qui font émerger des pratiques plus durables de la graine au compost, pour permettre un accès universel à une alimentation saine, respectueuse des personnes et des écosystèmes.

La Fondation Daniel et Nina Carasso est convaincue que la transition vers une Alimentation Durable doit non seulement se poursuivre, mais être accélérée. Son approche est globale car les impacts écologiques, économiques, sociaux et nutritionnels de l'alimentation, de la production à la consommation, sont interdépendants. Elle vise le changement d'échelle des projets qu'elle soutient, pour que la société s'empare de ces solutions.

L'axe Alimentation Durable de la Fondation s'articule autour de trois programmes, en France et en Espagne : « Vision globale de l'Alimentation Durable », « Territoires et démocratie alimentaire » et « Santé des mangeurs et santé de la planète ».

Vision globale de l'Alimentation Durable

Une meilleure compréhension des enjeux et mécanismes écologiques, socio-économiques et nutritionnels de l'agriculture et l'alimentation, et de leurs liens, est indispensable pour orienter la transition. Pour cela, à travers ce programme, la Fondation soutient des recherches, des analyses et prospectives fondées sur les connaissances académiques et empiriques. Ces connaissances participent d'une vision globale de la transition vers une Alimentation Durable et nourrissent un travail de diffusion et de plaidoyer destiné aux décideurs politiques, économiques et aux médias.

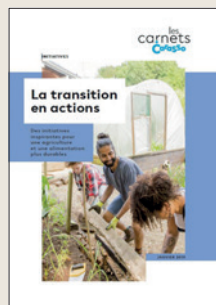
En participant à la publication et à la diffusion de cet Atlas, la Fondation souhaite éclairer les citoyens et décideurs européens, plus particulièrement français et espagnols, sur la Politique Agricole Commune, sa place centrale dans la transition agroécologique et alimentaire que nous appelons, ainsi que sur les formidables leviers de changement qu'elle recèle et pourrait enclencher.

Territoires et démocratie alimentaire

La démocratie alimentaire implique la transparence de l'information et la participation des acteurs et des citoyens dans la construction des actions, puis dans leur mise en œuvre. Pour y contribuer, la Fondation soutient, avec ce programme, l'expérimentation de nouveaux modes de gouvernance de l'action publique et des entreprises, qui s'appuient sur des logiques de coopération, et collabore avec le secteur de l'économie sociale et solidaire. Elle accompagne également des expérimentations territoriales pionnières, où s'invente l'avenir des systèmes alimentaires.

Santé des mangeurs et santé de la planète

La transition vers une alimentation durable nécessite l'adoption massive de régimes alimentaires durables, sains pour les mangeurs et pour la planète. Pour y contribuer, la Fondation soutient à travers ce programme des projets d'éducation à l'alimentation et/ou permettant un meilleur accès des personnes en précarité à des produits alimentaires de qualité. Elle accompagne également la recherche et des réseaux de fermes pilotes en agroécologie. Enfin elle contribue au changement au sein des industries agro-alimentaires et des coopératives agricoles pour qu'elles deviennent des moteurs de la transition agroécologique.



Fondation Daniel et Nina Carasso

40 avenue Hoche 75008 Paris, www.fondationcarasso.org
@sustain_food (Twitter)

HEINRICH-BÖLL-STIFTUNG FRANCE

La Heinrich-Böll-Stiftung est une des grandes fondations politiques allemandes. Centre de réflexion autour de la transition sociale-écologique, elle dispose d'un réseau international de plus de 30 bureaux dans le monde et agit pour favoriser les échanges et coopérations sur ces questions, en particulier entre les acteurs de la société civile.

Le bureau de Paris de la Heinrich-Böll-Stiftung travaille sur quatre axes thématiques dans le but de renforcer la coopération franco-allemande et européenne : les questions liées à la transition énergétique et à la protection du climat, les enjeux de la transformation sociale-écologique de l'économie, la revitalisation de la démocratie en Europe face à la crise de confiance envers les acteurs, les institutions et le processus démocratiques, et enfin l'approfondissement de la politique étrangère et de sécurité commune au niveau européen. L'ensemble de nos activités vise également à lutter contre toutes les formes de discrimination et à promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes. Nous portons une attention particulière à diversifier nos lieux d'interventions et nos modes d'action, en agissant notamment dans le domaine culturel et artistique.

Nos thématiques :

Transition énergétique

La Heinrich-Böll-Stiftung France souhaite faire avancer la coopération franco-allemande autour de la transition énergétique dans les deux pays et en Europe. Elle s'engage pour les énergies renouvelables, pour l'énergie citoyenne et contre les risques et les coûts de l'énergie nucléaire.

Transformation écologique de l'économie

À l'aune de la crise écologique et économique, la transformation écologique de l'économie est un enjeu crucial du XXI^e siècle. Elle pourrait être une chance pour l'économie et l'emploi en France et en Europe, comme c'est déjà le cas dans de nombreux secteurs en Allemagne.

Participation et inclusion

La crise de confiance face aux acteurs, processus et institutions de nos démocraties est un grand défi, exploité par le populisme d'extrême droite, qui tente de diviser et de semer la haine au sein de nos sociétés. Nous travaillons pour la revitalisation de la démocratie, qui soit participative et inclusive et pour une Europe commune, qui soit tout d'abord l'avocate de ses citoyens et citoyennes.

Politique étrangère et de sécurité

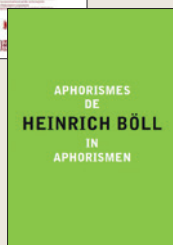
Face aux multiples défis sur la scène internationale, l'Europe peut agir et le moteur franco-allemand peut faire avancer la coopération et contribuer à dépasser les intérêts nationaux parfois divergents en la matière. Nos activités s'inscrivent dans cette orientation et visent à promouvoir une approche européenne commune.

Qui était Heinrich Böll ?

Heinrich Böll est né le 21 décembre 1917 et mort le 16 juillet 1985. Il n'était pas seulement un écrivain extraordinaire – l'un des plus grands auteurs allemands de l'après-guerre, récipiendaire du prix Nobel de littérature en 1972 – mais aussi une voix forte et entendue dans les débats de société, un intellectuel incontournable qui s'engageait, qui intervenait, qui était prêt à prendre parti lorsque cela était nécessaire.

Heinrich Böll était l'un des plus classiques avocats des Lumières et de l'Humanisme. L'échelle de référence d'une société progressiste était, pour lui, sa manière de traiter chaque individu dans toute sa dignité et sa singularité.

Le travail de notre fondation, qui porte son nom, s'inscrit dans l'héritage de la pensée, de l'œuvre et des actions de Heinrich Böll. Son engagement exemplaire nous incite à nous battre pour les droits fondamentaux de chaque individu, à prendre fait et cause pour une démocratie vivante en Europe et à nous engager en faveur d'une transition sociale-écologique profonde pour lutter contre le changement climatique et protéger notre environnement.

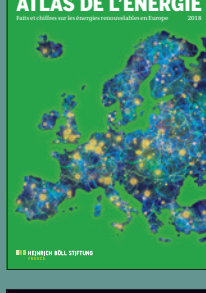
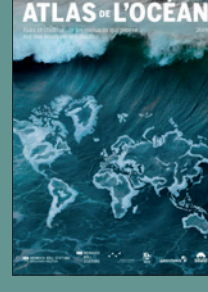
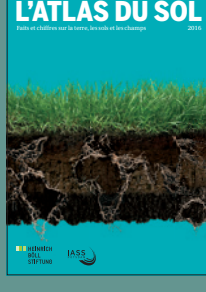
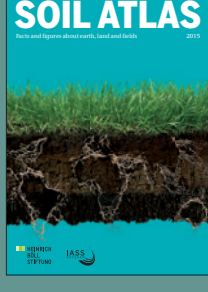
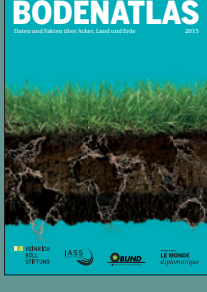
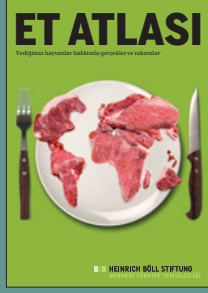


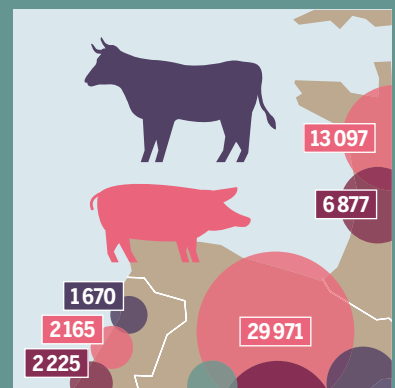
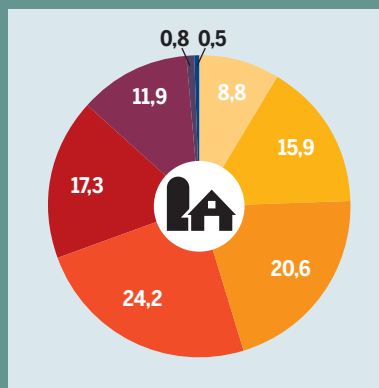
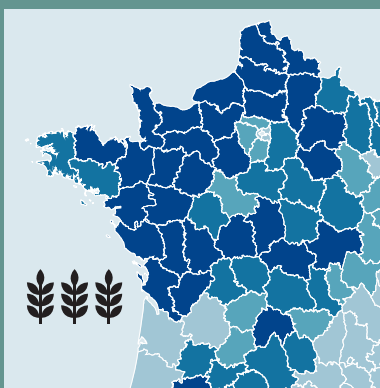
Heinrich-Böll-Stiftung France

80 quai de Jemmapes, 75010 Paris, www.fr.boell.org

Heinrich Böll Stiftung France (Facebook), @boellfrance (Twitter)

PUBLIÉS DANS LA MÊME SÉRIE





La taille des fermes étant très différente dans l'UE, la répartition des paiements est très inégale.

Voir chapitre **UN PREMIER PILIER MAL PARTAGÉ ET MAL CIBLÉ**, page 17

Les filières agricoles des territoires d'outre-mer bénéficient d'un programme de soutien particulier de l'UE.

Voir chapitre **TERRITOIRES À HANDICAPS NATURELS**, page 21

Les pratiques associées à l'agriculture intensive entraînent une perte de biodiversité.

Voir chapitre **DES PRINTEMPS SILENCIEUX ?**, page 28

L'agriculture européenne doit devenir plus résiliente face aux effets du changement climatique.

Voir chapitre **RÉDUIRE LES ÉMISSIONS POUR PROTÉGER L'AGRICULTURE**, page 42